

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 29 juin 2018



PROCES-VERBAL

La Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Conseil départemental le 29 juin 2018 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30 et demande à Madame Doriane BECUE de procéder à l'appel nominatif.

Nombre de membres en exercice : 82

Étaient présents au moment de l'appel nominatif : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Ont complété le quorum après l'appel nominatif : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Sylvie CLERC-CUVELIER, Didier DRIEUX, Patrick VALOIS

Absents représentés au moment de l'appel nominatif : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Claudine DEROEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés au moment de l'appel nominatif : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Carole BORIE, Sylvia DUHAMEL, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH

Absents au moment de l'appel nominatif : Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que la Commission permanente peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2018 qui, sans observation, est adopté par assentiment de la Commission permanente.

DOSSIERS DU PRÉSIDENT

• Rapport n° 1

Concernant le rapport n° 1 relatif aux désignations de représentants dans les organismes extérieurs, Monsieur le Président évoque les candidatures suivantes :

- *Etablissement public départemental de l'Institut d'Education Motrice de Zuydcoote*
Madame Martine ARLABOSSE, comme représentante du Président, en remplacement de Monsieur Paul CHRISTOPHE ;
Monsieur Paul CHRISTOPHE, comme membre, en remplacement de Madame Martine ARLABOSSE.
- *Association Mission Emploi Lys-Tourcoing*
Messieurs Maxime CABAYE et Jacques HOUSSIN.

- *Commission locale de l'eau du bassin versant de la Sambre*
Mesdames Françoise DEL PIERO et Carole DEVOS.
- *Agence de développement et de réservation touristique*
Madame Martine ARLABOSSE, comme suppléante de Madame Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, représentante du Président ;
Messieurs Luc MONNET et Patrick VALOIS, comme Conseillers départementaux titulaires, en remplacement de Mesdames Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE et Martine ARLABOSSE ;
Madame Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI, comme Conseillère départementale suppléante, en remplacement de Monsieur Patrick VALOIS.
- *Comité interdépartemental de concertation des étiages sévères*
Monsieur Patrick VALOIS.
- *Université de Lille – Faculté d'ingénierie et management de la santé*
Mesdames Marie-Annick DEZITTER, en qualité de titulaire, et Catherine DEPELCHIN, en qualité de suppléante.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Bernard BAUDOIX donne pouvoir à Eric RENAUD, Marie-Aline BREDI donne pouvoir à Claudine DEROEUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Carole BORIE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Sylvia DUHAMEL, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Didier DRIEUX, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 1

DAJAP/2018/133

OBJET :

DÉSIGNATIONS DE REPRÉSENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

L'article L.3121-23 du code général des collectivités territoriales dispose que « *Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.* ».

I- Modification ou renouvellement de la représentation du Département pour siéger au sein d'organismes :

Lors de sa réunion du 24 avril 2015, le Conseil départemental avait procédé à la désignation de ses représentants dans divers commissions et organismes. Ces désignations ont ensuite été amendées ou complétées à plusieurs reprises.

Il convient de modifier ou renouveler la désignation des représentants du Département dans les organismes et commissions suivants :

1) Conseil d'Administration de l'Institut Vancauwenberghe à Zuydcoote :

Monsieur CHRISTOPHE, élu Député en juin 2017, m'a informé de sa démission de la présidence du Conseil d'Administration de l'Institut Vancauwenberghe à Zuydcoote.

En conséquence, il est proposé de remplacer Monsieur CHRISTOPHE par Madame Martine ARLABOSSE, Monsieur CHRISTOPHE restant membre du Conseil d'Administration, conformément aux tableaux figurant en annexe I.

2) Association Mission Emploi Lys Tourcoing (MELT)

Lors de sa réunion du 26 septembre 2016, le Conseil départemental a désigné Monsieur Maxime CABAYE et Monsieur Jacques HOUSSIN pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Association Mission Emploi Lys Tourcoing (MELT) en qualité de membres.

Conformément à ses statuts, la MELT procédera au renouvellement des membres de ses instances le 25 juin 2018.

Il est proposé de reconduire les deux conseillers départementaux sortants, conformément aux tableaux figurant en annexe I.

3) Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sambre

Par correspondance du 25 avril 2018, Monsieur le Préfet m'a informé de la nécessité de redésigner les membres siégeant au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sambre, leur mandat étant arrivé à échéance à la fin du mois de mars 2018.

En conséquence, il est proposé de reconduire les deux Conseillers départementaux sortants, conformément aux tableaux joints en annexe 1.

4) Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Nord (ADRT)

Par correspondance datée du 26 mars 2018, Monsieur Jacques HOUSSIN démissionnait de sa fonction de Président du conseil d'administration de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Nord (ADRT) à laquelle il avait accédé en qualité de représentant du Président du Conseil départemental. J'ai nommé Madame Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Vice-Présidente, à cette fonction par arrêté du 16 avril 2018, ce qui lui a permis d'être élue Présidente de l'ADRT par le Conseil d'administration de celle-ci. Un arrêté modificatif est en cours de signature pour remplacer Monsieur Luc MONNET, jusque lors suppléant de la Présidente du conseil d'administration de l'ADRT, remplacé par Madame Martine ARLABOSSE.

Madame ASTRUC-DAUBRESSE et Madame Martine ARLABOSSE étant membres de ce conseil d'administration pour y avoir été désignées par délibération du Conseil départemental du 24 avril 2015, il convient de les remplacer à ce titre.

En conséquence, il y a lieu de nommer 2 membres titulaires : Monsieur Luc MONNET et Monsieur Patrick VALOIS et un suppléant pour remplacer Monsieur VALOIS, conformément aux tableaux joints en annexe 1.

II- Désignation d'un représentant du Conseil Départemental du Nord au sein du Comité interdépartemental de concertation des étiages sévères :

Ce comité est un élément d'un dispositif permettant d'anticiper et de gérer les situations d'étiage sévère ou de pénurie de la ressource en eau pouvant survenir lors d'épisodes de sécheresse climatique, défini par un arrêté préfectoral cadre en date du 2 mars 2012.

L'arrêté interpréfectoral du 26 mars 2018 définit la composition du Comité Interdépartemental de concertation des étiages sévères, chaque département y ayant un siège.

Il convient donc de désigner un représentant du Conseil Départemental du Nord, conformément aux tableaux figurant en annexe I.

III- Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger au sein du Conseil de la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé de l'Université de Lille:

Par correspondance en date du 23 mars 2018, le Doyen de la Faculté m'a informé du renouvellement des personnalités extérieures siégeant au sein du Conseil de la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé de l'Université de Lille.

Le Département disposant d'un siège pour une durée de quatre ans, il est proposé de procéder à la désignation d'un Conseiller départemental titulaire, Madame Marie-Annick DEZITTER et d'un Conseiller départemental suppléant, Madame Catherine DEPELCHIN, conformément aux tableaux figurant en annexe I.

Je propose à la Commission Permanente :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater, le cas échéant, un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau qui sera annexé à la délibération en annexe I.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 36.

37 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Monsieur RENAUD et Madame DEROEUX, porteurs respectivement des pouvoirs de Monsieur BAUDOUX et Madame BREDA, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour cette prise de décision et il n'est pas tenu compte des pouvoirs de Monsieur BAUDOUX et Madame BREDA.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°1 sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 2

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Sylvie CLERC-CUVELIER, Sylvia DUHAMEL, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Didier DRIEUX, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 2

DSTD/2018/156**OBJET :****ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION À L'UNIVERSITÉ DE LILLE POUR AIDER AU FINANCEMENT DE LA 26ÈME ÉDITION DE LA RÉUNION DES SCIENCES DE LA TERRE DU 22 AU 26 OCTOBRE 2018 À LILLE GRAND PALAIS**

Par délibération du 12 avril 2016, le Conseil départemental a créé le dispositif du Fonds Départemental d'Intervention (FDI). Cette aide permet de financer les activités d'organismes qui rayonnent sur l'ensemble du territoire du Département du Nord ou qui souhaitent y organiser des manifestations ayant un caractère départemental ou national.

L'Université de Lille organise du 22 au 26 octobre 2018 la 26^{ème} édition de la Réunion des Sciences de la Terre à Lille Grand Palais.

Organisée depuis 1973 sous l'égide de la Société Géologique de France, la Réunion des Sciences de la Terre (RST) est le congrès national dans le domaine des géosciences.

Elle est organisée tous les deux ans et regroupe environ 600 à 800 chercheurs et étudiants (dont environ 15 % d'étrangers), sur une durée de 5 jours.

Une fiche descriptive, jointe en annexe, développe les caractéristiques de cette demande.

Je propose à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention de 3 500 € à l'Université de Lille pour aider au financement de la 26^{ème} édition de la Réunion des Sciences de la Terre du 22 au 26 octobre 2018 à Lille Grand Palais ;
- de m'autoriser à signer les actes nécessaires à la conclusion de cette opération ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits sur l'opération 35004OP001 du budget départemental 2018.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
35004OP001	35004E15 - EPF	300 000	31 850	3 500

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 37.

35 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°2 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE, CONTROLE DE GESTION, QUALITE DU SERVICE PUBLIC

- **Rapport n° 1/1**

Monsieur Christian POIRET, Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, présente le rapport 1/1 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Sylvie CLERC-CUVELIER, Sylvia DUHAMEL, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Didier DRIEUX, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 1.1

MMAD/2018/155

OBJET :

AVENANT À LA CONVENTION DE TRANSMISSION DÉMATÉRIALISÉE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ - TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Depuis janvier 2013, le Département du Nord s'est engagé, par voie de convention avec le Préfet, dans une démarche volontariste de dématérialisation de la transmission de ses actes au contrôle de légalité. En effet, les délibérations sont envoyées par voie électronique au représentant de l'Etat sur la plateforme dédiée « Actes réglementaires ».

Celle-ci permet de fiabiliser et de tracer les échanges, mais aussi d'accélérer les délais de traitement grâce à la réception quasi immédiate de l'accusé de réception des actes transmis.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 128 est venue renforcer ces démarches en rendant obligatoire la transmission électronique des actes au 7 août 2020.

L'article 107 de la même loi entend porter la même démarche obligatoire de dématérialisation de la chaîne budgétaire depuis l'élaboration du budget jusqu'à la transmission électronique des documents au contrôle du représentant de l'Etat avec la même date butoir.

Les collectivités sont donc tenues d'adhérer au dispositif « Actes budgétaires », ensemble des outils (TOTEM et plateforme dédiée « Actes budgétaires ») destinés à faciliter le travail d'élaboration des documents budgétaires et de fiabiliser le processus de création, d'acheminement et de contrôle des budgets des collectivités.

Il est donc proposé d'adhérer au dispositif « Actes budgétaires » en signant un avenant à la convention signée avec le Préfet du Nord le 21 janvier 2013. Conformément à l'article 3.2.4 de celle-ci, qui prévoyait la télétransmission des actes budgétaires en une 3^e étape dont l'échéance ne pouvait alors être fixée, cet avenant a pour objet de préciser les modalités d'envoi des documents budgétaires sur la plateforme dédiée. La télétransmission commencerait, au plus tard, avec le budget primitif pour 2019.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité afin de permettre la transmission dématérialisée des documents budgétaires.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 38.

35 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°1.1 sont adoptées à l'unanimité.

• **Rapport n° 1/2**

Monsieur Christian POIRET, Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, présente le rapport 1/2 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Sylvia DUHAMEL, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Didier DRIEUX, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 1.2

DFCG/2018/164**OBJET :**

- PARTENORD HABITAT DEMANDES DE GARANTIES SIMPLIFIÉES POUR DES OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION, RÉHABILITATION ET D'ACQUISITION AMÉLIORATION DE 86 LOGEMENTS SUR DIVERS SITES POUR UN MONTANT TOTAL DE 4 055 272 € À SOUSCRIRE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**
- PARTENORD HABITAT DEMANDE DE GARANTIE SIMPLIFIÉE POUR UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 640 000 € À LILLE À SOUSCRIRE AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE**
- MAISONS ET CITES DEMANDE DE GARANTIE SIMPLIFIÉE POUR UNE OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 108 LOGEMENTS POUR UN MONTANT TOTAL DE 5 505 110 € SUR DIVERS SITES À SOUSCRIRE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

I) Par délibération du 19 décembre 2011, l'Assemblée Départementale a arrêté les critères d'attribution de la garantie départementale concernant le remboursement des emprunts contractés par les organismes d'HLM.

Ainsi, la garantie à hauteur de 100 %, pour PARTENORD HABITAT, est maintenue pour les 3 types de logements (PLUS, PLAI et PLS) sur l'ensemble du territoire départemental.

Ces prêts sont destinés à financer des programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de réhabilitation de logements locatifs HLM permettant aux locataires de bénéficier de l'aide personnalisée au logement.

Le Département est saisi d'une demande de garanties simplifiées destinées à des opérations d'acquisition, de construction et de réhabilitation de 86 logements sur divers sites par PARTENORD HABITAT pour un montant total de 4 055 272 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, répartis de la manière suivante :

- Une opération de réhabilitation de 40 logements Boulevard Napoléon (bâtiment Bartholdi) à MONS EN BAROEUL par PARTENORD HABITAT pour un montant de 2 254 872 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Une opération de réhabilitation de 28 logements rues de Bergues et d'Yser à HONDSCHOOTE par PARTENORD HABITAT pour un montant de 1 014 000 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Une opération de d'acquisition-amélioration de 7 logements rue Décours à MARCHIENNES par PARTENORD HABITAT pour un montant de 316 000 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Une opération de réhabilitation de 9 logements rue du Général de Gaulle à CLARY par PARTENORD HABITAT pour un montant de 241 400 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Une opération de construction de 2 logements rue de Philadelphie à LILLE par PARTENORD HABITAT pour un montant de 229 000 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

II) Par délibération du 19 décembre 2011, l'Assemblée Départementale a arrêté les critères d'attribution de la garantie départementale concernant le remboursement des emprunts contractés par les organismes d'HLM.

Ainsi, la garantie à hauteur de 100 %, pour PARTENORD HABITAT, est maintenue pour les 3 types de logements (PLUS, PLAI et PLS) sur l'ensemble du territoire départemental.

Ces prêts sont destinés à financer des programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de réhabilitation de logements locatifs HLM permettant aux locataires de bénéficier de l'aide personnalisée au logement.

Le Département est saisi d'une demande de garantie simplifiée destinée à une opération de construction de 15 logements rue de Cambrai et boulevard de Belfort à LILLE par PARTENORD HABITAT pour un montant de 1 640 000 € auprès de la Banque Postale, pour un montant total de 1 640 000 € à souscrire auprès de la Banque Postale.

III) En date du 14 février 2018, Maisons et Cités, Société Anonyme d'HLM, a contractualisé un emprunt, en vue de financer la réhabilitation de 108 logements sur différents sites sur l'ensemble du territoire départemental (voir liste annexée).

Maisons et Cités sollicite la garantie départementale à hauteur de 100 % au remboursement de l'emprunt d'un montant de 5 505 110 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est proposé à la Commission Permanente :

I)

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du code civil,

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 254 872,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°74611 constitué de trois lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 40 logements situés Boulevard Napoléon-Bâtiment Bartholdi à MONS en BAROEUL,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 014 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°74614 constitué de deux lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 28 logements situés rues de Bergues et d'Yser à HONDSCHOOTE,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 316 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°75221 constitué de deux lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement d'acquisition-amélioration de 7 logements situés rue Décours à MARCHIENNES,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 241 400,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°75222 constitué de deux lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 9 logements situés rue du Général de Gaulle à CLARY,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 229 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°76181 constitué d'une ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 2 logements situés rue de Philadelphie à LILLE,

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

II)

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du code civil,

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 740 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Banque Postale selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°LBP-00003593 et d'un prêt d'un montant de 900 000 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Banque Postale selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° LBP-00003992. Ces contrats sont destinés au financement de la construction de 15 logements situés rue de Cambrai et Boulevard de Belfort à LILLE,

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque Postale, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

III)

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du code civil,

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 5 505 110,00 € souscrit par MAISONS ET CITES (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°74476 constitué de trois lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 108 logements situés sur le Département du Nord,

Ledit contrat est joint en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire.

Concernant les propositions relatives à Partenord Habitat

En raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Monsieur PICK (Président de l'Office Public de l'Habitat - Partenord Habitat), ainsi que Madame ARLABOSSE et Monsieur HIRAUX (membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat - Partenord Habitat) avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs HENNO et CHRISTOPHE, ainsi qu'à Madame DEVOS. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

35 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient donc porteurs de 14 pouvoirs.

Concernant les propositions relatives à Maisons et Cités

En raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Monsieur MANIER est Vice-président du conseil d'administration de la SA HLM Maisons et Cités Soginorpa.

En raison de cette fonction, il ne peut ni être compté dans le quorum ni prendre part au délibéré et à la prise de décision auxquels il n'assiste pas.

34 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Décisions acquises par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°1.2 sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 1/3

En l'absence de Monsieur Max-André PICK, Vice-président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, Monsieur Christian POIRET présente le rapport 1/3.

Les propositions, énoncées dans le rapport suivant, sont soumises à l'adoption des Conseillers départementaux.

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Sylvie CLERC-CUVELIER, Sylvia DUHAMEL, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Didier DRIEUX, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 1.3

DAI/2018/179

OBJET :

VENTES DE PARCELLES DE TERRAINS BÂTIS ET NON BÂTIS, SERVITUDE, ACQUISITIONS ROUTIÈRES, INDEMNISATIONS DES OCCUPANTS ET EXPROPRIÉS, RETOUR D'IMMEUBLE SUITE À RÉDUCTION D'EMPRISE, REDEVANCE SPÉCIALE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS NON MÉNAGERS

I - Ventes de parcelles de terrains non bâties (Annexe I)

Le Département est propriétaire de terrains non bâtis dont certains, devenus inutiles à l'exercice des missions, ont vocation à être vendus :

- I/a - terrain de 1 760 m² à Bailleul pour 5 280 € ;
- I/b - terrain de 2 232 m² à Eppe Sauvage pour 1 € ;
- I/c - terrain de 501 m² à Erre pour 1 € ;
- I/d - terrain de 270 m² à Gonnellieu pour 270 € ;

I/e - terrain de 2 480 m² à Haut Lieu pour 1 000 € ;
 I/f - terrain de 6 000 m² à Lille pour 548 100 € ;
 I/g - terrain de 49 m² à Maubeuge pour 250 € ;
 I/h - terrain de 13 137 m² à Nieppe pour 18 400 € ;
 I/i - terrain de 663 m² à Pradelles pour 1 € ;
 I/j - terrain de 30 m² à Sercus pour 300 € ;
 I/k - terrain de 66 m² à Thumeries pour 3 700 € ;
 I/l - terrain de 411 m² à Trélon pour 4 000 € ;
 I/m - terrain de 33 m² à Villers Outreaux pour 50 € ;
 I/n - terrain de 900 m² à Wemaers Cappel pour 900 €

II - Ventes de parcelles de terrain bâties (Annexe II)

Le Département est propriétaire des terrains bâtis devenus inutiles à l'exercice des missions qui ont vocation à être vendus :

II/a – immeuble sis 1 boulevard Cambon et 20 rue Léostic à Dunkerque pour 373 000 € ;
 II/b - immeuble sis 49 rue Nicolas Leblanc à Lille pour 1 396 017,20 € ;
 II/c – immeuble sis 9 rue Jules Guesde à Solesmes pour 100 000 € ;
 II/d – lots de copropriété pour 741 m² de l'immeuble sis 46-48 avenue Georges Pompidou à Tourcoing pour 450 000 €.

III - Servitudes (Annexe III)

Il est aussi envisagé la création d'une servitude à :

III - Moncheaux au profit d'ENEDIS pour une redevance annuelle de 496 €.

IV - Acquisitions routières et/ou indemnisations des occupants (Annexe IV)

Le Département achète des parcelles et indemnise des occupants, à savoir :

IV/a - terrain de 342 m² à Bruay sur Escaut pour 82 500 € d'indemnité principale, 9 450 € de remploi et 1 350 € de frais de déménagement ;

IV/b - terrain de 1 811 m² à Saint Saulve pour 28 976 € .

V - Indemnités à verser suite à expropriation (Annexe V)

- terrain de 3 901 m² à Saint Saulve pour 62 416 € d'indemnité principale, 7 441,60 € de remploi et 24927 € d'indemnités accessoires.

VI - Retour à l'exproprié d'un immeuble suite à réduction d'emprise (Annexe VI)

- terrain de 146 m² à Saint Saulve, retour à titre gratuit.

VII - Redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers (Annexe VII)

La Communauté de Communes Sud Avesnois propose la signature d'une convention particulière de redevance spéciale avec le Département pour fixer les conditions et modalités d'exécution du service d'élimination des déchets non ménagers.

VIII – Modifications des rapports et délibérations DAI/2017/220 du 3 juillet 2017 (Annexe VIII)

Elles concernent l'annexe I/i - Ventes - Commune de Maubeuge : vente au profit de M. et/ou Mme Catrain-Bon.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'autoriser l'indemnisation des propriétaires et le versement de toute autre indemnisation légale ;
- de constater l'appartenance au domaine privé départemental de délaissés de voirie routière qui ne sont plus utilisés pour la circulation suite à des modifications de tracé ;
- de constater la désaffectation et le déclassement de la construction dite « Maison de la Nature » implantée sur la parcelle AE 332 à Cappelle La Grande ;

- d'approuver la mise en vente des terrains bâtis et non bâtis aux conditions reprises en annexes I et II au profit des acquéreurs mentionnés, de leurs ayants droit ou ascendants ou des sociétés civiles ou anonymes ou des entreprises auxquelles ils appartiennent ou qu'ils choisiront de constituer en vue de l'acquisition, les ventes pouvant également être directement consenties aux anciens propriétaires, en cas d'exercice de leur droit de priorité, aux titulaires d'un droit de préemption et aux collectivités territoriales, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique et d'autoriser l'établissement de servitudes ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée des parcelles et/ou immeubles repris en annexes I et II si les acquéreurs en font la demande et, dans l'hypothèse où la vente est consentie au profit de personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance et d'un justificatif attestant la disponibilité des fonds nécessaires pour l'acquisition ;
- d'approuver l'acquisition à l'amiable, auprès des propriétaires, des parcelles nécessaires aux projets routiers reprises dans les tableaux annexés au présent rapport (Annexe IV) et celles mentionnées dans le rapport du 12 février 2018 n° DAI/2018/3 (Annexes III/a à III/d) et celui du 26 mars 2018 n° DAI/2018/60 (Annexe IV) ;
- de constater les modifications des rapports et délibérations DAI/2017/220 du 3 juillet 2017, telles que détaillées en annexe VIII ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avant-contrats, actes et documents correspondants dès lors que la surface vendue après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la Communauté de Communes Sud Avesnois la convention de collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères selon les modalités définies en Annexe V ;
- d'autoriser Monsieur le Président à régler chaque année la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sous forme d'une redevance instituée par l'article L. 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les opérations 21001 OP 005 et 31002 OP 001 et d'encaisser les recettes sur les opérations 23005 OP 004 et 33003 OP 002 du budget départemental.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
D31002 OP 001	31002E001	90 000	5 409,41	685,15
R33003 OP 002	33003E18	14 920 000	0	2 901 765,20
D21001 OP 005	21001E11	59 830 000	35 539 364,35	217 060,60
R23005 OP 003	23005E18	100 000	0	1

DEROULEMENT DES VOTES

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire.

Concernant les propositions relatives aux ventes de parcelles de terrains bâtis et non bâtis, retour d'immeuble suite à réduction d'emprise

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur LECERF déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de conseiller municipal de la Ville de Lille, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Monsieur POIRET, Premier Vice-président.

34 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Concernant les propositions relatives à la servitude et redevance pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers

35 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Concernant les propositions relatives aux acquisitions routières, indemnisations des occupants et expropriés

En raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Madame ZAWIEJA-DENIZON est membre du Syndicat Intercommunal de la Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV).

En raison de cette fonction, elle ne peut ni être comptée dans le quorum ni prendre part au délibéré et à la prise de décision auxquels elle n'assiste pas.

Monsieur LEFEBVRE avait donné pouvoir à Madame ZAWIEJA-DENIZON. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

34 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décisions acquises par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°1.3 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, ENFANCE, FAMILLE, PREVENTION SANTE, PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, JEUNESSE

• **Rapport n° 2/1**

Madame Geneviève MANNARINO, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, présente le rapport 2/1 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président signale qu'un amendement précise la rédaction des propositions de décisions inscrites au rapport.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport amendé suivant :

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Sylvia DUHAMEL, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Didier DRIEUX, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

DGASOL/2018/137**OBJET :****MODIFICATION DES MODALITÉS DE FINANCEMENT DE LA MISE À DISPOSITION D'AGENTS DÉPARTEMENTAUX AUPRÈS DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)**

Créées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est constituée sous la forme juridique d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), dont le Département assure la tutelle administrative et financière.

Cette structure autonome et partenariale est composée du Département, de l'Etat, des Caisses Primaires d'Assurance Maladie et de l'Association Départementale des Caisses d'Allocations Familiales du Nord.

La convention constitutive du GIP du 26 décembre 2005 détaille les participations de chacun des membres au fonctionnement de la MDPH. Au terme de son article 13, ces concours prennent la forme notamment de mise à disposition de personnels.

Ces mises à disposition s'exercent dans les conditions prévues par le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 aux termes duquel l'organisme d'accueil rembourse à la collectivité d'origine la rémunération des fonctionnaires mis à disposition, les cotisations et contributions y afférentes, ainsi que les dépenses occasionnées par les actions de formation dont il fait bénéficier l'agent.

La MDPH rembourse donc au Département le coût des agents mis à sa disposition.

En outre, par sa délibération du 7 novembre 2011, le Département s'est engagé à allouer chaque année un budget neutralisant les mises à disposition de personnel. Une dépense vient donc compenser une recette du même montant.

En 2016, le principe de dérogation au remboursement prévue à l'article 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 a été élargi aux GIP.

La présente délibération a pour objet, dans un objectif de simplification des procédures et de sécurisation financière, de mettre fin à chacun de ces deux mouvements financiers, par l'application de la dérogation au remboursement prévue à l'article 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dans les conditions évoquées par l'article 2 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, aux termes duquel « l'étendue et la durée de cette dérogation sont précisées dans la convention, conformément à une décision prise par l'assemblée délibérante de la collectivité ». L'annulation de ces mouvements financiers sera sans conséquence pour l'équilibre du budget de la MDPH.

La dérogation prévue à l'article 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 sera appliquée pour la période couverte par la délibération DRH/2017/320 du 9 octobre 2017, soit à compter du 1^{er} janvier 2018, et jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

Afin d'entériner l'application de cette dérogation, un avenant à la convention de mise à disposition doit être signé par le Président, conformément aux dispositions de la délibération DRH/2017/320.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'acter la mise en œuvre de la dérogation prévue à l'article 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et à l'article 2 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 pour la période couverte par la délibération DRH/2017/320 du 9 octobre 2017, et donc de cesser les mouvements financiers à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
14003OP011	14003E15	3 810 457		
14003OP011	14003E17	3 053 686		

AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DGASOL/2018/137**OBJET :**

Modification des modalités de financement de la mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

EXPOSE DES MOTIFS

En vue de la prise de décision par la Commission permanente, il apparaît pertinent de préciser la rédaction du deuxième alinéa des propositions de décisions inscrites au rapport.

DISPOSITIF

La deuxième proposition de décision reprise dans les conclusions du rapport est libellée comme suit :

➤ « d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant joint au rapport. »

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 41.

35 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°2.1 amendé sont adoptées à l'unanimité.

- **Rapport n° 2/2**

Madame Geneviève MANNARINO, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, présente le rapport 2/2 relevant de sa délégation.

Madame Françoise MARTIN indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera favorablement ce rapport, mais conteste le fait que le Département soit pratiquement le seul financeur de la MDPH. Elle note que l'Etat fait de grandes annonces, mais n'apporte pas le financement.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaients présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Sylvia DUHAMEL, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Didier DRIEUX, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 2.2

DGASOL/2018/80
OBJET :
CONTRIBUTION 2018 AU FINANCEMENT DU GIP/MDPH ET CONCLUSION DES CONVENTIONS FINANCIÈRES ANNUELLES

Le Département du Nord est un acteur essentiel dans le soutien aux personnes en situation de handicap. Il est compétent pour le versement des prestations de compensation et d'aide sociale ainsi que pour l'autorisation et le financement des établissements et services. Il établit le schéma départemental des solidarités humaines en coordination avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et se trouve être l'interlocuteur privilégié des usagers par le biais de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) constituée en Groupement d'Intérêt Public (GIP) depuis 2006. Le Président du Département en assure la présidence et il contribue depuis l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005 à l'égalité des chances, à la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

I) Les principes de fonctionnement de la MDPH

La MDPH constitue la structure unique d'accueil et d'évaluation pour les enfants comme pour les adultes en situation de handicap. Elle délivre toutes les informations dont les personnes peuvent avoir besoin dans le cadre de leur projet de vie, instruit et évalue les demandes de prestations et de compensation. Elle est organisée en 5 secteurs géographiques, répartis sur 3 antennes locales (Villeneuve d'Ascq, Valenciennes et Dunkerque).

Le fonctionnement de la MDPH du Nord est assuré par la mise à disposition de moyens de l'Etat (Cohésion Sociale, Emploi, Education Nationale), de la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie (CNSA) ainsi que du Département du Nord. La convention constitutive du GIP signée le 26 décembre 2005 et ses avenants successifs précisent les apports financiers des membres au fonctionnement de la MDPH du Nord. Les contributions de chacun alimentent le budget du GIP.

Dans ce cadre, le Département s'est également engagé à prendre en charge la mise à disposition de personnels et de locaux, ainsi que certaines prestations participant au bon fonctionnement de la MDPH.

II) Un volume d'activité croissant, de nouvelles compétences transférées et un équilibre financier précaire malgré des efforts d'optimisation des recettes et de modernisation des procédures

II.1 Une montée en charge constante depuis 2006

Depuis sa création, la MDPH du Nord est confrontée à une inflation de l'activité qui complexifie le traitement des dossiers. Après avoir connu une augmentation de 8,6 % entre 2015 et 2016, le nombre de demandes déposées et enregistrées en 2017 a connu une nouvelle hausse de 7 % par rapport à 2016. La MDPH a ainsi enregistré 231 514 demandes au cours de l'année 2017 contre 216 422 en 2016. Parmi ces demandes, 14 370 demandes ont été enregistrées au titre de la Prestation de Compensation du Handicap, soit 8% d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Le nombre de demandes traitées par ETP au sein de la MDPH du Nord est une fois et demie supérieure à la moyenne nationale. Cette hausse continue de l'activité pèse sur les équipes de la MDPH. La convention de mise à disposition de personnel entre le Département et la MDPH sera renouvelée en 2018. A ce titre, il a été prévu en 2017, dans le cadre d'un plan global de renforcement des effectifs et au-delà de l'engagement initial posé lors de la constitution du GIP, d'accroître le nombre d'agents mis à disposition d'une part (+13 postes) et d'agents sous statut GIP d'autre part (+10 postes), sur des profils pour lesquels le Département ne dispose pas de ressources en interne. Le Département, qui a financé en 2017 ces 10 postes par une participation supplémentaire de 300 000 €, renouvelle cette participation en 2018 à hauteur de 300 000 €.

II.2 Une MDPH qui poursuit la démarche engagée de recherche d'efficience et qui s'adapte aux évolutions législatives et aux priorités départementales

Dans ce contexte d'activité croissante, la MDPH du Nord s'est efforcée de trouver des marges d'efficience en modernisant ses procédures de travail grâce à la gestion électronique des documents et en organisant son activité par secteurs, dans une logique de proximité avec les usagers et de recherche de continuité des parcours. Ceci permet à la MDPH de poursuivre son activité dans un cadre budgétaire maîtrisé, malgré les évolutions législatives.

II.3 La délivrance de la CMI

En effet, l'article 107 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 *pour une République numérique* a institué la carte mobilité inclusion (CMI) [Nouvel article L. 241-3 du Code de l'action sociale et des familles] qui s'est substituée au 1^{er} janvier 2017 aux cartes de stationnement, d'invalidité et de priorité délivrées aux personnes handicapées.

L'autorité qui délivre la CMI aux personnes physiques est désormais le Président du Conseil départemental, à l'exception des CMI mention « stationnement » aux organismes qui assurent le transport collectif de personnes handicapées qui restent attribuées par le représentant de l'Etat dans le département. Un financement départemental complémentaire couvre désormais l'exercice de cette compétence. En 2018, la participation départementale s'élèvera à 205 000 €.

Les objectifs visés par la création de la CMI sont la simplification, la modernisation et la sécurisation des processus de production, le raccourcissement des délais, la rationalisation et la diminution des coûts grâce aux économies d'échelle engendrées par la généralisation de l'externalisation à l'Imprimerie nationale pour toutes les MDPH.

Il y a eu 26 246 décisions CMI Stationnement et 35 563 décisions CMI Invalidité/Priorité en 2017.

II.4 La scolarisation des enfants handicapés : des règles communes au secteur public et privé

D'autre part, dans le cadre des missions des enseignants référents, la MDPH prend en charge, par le versement d'un forfait annuel de 560 €, une partie des frais de fonctionnement de ces professionnels exerçant au sein des collèges publics. Dans un souci d'équité et afin d'appliquer les dispositions de l'article D 351-12 du code de l'éducation, cette prise en charge est désormais étendue aux enseignants référents exerçant au sein des collèges privés sous contrat. Le surcoût évalué à 11 200 € en 2017 a été compensé par le Département. En 2018, le Département finance ces frais de fonctionnement à hauteur de 23 800 €.

II.5 La délégation à la MDPH de la numérisation des dossiers APA

Un projet de dématérialisation des processus de travail des dossiers APA et des paiements relatifs à la PCH a débuté en juin 2017 afin de viser pour fin 2018 un mode de travail en zéro papier.

Ce projet a débuté avec le déménagement des archives de la Direction de l'Accès à l'Autonomie (DAA) à la MDPH où deux agents de la DAA ont commencé à numériser depuis juillet 2017 les dossiers APA terminés ainsi que ceux relatifs à la PCH en instruction.

Par ailleurs, le projet de numérisation de tout le flux entrant de la DAA a été initié durant le 1^{er} semestre 2017 avec les équipes de l'opérateur économique Altereos titulaire du marché public de numérisation pour leur permettre d'être opérationnels début 2018. Le Département finance ce projet de numérisation à hauteur de 50 000 € en 2018.

II.6 Développer l'évaluation multidimensionnelle pour l'aménagement du logement des personnes âgées

Le Département souhaite développer l'aide à l'aménagement des logements des personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile. Dans ce cadre, il est proposé de s'appuyer sur les compétences développées par la MDPH en renforçant l'équipe d'ergothérapeutes pour évaluer les besoins et aider les personnes dans leur démarche, conformément au référentiel d'évaluation multidimensionnel instauré par la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Cette démarche s'inscrit d'ailleurs dans le projet de la Maison de l'Autonomie qui a pour objectif de rapprocher les équipes d'évaluation dans le champ du handicap et des personnes âgées.

En articulation fonctionnelle avec le Pôle autonomie concerné, ces professionnels effectueront un diagnostic de l'état du logement afin de s'assurer de son adaptation au maintien à domicile, prodigueront des conseils visant à réduire les risques de chutes et identifieront les besoins d'accompagnement, notamment pour le montage financier des aménagements à réaliser.

Une analyse des missions, de leur contenu et de la charge de travail de cette nouvelle mission qui va connaître un déploiement important a permis de dégager la nécessité pour la MDPH de recruter deux ergothérapeutes supplémentaires.

Compte tenu de ces éléments, il est décidé par le Département de compenser la charge salariale de ces deux ergothérapeutes, soit un budget total en année pleine de 80 000 €. Cette participation fera l'objet d'une valorisation à la CNSA dans le cadre du soutien de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Un bilan annuel de l'exécution de cette mission sera fourni par la MDPH au Département.

II.7 La MDPH du Nord inscrit également son action dans le déploiement de projets nationaux :

- le projet IMPACT (Innover et Moderniser les Processus MDPH pour l'Accès à la Compensation sur les Territoires), lancé par le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique, la CNSA et la Direction Générale de la Cohésion sociale génère une démarche de dématérialisation des formulaires,

- le projet de tronc commun du Système d'Informations des MDPH, pour lequel le Nord fait partie des départements pilotes et dont le palier 1 du projet doit entrer en production courant octobre 2018 : ce projet est coordonné par la CNSA qui,

dans le sillage de la loi Adaptation de la Société au Vieillessement, est chargée de concevoir et de mettre en œuvre un système d'information harmonisé et interopérable commun à l'ensemble des MDPH.

II.8 Une situation financière tendue malgré des demandes au national renouvelées

Malgré les efforts engagés par la MDPH avec le soutien financier du Département et du FEDER pour l'optimisation des ressources et la modernisation de son activité (dématérialisation des procédures de traitements des dossiers grâce à la gestion électronique des documents et à la numérisation des classothèques et du flux entrant), la situation humaine et financière est particulièrement tendue. En effet, le nombre de demandes gérées par agent reste bien au-dessus de la moyenne nationale.

Un accroissement supplémentaire du volume d'activité se maintiendra en 2018 sous l'effet de plusieurs mesures réglementaires (plan d'accompagnement global, plan personnalisé de scolarisation, élargissement du périmètre des cartes de stationnement et de priorité aux bénéficiaires de l'APA). C'est pourquoi, dans le cadre du projet d'évolution globale, le Département a réajusté en 2017 les moyens humains qu'il met à disposition de la MDPH dans les conditions visées ci-dessus.

Dans ce contexte de hausse de l'activité et d'équilibre budgétaire fragilisé, le besoin de financement de la MDPH reste nettement supérieur aux recettes issues de la Convention Constitutive du GIP qui n'a pas été actualisée depuis la création de la MDPH.

Le concours national de la CNSA donne lieu à la signature d'une convention pluriannuelle relative à la qualité de service avec le Département. Cette convention, renouvelée le 30 décembre 2016, a entériné l'extension du champ de coopération entre le Département et la CNSA dans le sillage de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 29 décembre 2015. Dans le champ du handicap, la convention prévoit de poursuivre les efforts engagés en application de la loi du 11 février 2005, pour renforcer la qualité et l'effectivité des services fournis aux usagers par la MDPH et favoriser l'équité de traitement sur le territoire. Trois chantiers de modernisation sont mis en avant :

- la simplification administrative pour faciliter les démarches des usagers et alléger les charges des MDPH,
- la mise en œuvre du projet « réponse accompagnée pour tous »,
- le déploiement d'un tronc commun des systèmes d'information des MDPH prévu par la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

La CNSA a soutenu en 2017 la mise en œuvre du système d'information commun (255 000 € répartis à hauteur de 120 000 € pour la MDPH et de 135 000 € pour le Département) ainsi que le démarrage du projet « réponse accompagnée pour tous » pour 130 000 €.

Par ailleurs, des courriers envoyés par le Département au nom de l'ensemble des contributeurs du GIP en décembre 2015, dont l'un en co-signature avec le Préfet du Nord, ont déjà été l'occasion d'alerter le niveau national sur la situation difficile dans laquelle se trouve aujourd'hui la MDPH du Nord. Le Département continuera d'interpeller le niveau national sur l'actualisation de la convention constitutive du GIP et de l'apport de ses différents membres.

III) La contribution 2018 du Département au fonctionnement de la MDPH

C'est dans ce contexte, et conformément au plan de soutien adopté en 2011 (délibération DSPAPH/2011/1318 du 07 novembre 2011) que le Département s'est engagé à allouer, chaque année, à partir de 2012, un budget neutralisant les mises à disposition de personnels et les loyers. Son investissement se traduit également par l'octroi d'une subvention de fonctionnement et par la valorisation des contributions de ses services au fonctionnement de la MDPH (engagement n°2 du plan de soutien : adopter un budget solidaire).

A compter de 2018, les mises à disposition de personnel ne feront plus l'objet de mouvements financiers. Ces dépenses seront néanmoins valorisées au sein du budget de la MDPH, à l'image des autres contributions du Département au fonctionnement du GIP.

Il convient de préciser que les charges de la MDPH sont décalées d'un exercice par rapport au budget du Département du Nord. Aussi, pour financer l'exercice 2018, la contribution financière du Département se décomposera comme suit :

- 759 505,21€ pour les locaux de la MDPH, dus au titre de l'année 2017
- 400 000 € de subvention de fonctionnement,
- 50 000 € pour la numérisation des dossiers APA,
- 100 000 € de dotation au titre de la fongibilité,
- 205 000 € afin de financer la carte mobilité inclusion,
- 300 000 € au titre du plan de renforcement en personnel,
- 23 800 € afin de prendre en charge des frais de fonctionnement des enseignants référents des secteurs public et privé.

Le total de la contribution 2018 s'élèvera donc à 1 838 305,21 euros et sera versée avant la fin de l'exercice 2018.

Cette contribution départementale sera consacrée à la réalisation des objectifs suivants, pour lesquels la MDPH s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires :

- assurer le bon fonctionnement de la MDPH ;
- stabiliser les personnels dans leurs fonctions ;
- moderniser la gestion des dossiers ;
- traiter les dossiers reçus et assurer des délais de réponse pour un service public de qualité (estimé à 4 mois en moyenne) ;
- réaliser les objectifs visés par la création de la CMI énoncés au sein de la délibération de mise en œuvre de la stratégie départementale d'action pour le soutien à l'autonomie du 12 décembre 2016 ;
- développer et intégrer les différentes mesures réglementaires attribuées aux MDPH en 2017 (PAG, RAPT, MISPE, PCPE, emploi accompagné ...) ;
- participer à la mise en œuvre des Relais Autonomie.

La valorisation des contributions des services du Département au fonctionnement de la MDPH vient également s'ajouter à ce total bien que ne faisant pas l'objet de mouvements financiers. A compter de 2018, elle comprend les charges de personnel mis à disposition de la MDPH par le Département. Elle est estimée pour 2017 à 3 646 902,50 euros, dont 2 623 667,50 euros au titre du personnel et 1 023 235 euros au titre des autres contributions)

IV) La contribution 2017 du Département au fonctionnement du Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH)

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a prévu que chaque MDPH gère un Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH) chargé d'accorder les aides financières destinées aux personnes handicapées devant faire face aux frais restant à leur charge, après déduction de la prestation de compensation du handicap (article L 146-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles) et après que les intéressés ont fait valoir l'ensemble de leurs droits.

La prestation de compensation du handicap est une prestation qui prend en charge les besoins de toute nature liés au handicap : charges liées à un besoin d'aides humaines, d'aides techniques, liés à l'aménagement du logement et du véhicule, etc. Le Fonds de compensation a donc une fonction de subsidiarité pour des dossiers présentant des restes à financer au-delà des prestations légales. Il aide principalement des bénéficiaires de la PCH. Il complète en ordre décroissant, les financements sur les besoins en aides techniques, les aménagements de domicile, les aménagements de véhicule.

Par délibérations n°DSPAPH/2007/1239 du 24 septembre 2007, n°DSPAPH du 06 décembre 2010 et n°DPAPH/2014/562 du 24 juin 2014, le Département du Nord a décidé de contribuer au financement du fonds départemental de compensation en signant la convention triennale organisant les modalités de fonctionnement du FDCH. Par la délibération n° DGASOL/2017/237 du 9 octobre 2017, Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention relative aux modalités de financement du Fond Départemental de Compensation du Handicap pour la période 2018-2020.

Un comité de gestion regroupant les représentants des contributeurs du fonds, à savoir les 4 CPAM du département, le Département du Nord, l'Etat et la MSA, est chargé de déterminer l'emploi des sommes versées par le fonds conformément au règlement intérieur voté par celui-ci.

Au total, au 31 décembre 2017, le report du Fonds de Compensation était de 1 463 788,50€. Après déduction des dossiers accordés par le Comité de Gestion et des montants engagés au 31 décembre 2017, le solde disponible est de 1 012 249,89 €.

Le Département participera au fonctionnement du Fond pour 2018 à hauteur de 100 000 €.

Ces deux contributions relatives au fonctionnement de la MDPH et au fonctionnement du FDCH donnent lieu à des conventions financières. Le Département sollicitera ses partenaires du GIP pour permettre à la MDPH de réaliser l'ensemble des missions qui lui sont dévolues par la loi.

En conséquence, il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer pour l'année 2018 une contribution financière de soutien à l'amélioration du fonctionnement de la MDPH pour un montant de 1 838 305,21 € ;
- d'attribuer pour l'année 2018 une contribution financière au titre du fonctionnement du Fonds Départemental de Compensation du Handicap pour un montant de 100 000 € ;
- d'attribuer pour l'année 2018 une contribution financière au titre de l'évaluation de l'aménagement APA pour un montant de 80 000 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les deux conventions financières 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière relative au projet d'aménagement de logements APA et ses éventuels avenants;
- d'imputer les crédits nécessaires à ces dépenses au budget départemental de l'exercice 2018.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
13003OP010	13003E15	120 000	0	5 000
14003OP011	14003E15	3 810 457	0	1 633 305,21
14004OP003	14004E02	200 000	0	200 000
14003OP004	14003E15	100 000	0	100 000
14003OP011	14003E17	3 053 686	0	759 505,21
13003OP002	13003E15	4276868	7 000	80 000

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 43.

35 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame CLERC-CUVELIER.

Monsieur GOSSET (porteur du pouvoir de Monsieur HOUSSIN), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision et il n'est pas tenu compte du pouvoir de Monsieur HOUSSIN.

Monsieur HENNO (porteur du pouvoir de Monsieur PICK), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°2.2 sont adoptées à l'unanimité.
--

• Rapport n° 2/3

Madame Geneviève MANNARINO, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, présente le rapport 2/3 relevant de sa délégation.

Madame Isabelle CHOAIN fait remarquer que la délibération, qui établit les critères de gestion des remises gracieuses, date de 11 ans. Elle se demande si ces critères ne sont pas à revoir aujourd'hui.

Madame Geneviève MANNARINO estime que cette remarque est bonne et qu'il est effectivement nécessaire de travailler sur ces critères et peut-être de les revoir. Elle précise que, depuis trois ans, les services sont extrêmement vigilants aux régularisations.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya

FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Guy BRICOUT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Jacques HOUSSIN, Max-André PICK, Karima ZOUGGAGH

Absents : Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 2.3

DAA/2018/149

OBJET :

DEMANDES DE REMISES GRACIEUSES DE CRÉANCES FORMULÉES PAR DES USAGERS, AU TITRE DE L'ALLOCATION COMPENSATRICE TIERCE PERSONNE (ACTP), DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH), DE L'ALLOCATION D'ACCUEIL FAMILIAL (AAF), DE L'AIDE SOCIALE GÉNÉRALE (ASG), DE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE À DOMICILE ET EN ÉTABLISSEMENT

Le Département du Nord a étudié les demandes de remises gracieuses qui lui ont été présentées par les allocataires ou leurs héritiers pour des indus générés lors du paiement des diverses prestations.

Ces indus émanent notamment des changements de situation suivants :

- révision de l'allocation, décès de l'usager, hospitalisation, placement (établissement, famille d'accueil), non cumul d'allocations, double paiement, contrôle d'effectivité, changement de département, sortie du territoire Français, annulation de la demande par l'allocataire.

La délibération du Conseil Général n° DSPAPH/2007/384 en date du 2 avril 2007 établit les critères de gestion des remises gracieuses. Ces critères prennent en compte principalement :

- le calcul d'une moyenne économique journalière inférieure ou égale à 6 euros,
- des éléments de la situation sociale ainsi que les modalités de traitement administratif du dossier.

Suite à l'examen des justificatifs transmis par les demandeurs, il apparaît que les personnes reprises dans le tableau ci-joint remplissent les conditions pour bénéficier d'une telle remise.

En conséquence, il est proposé à la Commission permanente :

- d'accorder une remise gracieuse partielle ou totale de la créance due au titre de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), la prestation de compensation du handicap (PCH), l'allocation d'accueil familial (AAF), l'aide sociale générale (ASG), l'allocation personnalisée d'autonomie forfaitaire, à domicile, en établissement (APA), la prestation spécifique dépendance (PSD), pour les personnes reprises dans le tableau annexé au rapport.

Ces décisions entraîneront l'annulation ou la réduction des titres de recettes et/ou des mandats d'annulation correspondants, repris dans le tableau annexé au rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
OP 31006OP003 ENV 31006E01 9355/551/673 DFEPF		1 956 510,00	196 229,54	9 040,86

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 46.

34 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame BOISSEAUX ainsi que Messieurs BRICOUT, DRIEUX et VALOIS. Madame BOISSEAUX ainsi que Messieurs BRICOUT et VALOIS étaient respectivement porteurs des pouvoirs de Monsieur SIEGLER, Mesdames LABADENS et DUHAMEL.

Monsieur WAYMEL, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°2.3 sont adoptées à l'unanimité.
--

• Rapport n° 2/4

Madame Geneviève MANNARINO, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, présente le rapport 2/4 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Guy BRICOUT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDI, Jacques HOUSSIN, Karima ZOUGGAGH

Absents : Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

DAA/2018/174**OBJET :****ACCÈS AU REGISTRE NATIONAL COMMUN DE LA PROTECTION SOCIALE (RNCPS)**

Le Répertoire Commun National de la Protection Sociale a été institué par l'article L.114.12.1 du code de la sécurité sociale et autorisé par le décret n° 2009-1577 du 16 décembre 2009 après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Ce répertoire national est commun aux organismes chargés de la gestion d'un régime obligatoire de sécurité sociale ou du service des allocations et prestations mentionnées au code susvisé, aux caisses assurant le service des congés payés, à la Caisse des français de l'étranger, ainsi qu'à Pôle emploi, relatif aux bénéficiaires des prestations et avantages de toute nature qu'ils servent.

Il est utilisé par ces organismes, entre autres, pour des échanges nécessaires au contrôle, à la justification dans la constitution des droits et à la justification de la liquidation et du versement des prestations dont sont chargées respectivement ces organismes.

Ainsi, le Département peut avoir accès au RNCPS pour les procédures d'attribution d'une forme quelconque d'aide sociale en application des articles L114-12 et L114-12-1 du code de la sécurité sociale.

L'objectif du RNCPS est à la fois de renforcer la lutte contre la fraude et de permettre la simplification des démarches administratives.

Il comprend pour chaque assuré social son NIR (Numéro d'Inscription au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques [RNIPP] communément appelé numéro de sécurité sociale), ses données d'état civil et a vocation à regrouper des données d'affiliation aux différents régimes. Il précise la nature de prestations servies (Revenu Solidarité Active, pensions d'invalidité, Majoration Tierce Personne, Prestation Complémentaire pour Recours à Tierce Personne, rentes accidents...), sans en donner les montants.

Le Département et autres organismes d'assurance maladie, d'assurance chômage versent aux bénéficiaires, dans le cadre de l'aide à la personne et suivant leur compétence, des prestations. Ainsi le Département verse en l'occurrence : l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou encore le RSA.

Les organismes d'assurance maladie ou chômage assurent quant à eux l'attribution de Prestations comme la Majoration pour tierce personne (MTP), la prestation Complémentaire pour Recours à Tierce Personne (PCRTP) ou encore les allocations chômage.

Aussi, il est possible que des confusions, volontaires ou non, conduisent les bénéficiaires à cumuler indument deux allocations (Département et organismes d'assurance maladie).

A titre d'exemple, les bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap peuvent percevoir des prestations versées par les organismes d'assurance maladie.

La MTP ou la PCRTP vient en déduction du volet « aide humaine » de la PCH attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Concernant, l'APA, elle n'est pas cumulable avec la Majoration Tierce Personne et la Prestation Complémentaire pour Recours à Tierce Personne.

A ce jour, pour les bénéficiaires de l'APA (environ 30 000) et les bénéficiaires (âgés de plus de 20 ans) de la PCH et de l'ACTP (environ 12 000), le Département du Nord se base uniquement sur des données déclaratives relatives à la perception de ces prestations.

En ce sens, des sommes pourraient être indument versées chaque année.

L'accès au RNCPS permettrait de détecter un cumul de ces prestations et donc de lutter contre d'éventuels doubles versements, d'assurer un principe d'équité entre les usagers et de veiller à une meilleure gestion des fonds publics.

Cependant, la CNIL a pris acte, dans sa délibération n° 2009-211 du 30 avril 2009 portant avis sur le projet de décret en Conseil d'Etat relatif au RNCPS, que la consultation du RNCPS ne constitue qu'une « aide à la décision permettant de détecter des droits et prestations manquants ainsi que des anomalies et des fraudes » et « venant en complément de l'examen de la situation effectuée au cas par cas par un agent ». Ainsi, « aucune décision produisant des effets juridiques à l'égard d'une personne ne peut être prise sur le seul fondement du RNCPS conformément à l'article 10 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée ».

Pour autant, si les données contenues dans le répertoire ne sont pas opposables ni aux assurés, ni au tiers et n'ont donc pas juridiquement valeur probante, elles sont réputées fiables. Leur fiabilité est en effet garantie par les organismes contributeurs.

C'est pourquoi la CNIL précise que, « *si la décision de suspendre un droit (ou d'ouvrir un droit) ne saurait découler automatiquement de la consultation du RNCPS, cette consultation associée à une analyse des prestations peut néanmoins conduire un agent à prendre une décision produisant des effets juridiques à l'égard d'un bénéficiaire sur le fondement d'informations transmises par le RNCPS* ».

Ainsi l'accès à ses données ne dispense en rien le Département de l'obligation de se retourner vers le bénéficiaire pour lui demander de justifier sa situation.

A ce jour, pour l'utilisation du NIR, le Département doit recueillir l'avis de la CNIL.

A compter du 25 mai 2018, au regard de l'application du nouveau règlement général européen sur la protection des données (RGPD), les formalités préalables actuelles auprès de la CNIL (déclarations, autorisation, avis) vont disparaître au profit d'une logique de conformité continue. Les collectivités auront l'obligation de réaliser des études d'impact sur la vie privée des administrés avant de pouvoir accéder à des données à caractère personnel.

En conséquence, je propose à la Commission Permanente :

- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental à engager toutes les démarches et signer les documents permettant l'accès au Répertoire Commun National de la Protection Sociale (RNCPS), qui s'effectuera en conformité avec le nouveau règlement général européen sur la protection des données (RGPD), applicable à partir du 25 mai 2018.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 48.

37 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur HENNO (porteur du pouvoir de Monsieur PICK).

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°2.4 sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 2/5

Madame Geneviève MANNARINO, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, présente le rapport 2/5 relevant de sa délégation.

Madame Françoise MARTIN signale que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera favorablement ce rapport qui va compléter les financements des associations d'aide à domicile. Elle fait toutefois observer que ce complément ne peut compenser les difficultés importantes qui apparaissent pour toutes les associations et risquent d'entraîner la suppression de nombreux partenaires dans les mois à venir.

Madame MARTIN demande s'il est possible d'intervenir pour régler les dysfonctionnements constatés au niveau du Département, mais surtout d'interpeller la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) afin d'obtenir des financements supplémentaires.

Madame Geneviève MANNARINO indique qu'elle interviendra sur ce sujet lors du conseil de la CNSA le 3 juillet prochain.

Madame MANNARINO évoque la question de la formation des personnels des services d'aide à domicile.

Madame MANNARINO revient sur les actions mises en place par le Département en ce qui concerne les services d'aide à domicile. Elle précise que les sommes dues aux services ont été régularisées.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Guy BRICOUT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Jacques HOUSSIN, Karima ZOUGGAGH

Absents : Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 2.5

DOSAA/2018/165

OBJET :

**CONVENTION CNSA/DÉPARTEMENT POUR LA MODERNISATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES SERVICES D'AIDE À DOMICILE 2016-2018
AVENANT À LA CONVENTION. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE EN APPLICATION DE LA CONVENTION**

La loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées a créé la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

L'article L. 14-10-5 du Code de l'action sociale et des familles, modifié par la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement, précise les actions éligibles au titre de la section IV du budget de la Caisse (« *Promotion des actions innovantes, formation des aidants familiaux et accueillants familiaux et renforcement de la professionnalisation des métiers de service exercés auprès des personnes âgées et des personnes handicapées* »). La CNSA peut cofinancer notamment des programmes de modernisation et de professionnalisation des services d'aide à domicile. Le cofinancement de ces programmes s'appuie sur un conventionnement entre la CNSA et les départements.

Par une délibération-cadre du 17 décembre 2015 (« *Autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap* »), le Département du Nord a défini ses nouvelles orientations, parmi lesquelles le soutien à la vie à domicile et l'inclusion des personnes en perte d'autonomie.

Par délibérations adoptées par la Commission Permanente, le 13 avril et le 4 juillet 2016, le Président a été autorisé à signer une convention triennale 2016-2018 avec la CNSA au titre de la section IV de son budget. Signée le 5 septembre 2016, elle permet le cofinancement d'actions visant à accompagner la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile dans le Nord, ainsi que la professionnalisation des accueillants familiaux et le soutien aux bénévoles qui contribuent au maintien du lien social.

Au regard de la consommation de crédits prévisionnels, un avenant à la convention est nécessaire.

I. Conclusion d'un avenant à la convention signée entre le Département du Nord et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie :

La convention conclue avec la CNSA constitue un levier pour la mise en œuvre des orientations départementales en faveur du soutien à la vie à domicile. D'une période de trois ans, la convention s'achèvera le 31 décembre 2018.

Six axes sont identifiés dans la convention, et se déclinent à travers douze actions :

- axe 1 : moderniser les structures de l'aide à domicile ;
- axe 2 : soutenir la professionnalisation des acteurs de l'aide à domicile ;
- axe 3 : structurer et renforcer le secteur de l'aide à domicile ;
- axe 4 : développer la qualité de l'offre de service et innover ;
- axe 5 : soutenir les proches aidants ;
- axe 6 : assurer la mise en œuvre et le suivi de la convention avec la CNSA.

Une programmation financière pluriannuelle est annexée à la convention.

La mise en œuvre opérationnelle des actions inscrites et le calendrier de déclinaison réglementaire de certaines dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement ont conduit le Département à adapter le calendrier de réalisation, et dès lors la programmation pluriannuelle. En 2016 et 2017, plusieurs actions ont été mises en œuvre et ont mobilisé un montant total de 1 121 028 €, dont 554 551 € cofinancés par la CNSA.

L'article 8 de la convention dispose que celle-ci pourra, en accord avec les deux parties signataires, faire l'objet d'un avenant. Cet avenant peut permettre la nécessaire adaptation du cadre conventionnel et de la programmation financière pluriannuelle qui l'accompagne à l'évolution de la stratégie départementale et du calendrier opérationnel des actions. Au terme de la présente convention, la programmation devrait conduire à la mobilisation de 2 780 064 € (dont 1 406 567 € financés par la CNSA).

Au second semestre, le Département engagera avec la CNSA l'élaboration du prochain cadre conventionnel pour que celui-ci constitue un levier de mise en œuvre des orientations définies dans le schéma départemental des solidarités humaines 2018-2022 adopté par le Conseil départemental le 12 février 2018.

II. Subventions 2018 relatives à la modernisation et à professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile en application de la convention signée entre le Département du Nord et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

Dans le cadre de cette programmation globale pour la modernisation de l'aide à domicile en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le Département souhaite financer, avec le concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie des projets structurants proposés et développés par les partenaires du secteur.

Cette programmation a pour objectifs de :

- Moderniser la gestion des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
- Poursuivre la structuration des SAAD et l'accompagnement de projets de mutualisation
- Permettre le déploiement du dispositif de télégestion et/ou de télétransmission
- Renforcer le contrôle d'effectivité
- Améliorer le service rendu à l'utilisateur et développer la qualité de l'offre de service
- Améliorer le pilotage des plans d'aide.

1. Soutien aux SAAD portant des projets d'équipement en télégestion :

L'équipement en télégestion des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile est un principe prévu dans la délibération du Conseil Départemental adoptée du 22 mai 2017. Elle prévoit également les modalités de mise en œuvre de la stratégie départementale pour le soutien à domicile ainsi qu'un objectif du cahier des charges définissant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement dans le Nord. Ce dernier inclut aussi les exigences réglementaires nationales auxquelles ils doivent se conformer.

Les projets d'équipement en télégestion concernent les domaines suivants :

- Acquisition de logiciels et licences
- Mise en œuvre des logiciels.

En 2017, 26 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ont reçu une subvention par le Département dans le cadre de la convention précitée, pour un montant total de 271 122, 39 €, financés à 50% par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie,

En 2018, il est proposé de financer 28 structures pour un montant total de 268 119, 29 €.

Les structures et les montants attribués sont :

- VITAME de Lille et Lesquin : 7 140 € ;
- CCAS de Cambrai : 4 440 € ;
- AIDOFAMILLE de Roncq : 5 028 € ;
- AMDG de Lewarde : 7 688, 05 € ;
- ASPAD de Wambrechies : 19 072, 80 € ;
- INTERPROXIM de Tourcoing : 12 447, 85 € ;
- CCAS de Saint-Saulve : 7 856, 20 € ;
- AAFAD Flandre Lys : 7 212, 07 € ;
- CCAS de Sin-le-Noble : 3 816 € ;
- CCAS de Wasquehal : 1 698 € ;
- CCAS de Quièvrechain : 3 930 € ;
- CCAS de Loos : 13 596 € ;
- SOLUTIA DOMICILE de Lille : 8 040 € ;
- ASTERIA SERVICES d'Escaudain : 17 340 € ;
- CCAS de Crépin : 3 876 € ;
- CCAS d'Auby : 1 956 € ;
- SIVOM de la WARNELLE de Clary : 23 301, 60 € ;
- ATOUT AGES SERVICES de Noyelles-Lez-Seclin : 976, 80 € ;
- CCAS d'Houplines : 1 872 € ;
- A2DOMICILE - AZAE LILLE COLYSEE de Lille : 4 440 € ;
- ADPH d'Hazebrouck : 8 962,17 € ;
- CCAS d'Escaudain : 11 310 € ;
- CCAS d'Haubourdin : 13 308 € ;
- CCAS de Douchy-les-Mines : 21 129 € ;
- CCAS de Villeneuve d'Ascq : 16 644 € ;
- APMG Léo Lagrange de Somain : 10 104 € ;
- ASAD de La Chapelle d'Armentières : 13 375, 20 € ;
- ASEC Emplois familiaux de Bouchain : 17 559,55 €.

2. Soutien aux SAAD en vue de renforcer les compétences des intervenants professionnels et d'encourager les actions de mutualisation et de coopération territoriale

Soutenir la professionnalisation des acteurs de l'aide à domicile, structurer et renforcer ce secteur sont des principes prévus par la Délibération adoptée par le Conseil Départemental le 22 mai 2017 sur les modalités de mise en œuvre de la stratégie départementale pour le soutien à domicile.

Dans le cadre d'une démarche globale de soutien à la professionnalisation des acteurs de l'aide à domicile, notamment auprès de personnes en situation de handicap, des contrats pluriannuels seront conclus avec 16 SAAD intervenant auprès de plus de 20 personnes en situation de handicap pour un volume horaire annuel d'interventions supérieur à 10 000 heures afin d'accompagner la transition de ce secteur dans les conditions prévues dans la délibération du 22 mai 2017 sur la stratégie départementale pour le soutien à domicile.

Les projets concernent les domaines suivants :

- Renforcement des compétences par le développement et/ou la consolidation de la formation interne (formations, « centre d'entraînement » interne), la mobilisation de formateurs externes, des démarches d'amélioration du service (création d'outils dédiés à la bientraitance ou de « bonnes pratiques », groupes d'échanges de pratiques, comité de veille), la mise en œuvre de nouvelles procédures ;
- Développement de la mutualisation et/ou de la coopération entre services par un soutien en ingénierie et conseil (projets de création de Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile).

Afin d'accompagner cette transition et ces projets, il est proposé d'accompagner 16 structures pour un montant total de 495 591 euros.

Ces projets intègrent le programme pluriannuel annexé à la convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile dans le Nord signée avec la CNSA pour la période 2016-2018.

Les structures et les montants attribués sont :

- Projets visant à renforcer les compétences des professionnels des SAAD intervenant auprès de personnes en situation de handicap (axe 2 de la convention précitée) :

- GIHP Lille : 3 258 € ;
- ADAR Sambre Avesnois Fourmies : 38 080 € ;
- ASAPAD Sin-le-Noble : 87 700 € ;
- AVAD de Valenciennes : 19 070 € ;
- Centre Hélène Borel de Raimbeaucourt : 18 018 € ;
- MAD Lille : 2 250 € ;
- Ensemble Autrement de Roubaix : 24 000 € ;
- ASSAD Dunkerque : 34 000 €.

Sous-total pour ces projets : 226 376 €.

- Projets visant à renforcer les compétences des professionnels des SAAD intervenant auprès de personnes en situation de handicap et de personnes âgées, spécifiquement sur la bientraitance (axe 2 de la convention précitée) :

- ADAR Sambre Avesnois Fourmies : 21 500 € ;
- ASAPAD Sin-le-Noble : 16 875 € ;
- AVAD de Valenciennes : 4 340 € ;
- Centre Hélène Borel de Raimbeaucourt : 11 088 € ;
- Ensemble Autrement de Roubaix : 2 500 € ;
- ASSAD Dunkerque : 30 000 € ;
- ADAR Flandre Maritime Dunkerque : 140 828 € ;
- Optim'Home Services : 6 334 € ;

Sous-total pour ces projets : 233 465 €.

- Projets de mutualisation et de coopération territoriale entre services d'aide et d'accompagnement à domicile (axe 3 de la convention précitée) :

- ADAR Sambre Avesnois Fourmies : 13 750 € ;
- ASAPAD Sin-le-Noble : 12 000 € ;
- AVAD de Valenciennes : 10 000 € ;

Sous-total pour ces projets : 35 750 €

En conséquence, il est proposé à la Commission Permanente :

- de valider l'avenant à la convention au titre de la section IV du budget de la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile dans le département du Nord, et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.
- d'attribuer les subventions 2018 aux différents porteurs de projets d'équipement en télégestion pour un montant total de 268 119, 29 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement pour les projets d'équipement en télégestion (modèle en annexe) entre le Département et chacune des structures bénéficiaires de cette subvention.
- d'attribuer les subventions 2018 aux différentes structures en vue de renforcer les compétences des intervenants professionnels et d'encourager les actions de mutualisation et de coopération territoriale pour un montant total de 495 591,00 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement (modèle en annexe) entre le Département et chacune des structures bénéficiaires de cette subvention.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
13001OP004	13001E15	750 000	0	268 119,29
13001OP004	13001E18	495 591	0	495 591

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 49.

Madame COEVOET (Vice-présidente du Centre communal d'action sociale de Wasquehal), Madame LABADENS (membre du Centre communal d'action sociale de Cambrai) et Monsieur LEFEBVRE (Président du Centre communal d'action sociale de Douchy-les-Mines) avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs MONNET, BRICOUT et Madame ZAWIEJA-DENIZON. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

38 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°2.5 sont adoptées à l'unanimité.
--

• Rapport n° 2/6

Madame Doriane BECUE, Vice-présidente en charge de l'Insertion et du retour à l'Emploi, présente le rapport 2/6 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport amendé suivant :

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Guy BRICOUT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Jacques HOUSSIN, Karima ZOUGGAGH

Absents : Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 2.6

DIPLE/2018/151

OBJET :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS INSERTION ET CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DEUX VÉHICULES DÉPARTEMENTAUX À L'ASSOCIATION WIMOOV

Le Département a une ambition forte en matière d'insertion professionnelle des allocataires du RSA et de lutte contre les exclusions.

La délibération cadre du 17 décembre 2015 relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA affirme la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires et fixe cet engagement comme une priorité forte du mandat.

Ses orientations se déclinent notamment au travers de l'offre d'insertion qui permet aux allocataires d'être accompagnés dans leur insertion sociale et professionnelle,

1/ Ajustements 2018 de l'appel à projets « Objectifs emploi »

Lors de la séance du 13 juin 2016, le Conseil Départemental a attribué des subventions aux organismes financés dans le cadre de l'appel à projets d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi des allocataires du RSA. Ces financements ont été accordés pour 3 ans (2016-2018), avec une priorité pour les actions d'insertion professionnelle ou d'accès à l'emploi.

Au regard du besoin des territoires et des résultats obtenus, il est proposé de revoir les modalités de partenariat, par la diminution de certains engagements ou par l'augmentation d'autres. Il s'agit également de financer des projets complémentaires pertinents.

- Le remplacement d'actions

Il s'agit de cas de défaillances des opérateurs, en raison de leur liquidation judiciaire, de leur souhait de cesser l'action ou d'un changement de territoire. Ces actions sont des substitutions, et représentent un engagement financier de 40 626 € au titre de 2018-2019.

- La modulation à la hausse ou à la baisse d'actions existantes

22 actions sont proposées à la baisse au regard des résultats atteints ou des arrêts de partenariat (CCAS de Douai avec un financement pour la moitié de l'année, la Sauvegarde sur la Direction Territoriale Métropole Roubaix Tourcoing à la demande de l'opérateur...).

Ces actions génèrent un désengagement de crédits de 358 395 € au titre de 2018-2019. Pour ces modulations à la baisse, des titres de recettes pourront être émis en cas de trop perçu.

Par ailleurs, 13 actions sont proposées à la hausse en raison de leurs bons résultats ou de leur intérêt pour le territoire. Elles représentent un engagement de 219 460 € au titre de 2018-2019.

- La mise en place en 2018 d'actions nouvelles, non financées précédemment et répondant aux besoins du territoire

- 1 action est proposée dans l'Avesnois sur l'insertion professionnelle (ARPEGE).
- 1 action dans le Cambrésis pour un atelier chantier d'insertion (ARPE).
- 3 actions dans le Douaisis.
- 5 actions en Flandre Intérieure sur la mobilité (Mobilité en Nord, Orme activité) et pour 2 ACI (AFEJI et Jeunesse et avenir).
- 1 action sur Roubaix Tourcoing sur la levée des freins (Soutien emploi services).
- 1 action en Métropole Lille sur l'accompagnement social (SISAA).

Les nouvelles actions représentent un montant de 206 652 € au titre de 2018-2019.

Ces projets sont détaillés en annexe et représentent un montant total d'engagement de 108 343 € au titre de 2018 et 2019.

2/ Partenariat avec l'association WIMOOV et mise à disposition de 2 véhicules départementaux

L'un des freins identifiés à l'accès à l'emploi est la mobilité. En effet, l'observatoire national de la mobilité inclusive a montré dans son rapport paru en janvier 2017 qu'un demandeur d'emploi sur quatre a déjà renoncé à un emploi ou à une formation et 19 % des demandeurs d'emploi ont refusé un entretien d'embauche faute de moyen de s'y rendre.

Les difficultés de mobilité peuvent être imputées à plusieurs causes : sur les territoires peu denses, l'offre de transports en commun est éparse ou inadaptée au rythme de travail des salariés (emplois en horaire décalé), le coût des transports est trop élevé, le manque d'information sur l'offre de transport en commun, la méconnaissance des aides financières à la mobilité existante...

Le Département du Nord a donc établi des partenariats pour répondre à une partie des besoins en mobilité des allocataires du RSA en finançant des actions pour un montant de **1 885 395 € pour 4 192 places (de 2016 à 2018)**. De différentes natures, elles permettent de couvrir un champ large de besoins : du passage de permis, à la mise à disposition de moyens de locomotion, en passant par l'information sur les transports en commun.

L'association Wimoov est un partenaire soutenu par le Département par le financement des plateformes de mobilité inclusive sur les territoires de Valenciennes et Cambrai et pour une action de transport collectif sur le territoire de Douai.

Le présent rapport a pour objet de proposer la mise à disposition pour 3 ans, à l'association WIMO OV de deux véhicules (de marque Citroën C1) dont le Département n'a plus l'utilité mais qui restent dans un état suffisant, afin de les affecter à leurs opérations de mobilité.

Ces véhicules seront mis à disposition à titre gratuit et sans caution, à des allocataires du RSA Nordistes ayant besoin d'un véhicule dans le cadre de leur parcours d'insertion ou de leur accès à l'emploi.

Par ailleurs, l'association Wimoov a valorisé la subvention départementale 2017 auprès du Ministère de la transition écologique et solidaire, pour obtenir des certificats d'économie d'énergie. Cependant, ces certificats ont été affectés au Département du Nord, pour une valeur de 50 000 € environ. Afin de les rétrocéder à l'association Wimoov, le Département doit délibérer.

Wimoov utilise le produit de la vente de ces certificats pour cofinancer son activité et particulièrement dans le Valenciennois.

En conséquence, je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre de l'appel à projets « Objectif emploi » pour 2018-2019 répartis dans le tableau joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions établies en référence aux conventions jointes au présent rapport,
- d'approuver et d'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention de mise à disposition de 2 véhicules départementaux à l'association WIMO OV pour des actions destinées aux allocataires du RSA jointe au présent rapport,
- d'autoriser Monsieur Le Président à rétrocéder à titre gracieux les certificats d'économie d'énergie valorisés par l'association Wimoov.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12002OP010	12002E05	52 335 910.20	51 401 694.05	108 343.00

AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DIPLE/2018/151

OBJET :

Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets Insertion et convention de mise à disposition de deux véhicules départementaux à l'association Wimoov

EXPOSE DES MOTIFS

En vue de la prise de décision par la Commission permanente, il apparaît pertinent de préciser la rédaction du deuxième alinéa des propositions de décisions inscrites au rapport.

DISPOSITIF

La deuxième proposition de décision reprise dans les conclusions du rapport est libellée comme suit :

- « d'autoriser Monsieur le Président à négocier et à signer les conventions ou avenants en s'inspirant des modèles joints au rapport »

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire.

Concernant les propositions relatives à l'attribution de subventions dans le cadre l'appel à projets Insertion

En raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Madame BECUE est Vice-Présidente du Centre communal d'action sociale de Tourcoing et membre du Conseil d'administration de l'Association de gestion des centres sociaux culturels Belencontre et Phalempins.

Monsieur FICHEUX est membre du Conseil d'administration de BGE Hauts-de-France.

Madame TONNERRE est membre du Conseil d'administration de l'association Mission Emploi Lys Tourcoing.

Madame CHOAIN et Madame MANNARINO sont respectivement Vice-Présidente et Conseillère de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames CHASSAING et DEPELCHIN ainsi que Monsieur DUSART avaient donné respectivement pouvoir à Madame TONNERRE, Monsieur FICHEUX et Madame MANNARINO. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DECAGNY (Président du Centre communal d'action sociale de Maubeuge) et VERFAILLIE (Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole) ainsi que Madame DUHAMEL (Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur DETAVERNIER, Madame FREMAUX et Monsieur VALOIS. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs CABAYE (membre du Conseil d'administration de l'association Mission Emploi Lys Tourcoing) et DULIEU (Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole) avaient donné respectivement pouvoir à Mesdames BECUE (Vice-Présidente du Centre communal d'action sociale de Tourcoing) et CHOAIN (Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

33 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Concernant les propositions relatives à la convention de mise à disposition de deux véhicules départementaux à l'association Wimoov

38 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°2.6 amendé sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, SPORTS, TOURISME, VIE ASSOCIATIVE

• Rapports n° 3/1 et 3/2

En l'absence de Madame Joëlle COTTENYE, Vice-présidente en charge de l'Education et des Collèges, Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER présente les rapports 3/1 et 3/2.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya

FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Guy BRICOUT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Jacques HOUSSIN, Karima ZOUGGAGH

Absents : Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 3.1

DESC/2018/180

OBJET :

DÉSFFECTATION AU PROFIT DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE DES TERRAINS ET DES ANCIENS BÂTIMENTS DU COLLÈGE ALBERT SAMAIN À ROUBAIX

L'assemblée Départementale a décidé, au cours de sa réunion des 16, 17 et 18 février 2004, le principe d'une nouvelle sectorisation des collèges de la ville de ROUBAIX et de la réalisation d'opérations, dont la reconstruction du collège Samain sur un autre site. Lors de l'Assemblée Départementale des 24, 25, 26 et 27 janvier 2005, a été décidé un programme de construction ou reconstruction de collèges confirmant l'engagement du Département au titre de la Politique de la Ville. A cet effet, a été arrêté le programme de reconstruction de 12 collèges situés dans les quartiers relevant de la politique de la ville, dont celle du collège Albert Samain de Roubaix sur un nouveau site.

Le collège Albert Samain a été reconstruit à l'angle des rue d'Oran et Cartigny à ROUBAIX. Ce nouveau bâtiment sera livré à la mi-juin 2018, ainsi le collège reconstruit sera opérationnel pour la rentrée de septembre 2018.

Les terrains d'assiette et bâtiments de l'ancien collège Albert Samain, situés rue d'Alger à ROUBAIX, doivent donc faire l'objet d'une désaffectation afin d'être réintégrés dans le patrimoine de la collectivité propriétaire, à savoir la Métropole Européenne de LILLE et ce dès la fin d'année scolaire 2017-2018.

La circulaire interministérielle du 9 mai 1989 fixe les modalités de désaffectation des biens des collèges. La proposition résulte d'une délibération du Conseil Départemental ou d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental. La décision est ensuite prise par Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Nord par délégation du Préfet du département.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- de prendre acte, à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, du transfert du collège Albert Samain sis actuellement rue d'Alger à ROUBAIX dans les nouveaux bâtiments des rues d'Oran et Cartigny à ROUBAIX ;
- de proposer à Monsieur l'Inspecteur d'Académie la désaffectation du service public de l'éducation des terrains et des anciens bâtiments du collège Albert Samain ;
- de remettre les locaux et les terrains désaffectés à la disposition de la Métropole Européenne de LILLE, propriétaire des biens, afin qu'ils soient réintégrés dans son patrimoine ;

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N° 3.2

DESC/2018/184

OBJET :

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT DU NORD AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE "SAINT ANTOINE" DE BOHAIN DANS L' AISNE ET PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT DE L' AISNE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE "SAINT JOSEPH" DE VILLERS OUTRÉAUX POUR L' ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018.

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT DU NORD AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE GEORGES BRASSENS DE SAINT VENANT DANS LE PAS-DE-CALAIS ET PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES ALBERT SCHWEITZER DE LA BASSÉE, HENRI DUNANT DE MERVILLE ET JACQUES PRÉVERT DE WATTEN.

Quand un collège accueille au moins 10% d'élèves originaires d'un Département voisin, une participation aux charges de fonctionnement et de personnel peut être demandée au département de résidence, en vertu de l'article L 213-8 du Code de l'Education.

Le montant de cette participation est fixé par convention entre les départements intéressés.

Département du Nord / Département de l'Aisne

Une convention du Département de l'Aisne est proposée pour la participation du Département du Nord aux charges de fonctionnement du collège privé « Saint Antoine » de Bohain puisque 18 élèves du Nord y sont scolarisés sur un effectif total de 180 élèves en 2017-2018 (annexe 1).

Par ailleurs, le Département du Nord propose une convention pour la participation du Département de l'Aisne aux charges de fonctionnement du collège privé « Saint Joseph » de Villers-Outréaux puisque 31 élèves de l'Aisne y sont scolarisés en 2017-2018 sur un effectif total de 189 élèves (annexe 2).

Calculée sur la base de forfaits par élève pour l'année scolaire 2017-2018 (parts matériel et personnel des départements concernés par la compensation), la participation du Département du Nord s'établit à 14 372,10 euros et la participation du Département de l'Aisne s'établit à 19 196,75 euros.

Département du Nord / Département du Pas-de-Calais

Une convention du Département du Pas-de-Calais est proposée pour la participation du Département du Nord aux charges de fonctionnement du collège public « Georges Brassens » de Saint Venant puisque 48 élèves du Nord y sont scolarisés sur un effectif total de 421 élèves en 2015-2016 (annexe 3). Calculée sur la base du coût moyen par élève, cette participation s'élève à 9 780,48 € pour l'année scolaire 2015-2016.

Par ailleurs, le Département du Nord propose une convention pour la participation du Département du Pas-de-Calais aux charges de fonctionnement des collèges Albert Schweitzer de La Bassée, Henri Dunant de Merville et Jacques Prévert de Watten pour l'année scolaire 2015-2016 sur la base du coût moyen par collégien dans le Département du Nord (annexe 4). Cette participation s'élève à 108 269,20 euros pour l'année 2015-2016.

Les montants en recettes et en dépenses sont récapitulés dans le tableau joint en annexe 5.

Il est proposé à la Commission Permanente, après avis de la Commission Education :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Département de l'Aisne, jointe au rapport, concernant les charges de fonctionnement du collège privé « Saint Antoine » de Bohain pour l'année scolaire 2017-2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Département de l'Aisne, jointe au rapport, afin d'obtenir sa participation aux charges de fonctionnement du collège « Saint Joseph » de Villers-Outréaux ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Département du Pas-de-Calais, jointe au rapport, concernant les charges de fonctionnement du collège public « Georges Brassens » de Saint Venant pour l'année scolaire 2015-2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Département du Pas-de-Calais, jointe au rapport, afin d'obtenir sa participation aux charges de fonctionnement des collèges Albert Schweitzer de La Bassée, Henri Dunant de Merville et Jacques Prévert de Watten pour l'année scolaire 2015-2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à payer 14 372,10 € au Département de l'Aisne pour l'année scolaire 2017-2018 et à établir un titre de recettes à l'encontre de ce Département d'un montant de 19 196,75 € pour la même période ;
- d'autoriser Monsieur le Président à payer 9 780,48 € au Département du Pas-de-Calais pour l'année scolaire 2015-2016 et à établir un titre de recettes à l'encontre de ce Département d'un montant de 108 269,20 € pour la même période ;
- d'inscrire les recettes sur l'opération 16P2175OA002 du budget départemental et d'imputer les dépenses de 24 152,58 € au programme EDUC12P2175, à l'opération 16P2175OV003, sur le chapitre 932/221 65 551 du budget départemental.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16004OP001 (D/F)	16004E15	20 215 000	19 649 661,47	24 152,58
16004OP002 (R/F)	16004E17	28 360	108 426,91	127 465,95

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 59.

38 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions des rapports n°s 3.1 et 3.2 sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 3/3

Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Vice-présidente en charge de la Culture, présente le rapport 3/3 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaients présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Sylvie

LABADENS donne pouvoir à Guy BRICOUT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Jacques HOUSSIN, Karima ZOUGGAGH

Absents : Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 3.3

DESC/2018/152

OBJET :

**PROGRAMMATION, PARTENARIAT, DÉPÔTS-VENTES POUR LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS
DÉPARTEMENTAUX
OBJETS PROMOTIONNELS POUR LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX**

MUSVERRE

❖ **DEPOT-VENTE A LA BOUTIQUE**

Par délibération en date du 17 novembre 2008, la Commission Permanente a accepté le principe de la mise en place d'un dépôt-vente dans les boutiques des équipements culturels départementaux et adopté une convention type de dépôt-vente entre le Département du Nord et chaque déposant.

Celle-ci fixe :

- les références d'ouvrages et d'objets concernés,
- les conditions de mise à disposition des produits proposés,
- les modalités financières,
- la durée de la convention.

Il est proposé de :

- modifier par un avenant la convention de dépôt-vente existante avec la Librairie Vauban de Maubeuge pour la vente de livres et de jeux d'éveil et créatifs autour du Verre et des richesses touristiques de la région (avenant à la convention signée le 22 avril 2017),
- mettre en place un dépôt-vente à la boutique/librairie du MusVerre avec :
 - Madame Sally FAWKES pour la vente de sculptures et d'objets décoratifs en verre,
 - Madame Christine VANOPPEN pour la vente de colliers contemporains en verre,
 - Madame Laura PARISOT, pour la vente de bijoux contemporains (colliers, boucles d'oreilles, bracelets et boucles d'oreilles) réalisés selon la technique du filage au chalumeau.

Les projets d'avenant et de conventions régissant les conditions de ces dépôts-ventes sont annexés au présent rapport.

MUSEE DEPARTEMENTAL MATISSE

❖ **PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES RENCONTRES MUSICALES DE CAMBRAI – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DU PIANO PLEYEL POUR ORGANISER UN CONCERT**

Dans le cadre du festival de musique classique « Les Musicales » de Cambrai, organisé chaque année depuis 2016, la première quinzaine de juillet, le musée départemental Matisse propose de s'y associer en mettant à disposition gracieusement ses locaux, ainsi que le piano Pleyel, pour une durée d'une journée, à l'association Les rencontres Musicales de Cambrai.

Lors de cette journée, un concert sera organisé dans l'espace de la salle du vitrail « Joie » d'Herbin et/ou dans l'espace de l'auditorium.

Les musicales offrent aux habitants du territoire du Cambrésis la découverte de jeunes virtuoses européens.

Véritable tremplin des plus talentueux jeunes solistes d'Europe, ce festival établit une remarquable complicité entre les artistes et tous les publics. Les concerts sont précédés d'ateliers pédagogiques et de rencontres informelles où les jeunes virtuoses font partager leur joie de jouer. Les concerts se déroulent dans des lieux patrimoniaux situés à Cambrai, Caudry et Le Cateau-Cambrésis.

A Cambrai, les festivaliers peuvent retrouver les concerts de musique de chambre au Théâtre et dans différents lieux, à présent emblématiques. Jouant la carte de l'éclectisme et de la diversité, le festival permet de séduire le plus vaste public possible, accessible à tous. Le Festival propose un moment rare et exceptionnel de partage et de rencontres.

Le festival se tiendra principalement au Théâtre de Cambrai mais aussi à l'église Saint-Géry, au musée de Cambrai ainsi que celui de Caudry et au Musée Matisse.

Outre la diffusion de la musique, le festival met en valeur le patrimoine et permet l'accessibilité des lieux culturels autres que ceux dédiés « habituellement » à la musique.

L'association les rencontres Musicales Cambrai mène une attention toute particulière à destination des publics ayant peu ou pas accès à la culture ; avec des rencontres solidaires mettant en lien direct, les musiciens avec le public dit « empêché ».

Le projet de convention pluriannuelle reprenant les modalités du partenariat est annexé au présent rapport.

FORUM DEPARTEMENTAL DES SCIENCES

❖ ORGANISATION D'UNE EXPOSITION SUR LE SPORT

Le Forum départemental des Sciences porte un projet d'exposition sur le Sport en partenariat avec le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) Nord. Cette exposition immersive proposera sous la forme de médias variés un voyage au cœur du sport, thème emblématique et familier qui parle à tout public.

Les objectifs de l'exposition proposeront une vision incarnée et accessible du sport. L'exposition interrogera le rôle social que le sport représente.

Elle sera l'occasion de mobiliser largement le mouvement sportif, notamment dans le Nord et de mettre en scène la diversité des situations, des pratiques et des parcours.

A travers des situations et des gestes sportifs, il s'agira d'extraire à la fois les valeurs de l'olympisme et les contenus scientifiques, de jouer sur les dimensions physiques et culturelles du sport. Le sport et l'olympisme prônent un idéal de société fondé sur le respect et la tolérance ; l'organisation à Paris des JO de 2024 s'appuie sur ces valeurs prônant le sport comme moteur de progrès individuel et social.

L'exposition sera présentée au public du Forum départemental des Sciences en octobre 2019 puis sera proposée à la location pour des présentations extérieures (itinérance) sur une durée de 9 ans. Chaque location fera l'objet d'une convention entre le Forum départemental des Sciences et l'emprunteur, conformément à la délibération du 5 décembre 2005.

Afin de tester les différentes animations de l'exposition dans la semaine précédant l'ouverture, il est proposé de constituer des groupes tests composés d'enfants accompagnés. En contrepartie, l'accès à l'exposition sera gratuit pour le public concerné par les tests.

Le montant total prévisionnel de l'exposition est estimé à 286 062,36 € (151 062,36 € en fonctionnement et 135 000 € en investissement).

Cette exposition fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Comité départemental olympique et sportif (CDOS) Nord, de la Région Hauts de France et de la Métropole Européenne de Lille.

Afin de finaliser le montage de cette opération, le Forum départemental des Sciences recherche des financements publics et privés, ainsi que des coproductions.

Une convention type précisant les modalités de coproduction est jointe au présent rapport.

En accompagnement de l'équipe du Forum départemental des Sciences, il est proposé de créer un comité scientifique pour valider les objectifs et les contenus abordés, de solliciter des partenaires spécialistes de la thématique. Les personnes sollicitées ne sont pas rémunérées par le Département mais bénéficient d'une prise en charge des frais de transports, nourriture et hébergement si nécessaire.

Le comité scientifique est composé de :

Jean Cosléou : Professeur des Universités, Directeur scientifique d'Xperium

André Leclercq : Président du Comité Français Pierre de Coubertin

Jean-Pierre Guilbert : Membre du Comité départemental olympique et sportif (CDOS) Nord

Georges Wlodarczak : Physicien

Jean-Christophe Rozenthal : Responsable du Service Sports du Département du Nord

Jean Dupire : Chef de projet au Service Sports du Département du Nord

Adèle Debast : Chef de projet événementiel « Semaine Olympique Universitaire »

Christophe Clanet : Directeur de Recherches, Directeur du LadHyX

❖ **LOCATION DE L'EXPOSITION « VIRAL » DE MARS 2019 A MARS 2020 DE CIENCIA VIVA**

Ciencia Viva (Lisbonne, Portugal) a conçu et réalisé une exposition consacrée à la viralité et à la contagion, en coproduction avec Universcience/Établissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie et Heurêka (Helsinki, Finlande).

Riche de 24 éléments interactifs, l'exposition « Viral » propose un parcours immersif, dans un univers aux formes géométriques et colorées. À travers trois grands thèmes (Qu'est-ce que la contagion ? - La diversité de la contagion - Nous sommes contagieux), se dessinent les contours fascinants de la contagion.

Le Forum départemental des Sciences propose de louer cette exposition de mars 2019 à mars 2020 (en vue d'une présentation au public du 30 mars 2019 au 1^{er} mars 2020) pour un montant de 211 700 €.

Le budget global pour cette exposition est estimé à 236 700 €.

Lors du démarrage de l'exposition, les scénarii d'animation seront testés gratuitement par les publics du Forum départemental des Sciences.

OBJETS PROMOTIONNELS

❖ **DOTATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX D'ENTREES GRATUITES**

A l'occasion des réunions autour des objets promotionnels, plusieurs conseillers départementaux ont sollicité l'octroi d'entrées gratuites dans les musées départementaux.

Ces entrées gratuites ont vocation à être offertes aux établissements scolaires ou associations comme remise de prix, lot de tombola, ...en remplacement d'autres objets promotionnels habituellement attribués.

Il est proposé d'accorder 820 entrées gratuites pour objets promotionnels, soit l'octroi à chaque conseiller départemental de dix contremarques par an, donnant droit à des entrées gratuites dans les équipements culturels départementaux (Musée de Flandre, Maison natale Charles de Gaulle, Forum des sciences, Musée Matisse, MusVerre, Forum Antique, et Abbaye de Vaucelles).

Je propose à la Commission Permanente :

Pour Musverre

- d'approuver les propositions de dépôts-ventes présentées dans le rapport pour la boutique du MusVerre,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions et avenant correspondants,
- d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget du Musverre,

Pour le musée départemental Matisse

- d'approuver le partenariat avec l'association les rencontres Musicales Cambrai pour le festival de musique classique « Les Musicales » de Cambrai,
- d'approuver la mise à disposition gracieuse d'espace(s) du musée Matisse et du piano Pleyel dans le cadre de l'organisation d'une journée de concert,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle de partenariat,

Pour le Forum départemental des Sciences

- d'approuver la production et l'organisation de l'exposition Sport prévue en programmation à partir d'octobre 2019,

- d'approuver la constitution d'un comité scientifique ad hoc,
- d'accorder la gratuité de l'accès à l'exposition lors de son démarrage pour les publics qui testeront les scénarii d'animation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette programmation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de location de l'exposition Sport,
- d'autoriser Monsieur le Président pour le Forum départemental des Sciences à solliciter une subvention auprès du Comité départemental olympique et sportif (CDOS) Nord, de la Région Hauts de France, de la Métropole Européenne de Lille,
- d'approuver le principe de la location de l'exposition intitulée « Viral » proposée par Ciencia Viva de Lisbonne (Portugal) de mars 2019 à mars 2020,
- d'accorder la gratuité de l'accès à cette expositions lors de son démarrage pour les publics qui testeront les scénarii d'animation,
- d'autoriser Monsieur le Président pour le Forum départemental des Sciences à solliciter des financements et coproductions auprès de partenaires extérieurs et à signer les documents nécessaires à leur obtention,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits du budget du Forum départemental des Sciences.

Objets promotionnels

- de doter chaque conseiller départemental de 10 contremarques par an, donnant droit à des entrées gratuites dans les équipements culturels départementaux (Musée de Flandre, Maison natale Charles de Gaulle, Forum des sciences, Musée Matisse, MusVerre, Forum Antique, et Abbaye de Vaucelles sous réserve d'une future régie directe de cet équipement).

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
(FDS- Invest) 24001OP005	24001E06	1 178 000,00	364 090,14	135 000,00
(FDS-Fonct) 24001OP003	24001E08	387 762,36	0,00	387 762,36

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h00.

38 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Monsieur BEAUCHAMP (porteur du pouvoir de Madame LUCAS), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°3.3 sont adoptées à l'unanimité.
--

• Rapport n° 3/4

Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Vice-présidente en charge de la Culture, présente le rapport 3/4 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Guy BRICOUT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Jacques HOUSSIN, Maryline LUCAS, Karima ZOUGGAGH

Absents : Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 3.4

DESC/2018/153

OBJET :

ORGANISATION DE LA 21ÈME ÉDITION DES PORTES OUVERTES DES ATELIERS D'ARTISTES ORGANISÉE PAR LE DÉPARTEMENT DU NORD, EN PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ET L'ASSOCIATION DE PROMOTION DES ARTS VISUELS « KUNSTWERKT » EN FLANDRE (B), LES 12, 13 ET 14 OCTOBRE 2018 ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE

<p>ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « PORTES OUVERTES DES ATELIERS D'ARTISTES » LES 12, 13 ET 14 OCTOBRE 2018</p>
--

Le Département du Nord a pris en 1995 l'initiative d'organiser l'opération Portes ouvertes des ateliers d'artistes sur son territoire. Depuis 2002, l'opération est conjointement organisée par les Départements du Nord et du Pas-de-Calais. La Province de Flandre occidentale (B) a rejoint le partenariat en 2004.

Suite au transfert de la compétence Culture de la Province de Flandre occidentale vers la Région Flamande le 1^{er} janvier 2018, l'organisation de la manifestation sur le territoire de la Flandre occidentale a été confiée à l'association Kunstwerkt à Gand.

Kunstwerkt, association de promotion des arts visuels, est par ailleurs chargée de mener une étude en vue du déploiement de l'événement sur l'ensemble du territoire flamand, dès 2020.

Pour les habitants du Nord et leurs voisins, les Portes ouvertes des ateliers d'artistes sont devenues un rendez-vous artistique incontournable, comme en témoignent les 45 000 visites recensées dans les ateliers du Nord lors de l'édition 2017.

Cette manifestation, ancrée dans le champ des arts plastiques et visuels*, s'adresse à tous les artistes, qu'ils soient amateurs, jeunes créateurs, professionnels ou confirmés, qu'ils exposent seuls ou en collectif. Toutes les formes d'expressions plastiques sont les bienvenues : peinture, sculpture, photographie, vidéo, installations, performance, multimédia, graphisme, dessin, calligraphie, gravure, bandes dessinées...

Tout en gardant un caractère populaire et festif, l'opération vise à démontrer l'importance de la création locale en mettant en lumière le travail des artistes par le biais de rencontres au cœur même de l'atelier, entre les artistes et le public.

Cet évènement est aussi l'occasion d'impliquer et de fédérer le réseau des acteurs et des partenaires des collectivités territoriales dans le domaine des arts plastiques : galeries associatives, collectifs de plasticiens, écoles d'art...

(*en Flandre occidentale, les métiers d'art sont également représentés)

BILAN DE L'EDITION DES 13, 14 ET 15 OCTOBRE 2017

▪ **Les artistes et leur public**

Dans le Nord, l'ensemble du territoire départemental était couvert par **un millier d'artistes répartis dans 486 ateliers (513 en 2016) et 181 communes (181 en 2016)**.

Dans le Pas-de-Calais, on dénombrait 175 ateliers (179 en 2016) dans 110 communes (100 en 2016) et en Flandre occidentale, 1 419 ateliers (1 358 en 2016) dans 63 communes (62 en 2016).

Au total, ce sont plus de 3 000 artistes répartis dans 2080 ateliers qui se sont mobilisés pour accueillir le public durant ces trois week-ends, dans les trois territoires.

Dans le Nord, le nombre de visites a été estimé à 45 600 pour cette 20^e édition et une hausse de la fréquentation a été observée sur l'ensemble du territoire départemental (37 150 visites en 2016).

▪ **Les découvertes et visites guidées**

A l'occasion de cette édition 2017, l'intérêt des acteurs locaux s'est à nouveau manifesté :

- la Ville de Tourcoing a proposé un circuit en bus permettant au public de visiter les ateliers tourquennois ainsi que deux ateliers de sensibilisation aux arts plastiques ;
- l'association 50° nord, Réseau d'art contemporain, a proposé une navette au départ des ateliers de la malterie (Lille) à destination des ateliers de La Plate-Forme (Dunkerque) ;
- la Communauté de Communes Pévèle Carembault s'est à nouveau associée à la manifestation en organisant des promenades créatives durant tout le week-end (les Rand' Art), encadrées par un club de randonnée ;
- la Communauté d'Agglomération du Douaisis a proposé des circuits guidés, permettant d'allier visites d'ateliers et découverte du patrimoine local...

▪ **Navettes collégiens**

Pour la troisième année consécutive, le Département du Nord a proposé aux collégiens **une série de déplacements en bus**, pour leur permettre de visiter des lieux d'art contemporain et d'y rencontrer les artistes. Dans le cadre de son partenariat avec le Département, l'association 50°nord a coordonné l'ensemble de ces déplacements sur le territoire départemental.

10 bus ont ainsi été mobilisés le vendredi 13 octobre 2017 permettant à environ 600 collégiens (classes de 6^e à 3^e) de 21 établissements de bénéficier de ce dispositif. Les équipes des structures accueillantes ainsi que les établissements concernés ont souligné le bon déroulement de cette journée et établi un bilan positif de l'opération.

▪ **Concours photo**

Afin de célébrer la 20^e édition de la manifestation, un concours photo a été proposé sur les réseaux sociaux (Instagram). Les visiteurs étaient invités à poster les photos de leurs visites avant le 17 novembre 2017 avec le hashtag #poaa20ans. Sur les 230 photos publiées, 15 ont été sélectionnées selon des critères techniques et esthétiques et leurs auteurs se sont vus attribuer des lots proposés par les musées départementaux.

▪ **Bilan financier**

Le budget réalisé dans le cadre de l'édition 2017 s'est élevé à **66 145,97 €** (67 524,63 € en 2016, 80 331,15 € en 2015).

PREPARATION DE L'EDITION 2018

▪ **Dates de la prochaine édition et modalités**

Il est proposé de consacrer à nouveau trois week-ends à l'évènement :

- les 5, 6 et 7 octobre dans le Pas-de-Calais ;
- **les 12, 13 et 14 octobre dans le Nord ;**
- les 19, 20 et 21 octobre en Flandre occidentale.

Cette formule permet de réels échanges entre les artistes et le public des trois territoires.

Le renouvellement de l'identité visuelle de la manifestation a été confié au Département du Pas-de-Calais (Département du Nord en 2013).

Dans la continuité du travail de sensibilisation effectué auprès des collèves depuis 2016, il est proposé de reconduire la mise en place des circuits en bus pour permettre aux collégiens du département du Nord de visiter des structures d'art contemporain au cours de la journée du vendredi 12 octobre 2018. La sélection des établissements s'appuie sur des critères géographiques (éloignement de l'offre culturelle) en priorisant les collèves qui n'ont pas encore bénéficié du dispositif.

▪ **Budget prévisionnel**

Le budget prévisionnel pour l'organisation de l'opération 2018 par le Département du Nord est estimé à 70 000 € et intègre la conception, l'impression, la gravure, la diffusion des outils de communication, l'achat d'espaces publicitaires, la logistique et le transport des collégiens.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE :
AIDE A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE MONUMENTAL, MOBILIER, ARCHEOLOGIQUE ET IMMATERIEL

Le Département intervient en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine archéologique et historique en soutenant l'action des associations et collectivités qui œuvrent dans ces domaines.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de financer l'association française pour l'Etude du Quaternaire (AFEQ) pour la publication des communications de la journée d'étude « Les plaines du nord de la France et leur bordure » organisée le 13 octobre 2017 et l'association Revue du Nord pour la publication d'une thèse mettant en valeur l'histoire et l'archéologie de la région, mais aussi la qualité des fouilles menées par les différents services archéologiques régionaux, dont le service archéologique du Nord.

Les fiches jointes au présent rapport reprennent en détail ces deux dossiers. Elles sont accompagnées d'un tableau proposant l'attribution de subventions pour un montant total de 5 700 €.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver l'organisation de la manifestation « Portes ouvertes des ateliers d'artistes » les 12, 13 et 14 octobre 2018 en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais et l'Association Kunstwerkt, mandatée par la Région flamande,
- d'attribuer, dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, les subventions pour un montant total de 5 700 € aux associations reprises dans le tableau joint au présent rapport,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2018.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24002OP003	24002E01	90 000,00	2 248,00	70 000,00
24002OP001	24002E15	276 000,00	85 500,00	5 700,00

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 02.

37 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°3.4 sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 3/5

Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Vice-présidente en charge de la Culture, présente le rapport 3/5 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Guy BRICOUT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Jacques HOUSSIN, Maryline LUCAS, Karima ZOUGGAGH

Absents : Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 3.5

DESC/2018/167

OBJET :

LECTURE PUBLIQUE : POURSUITE DU PARTENARIAT AVEC L'ETAT POUR L'OPÉRATION « PREMIÈRES PAGES » EN 2018 ET PROGRAMMATION DE L'OPÉRATION BIBLIOTHÈQUE EN FÊTE 2018

I) Poursuite du partenariat avec l'État en 2018 pour l'opération « *Premières Pages* »

Depuis 2015, le Département du Nord a souhaité mener des actions sur son territoire dans le cadre de l'opération nationale *Premières Pages* initiée par le Ministère de la culture et la Direction Régionale des Affaires culturelles.

1) Rappel des enjeux

Depuis 2009, le Ministère de la culture a mis en place une opération intitulée « Premières pages » dont l'objectif vise à :

- Réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit,

- Sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre,
- Favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance,
- Valoriser la littérature jeunesse,
- Sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge.

Initialement, *Premières pages* consistait à ce que les Départements partenaires offrent, à chaque naissance ou à l'adoption d'un enfant, avec le soutien de l'Etat, un livre, parfois un album original, commandé spécifiquement auprès d'un auteur-illustrateur pour la jeunesse. Compte-tenu du nombre important de naissances dans le département (36 500 en moyenne chaque année) et du coût induit, il était alors inenvisageable que le Nord s'engage dans cette démarche.

Dès l'année 2015, l'Etat a proposé une révision du dispositif permettant une plus grande souplesse (davantage orientée vers la mise à disposition d'ouvrages et la formation à la lecture d'albums), intégrant une inscription plus forte dans les territoires, ce qui correspondait aux orientations de la Médiathèque départementale et aux projets que souhaitaient mettre en œuvre certaines collectivités partenaires.

L'objectif de « *Premières pages* » est de sensibiliser les enfants de 0-3 ans et leurs familles à la lecture et à la découverte de la littérature de jeunesse, et en ce sens de **prévenir l'illettrisme**.

En effet, les études menées dans les années 90 par les psychiatres-psychanalystes René Diatkine et Marie Bonnafé prouvent que tous les enfants, entre deux et trois ans, qui accèdent au langage, dans toutes les familles, intègrent une soif et une curiosité égales pour l'écrit. C'est donc à ce moment qu'il est fondamental de leur donner l'opportunité de **s'approprier cette langue du récit** afin de leur permettre par la suite, un apprentissage réussi de la lecture.

2) La mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre intègrent une implication nécessaire des territoires (conventionnement avec les EPCI), afin d'inscrire les actions dans la durée et d'éviter le saupoudrage. De plus, cette opération implique un travail conséquent avec les différents acteurs de la petite enfance (acteurs sociaux, relais RAM etc...).

Les évolutions proposées par l'Etat pour l'année 2018 rejoignent les orientations proposées depuis 2015 par le Département, à savoir l'idée d'une plus grande ouverture en matière de développement artistique et culturel : avec une intégration de l'éveil musical, de la découverte de spectacles etc... En 2015-2016 la Médiathèque départementale a ainsi mené avec la Compagnie Tambours Battants un travail de conception d'un véritable spectacle pour les 0-3 ans intégrant de la musique et de l'expression corporelle, à partir d'une sélection d'albums.

L'Etat propose également un élargissement potentiel des publics (jusqu'à 6 ans) permettant d'associer les écoles maternelles dans le dispositif.

En 2015, 2016 et 2017, le Département a bénéficié chaque année d'une subvention de l'Etat de 15 000 € pour une dépense engagée de 39 500 € en 2015, 35 200 € en 2016 et 35 300 € en 2017 (hors valorisation).

Les territoires engagés dans cette politique partenariale sont chaque année plus nombreux et au-delà des moyens matériels et humains mis à disposition par le Département, ils engagent aussi des budgets non négligeables dans l'opération. Il s'agit historiquement de :

- La Communauté de communes de Flandres-Lys (réseau de lecture publique l'Esperluette)
- La Communauté urbaine de Dunkerque (réseau Les Balises)
- La Communauté de communes Sud-Avesnois (réseau Medi@pass)
- La Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et ses médiathèques communautaires.
- Le Relais des Assistantes Maternelles du Cambrésis

Dans une moindre mesure, des actions de sensibilisation et de formation des acteurs ont également été engagées dans la Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre et la Communauté de Communes du Pays de Mormal.

La Communauté de communes de Pévèle Carembault et son réseau Graines de culture souhaitent rejoindre le dispositif et l'ont inscrit dans leurs priorités d'animation et de médiation à partir de 2018. Enfin, quelques bibliothèques de Flandre Intérieure, en partenariat avec le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) itinérant, se sont montrées intéressées par le dispositif et bénéficieraient d'une aide à la structuration collective pour mettre en œuvre un projet qui puisse s'inscrire dans la durée.

Aujourd'hui, ce sont 30 000 enfants de 0 à 3 ans qui sont potentiellement concernés par les actions proposées ; 500 « médiateurs » (bibliothécaires ou partenaires petite enfance) ont été touchés par les actions mises en place par la MdN en 2017 ; des relations solides se sont tissées entre 2 réseaux qui avaient historiquement peu de liens : mise en synergie des

partenaires des bibliothèques avec les acteurs de la petite enfance (puéricultrices, assistantes maternelles - relais RAM, éducatrices - lieux d'accueil parents-enfants...).

Il est proposé que la Médiathèque départementale poursuive l'accompagnement de ces territoires avec les « outils », moyens, compétences et ressources dont elle s'est dotée ou qu'elle a appris à mobiliser :

- L'organisation de rencontres et de réunions de sensibilisation des partenaires potentiels menées par les équipes de la Médiathèque départementale ou par des spécialistes de ces questions au niveau de chacun des territoires intéressés,
- L'organisation de journées de formation à la lecture à voix haute, à la découverte des albums jeunesse ou à l'utilisation des tapis-lecture...,
- La mise à disposition de malles de livres spécifiquement destinés à la petite enfance actualisées chaque année par des nouveautés ; ces malles peuvent être complétées par des documents pédagogiques à destination des médiateurs et des parents,
- La rédaction et la mise à disposition de mini-bibliographies de référence (à l'image de ce qui a été réalisé en 2016 : le document *Lisons bébé*, tiré à 2 000 exemplaires et distribué à l'ensemble des partenaires avec l'objectif de servir d'outil pratique de référence sur le sujet,
- La mise à disposition de « tapis-lecture », d'expositions ou d'outils d'animation qui facilitent l'organisation de séances de lecture avec des tout-petits,
- L'organisation de rencontres du « comité-BB » chargé du suivi de la production littéraire sur le sujet qui organise chaque année 2 séances de présentation des nouveautés et des rencontres avec des auteurs et illustrateurs,
- La poursuite de la coopération entreprise depuis de longues années avec l'association Lis-avec-moi, spécialiste de ces questions,
- La programmation occasionnelle de spectacles destinés à la toute petite enfance, soit à destination des partenaires engagés dans l'opération pour leur en faciliter la découverte et l'appropriation, soit à destination des publics (bébés accompagnés de leurs parents) dans le cadre de journées organisées par les partenaires (Journées annuelles des Assistantes Maternelles par exemple).

La poursuite de cette opération en 2018 a un coût de 30 000 €, sachant qu'un soutien du Ministère de la culture à hauteur de 15 000 € sera à nouveau sollicité. Une évaluation du dispositif sera enclenchée dès cette année.

II) Opération Bibliothèque en fête

Les nouvelles orientations de la politique culturelle adoptées le 22 mai 2017, affirment le rôle majeur de la culture autant pour les habitants que pour l'attractivité et le développement des territoires. La lecture publique et la mise en place de projets culturels d'animation autour du livre et de la lecture favorisent l'intégration de chacun, la prévention de l'illettrisme et contribuent au rayonnement des territoires. L'accès au livre et aux manifestations autour du livre sont souvent parmi les premières « démarches » culturelles des personnes éloignées de ces pratiques.

Depuis de nombreuses années, la Médiathèque départementale met en place un temps fort de programmation culturelle dans les bibliothèques du réseau en octobre-novembre. Initialement opération nationale sous l'appellation de « Lire en fête », cette action a été poursuivie au niveau départemental sous le nom de Bib'en fête (ou Bibliothèques en fête) à partir de 2010.

Cette opération de lecture publique intègre pleinement les priorités fixées dans le cadre de la nouvelle politique culturelle. En effet, celle-ci permet de développer des activités liées au livre et la lecture sur les territoires ruraux.

Autrefois conçue comme une manifestation organisée et financée par la Médiathèque départementale et proposée à des bibliothèques partenaires sur chacun des sites, autour d'une thématique annuelle proposée par le service et dont elle constituait le point d'orgue (avec publication d'une bibliographie etc...), cette action a été totalement repensée à partir de 2016, dans un esprit de co-construction avec les territoires.

Ses objectifs sont de :

- contribuer à la construction de réseaux de lecture publique,
- proposer un temps fort de programmation culturelle autour des bibliothèques d'un territoire dans un esprit de complémentarité et de co-construction,
- valoriser les bibliothèques et médiathèques dans leur mission d'action culturelle autour d'une thématique commune,
- sensibiliser autour de cette thématique, des publics peu habitués à fréquenter les bibliothèques et amener les adhérents d'une bibliothèque à découvrir d'autres équipements sur leur territoire.

Chaque année, il est proposé sur chacun des 4 sites de la Médiathèque départementale, à un réseau de lecture publique en émergence et qui aurait besoin d'être conforté (ou à un ensemble de bibliothèques qui pourraient constituer un futur réseau potentiel), de monter ensemble un partenariat sur cette action.

L'idée est de les accompagner techniquement et financièrement au cours de cette première année (d'où un coût d'environ 10 000 € par « réseau ») pour une programmation « intercommunale », de sorte qu'à partir de l'année suivante, ils montent à nouveau eux-mêmes un projet de ce type pour lequel ils sont beaucoup plus autonomes d'un point de vue organisationnel et

financier (la 2^{ème} année, la MdN peut prendre en charge le financement d'une ou deux actions mais le reste est à la charge du collectif : soit l'EPCI ou les communes).

Cette programmation s'articule autour d'un fil conducteur dont la thématique proposée pour 2017 était celle de La Science.

En 2017, les 4 territoires sur lesquels s'est déroulée l'opération étaient :

- Le réseau des médiathèques de la Porte du Cambrésis (autour d'Iwuy) : 6 communes
- Le réseau Graines de culture sous l'égide de la Communauté de communes de Pévèle Carembault qui a pris la compétence lecture publique : 16 communes
- Le territoire de Sambre-Avesnois : 25 communes
- Le réseau de la Serpentine en Flandre : 9 communes.

Cette opération a donc concerné 56 communes pour un coût global de 38 263,85 € au titre de la programmation culturelle. A ceci s'ajoutent les frais engagés directement par les communes et/ou EPCI et la mise à disposition d'expositions et outils d'animation issus de la MdN.

Prise en charge par le Département :

- 11 représentations théâtrales
- 13 ateliers
- 9 conférences-spectacle « Philo contée »
- 5 lectures
- 2 conférences
- 7 séances de cinéma
- 1 location d'exposition

Ce qui a été proposé et pris en charge par les partenaires :

- Une location de bus (organisation d'une tournée de visite des bibliothèques du réseau d'Iwuy),
- Des lectures-conférence, lectures-rencontres, conférences (transhumanisme etc...),
- De nombreux ateliers avec des thématiques très diversifiées en fonction de l'angle d'approche proposé par chaque territoire : ateliers cuisine (100% végétale, cuisine moléculaire, « la cuisine du petit laborantin »), atelier copier les plantes, fabrication de nichoirs, découverte impression 3D, fabrication d'une éolienne en impression 3D, atelier police scientifique, ateliers « bouge tes maths ».

Dans son ensemble, cette opération aurait touché environ 1 700 personnes (hors expositions).

Le succès de l'opération se mesure également à la capacité des partenaires de reproduire eux-mêmes une nouvelle programmation en 2018 : ceci est bien engagé pour 3 des 4 réseaux (Porte du Cambrésis, Graines de culture et Serpentine).

La programmation 2018

Pour cette nouvelle édition, la thématique proposée est « Le numérique en bibliothèque, on s'y met ! ».

Ce choix s'appuie d'une part sur le troisième axe de la politique culturelle (l'innovation) et vise d'autre part à inciter les bibliothèques partenaires et les réseaux de lecture publique à faire évoluer leurs pratiques et leurs offres dans un domaine qui leur est parfois peu familier mais qui correspond aux attentes des habitants.

Au-delà des objectifs généraux de l'opération Bib'en fête qui sont les mêmes que ceux de 2017, l'objectif du choix de cette thématique est le suivant :

- Sensibiliser les partenaires du réseau départemental et les usagers de leurs bibliothèques à la culture numérique (en lien avec l'axe 3 de la politique culturelle – l'innovation), contribuer à la littératie numérique
- Accompagner les usagers des bibliothèques dans un premier apprentissage des « outils » numériques (tablettes, liseuses, recherches sur internet, smartphone etc...)
- Amener les partenaires (responsables des bibliothèques) à intégrer dans leurs pratiques, l'accompagnement des usagers à l'appropriation des outils numériques
- Proposer et faire découvrir de nouvelles formes de médiation en bibliothèque, autour du numérique, notamment à des publics déjà aguerris à certaines pratiques : codage, art numérique, écriture pour l'écran etc... et à travers ces propositions attirer de nouveaux publics et notamment des jeunes, en bibliothèque.

Les partenaires pressentis sont :

- Le réseau de lecture publique l'Esperluette (Communauté de communes de Flandre-Lys) : 8 médiathèques
- Les bibliothèques de la Communauté de communes du Solesmois : 6 communes

- Le réseau des bibliothèques communautaires de la CAPH (Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut) : 10 médiathèques
- Le réseau des bibliothèques des Weppes (réseau infra-communautaire au sein de la MEL) : 10 médiathèques

Il s'agit dans un premier temps de proposer des actions de sensibilisation des habitants aux « outils numériques », à travers des ateliers (« Bien démarrer avec le numérique », ateliers d'initiation au codage, Scratch), à travers la mise à disposition d'outils d'animation acquis récemment par le service : jeux vidéo, Makey Makey, robots Bee Bot et Thimio 2, ou à travers la mise en place de « salons numériques » dans les bibliothèques ou éventuellement les halls de mairies avec prêt de tablettes et connexions Wi-Fi afin de permettre aux habitants de se familiariser avec l'utilisation de ces outils, en proposant des interrogations sur la notion « d'identité numérique ».

Dans un second temps, la programmation culturelle proposée permettra de découvrir « l'art numérique » : la production de spectacles intégrant des apports numériques, la création de livres par le numérique etc... Il s'agira également de conférences-débats sur les questionnements contemporains relatifs à l'arrivée du numérique dans nos vies quotidiennes, l'évolution des modes de communication à travers l'usage du smartphone, des tablettes et ordinateurs portables (la question de la « réalité augmentée » etc...).

Le choix définitif de ces programmations sera à déterminer avec les partenaires (réseaux de bibliothèques) en fonction du nombre de communes concernées par leur territoire et au sein d'une enveloppe budgétaire qui, pour la Médiathèque départementale ne pourra pas dépasser 42 000 € (soit l'équivalent de 10 500 € par territoire), pour un total de 34 communes.

Il restera à charge pour les partenaires d'assumer les frais de repas et d'accueil des intervenants et de financer de manière complémentaire les actions qu'ils souhaiteraient organiser en plus (une représentation supplémentaire du spectacle par exemple).

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver le principe de poursuivre le partenariat avec l'Etat pour l'opération « Premières Pages » en 2018,
- de m'autoriser à solliciter le concours financier de l'Etat et à signer les actes nécessaires à la mise en place de ce dispositif,
- d'approuver la programmation 2018 de l'opération Bibliothèque en fête,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental 2018.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24001OP006	24001E01 - D/Fnct	459 657	162 642,66	72 000
24001OP006	24001E17 - R/Fnct			15 000

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 03.

37 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°3.5 sont adoptées à l'unanimité.

N° 3.6

DESC/2018/231

OBJET :

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT DU NORD À LA CRÉATION DU FUTUR ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE "ECOMUSÉE DE L'AVESNOIS".

DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION PERMANENTE POUR PASSAGE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JUIN 2018

- **Rapport n° 3/7**

En l'absence de Madame Martine ARLABOSSE, Conseillère départementale déléguée aux sports, Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER présente le rapport 3/7.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Guy BRICOUT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Jacques HOUSSIN, Maryline LUCAS, Karima ZOUGGAGH

Absents : Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 3.7

DESC/2018/143

OBJET :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITÉS SPORTIFS NORDISTES, AUX ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET AUX SECTIONS SPORTIVES DE COLLÈGES

Le Département du Nord est un partenaire majeur du mouvement sportif nordiste.

Grâce aux aides attribuées par l'Assemblée délibérante, l'ensemble des structures associatives soutenues par le Département organise la pratique sportive en faveur de nombreux publics, qu'ils soient licenciés ou non, et cela sur tout le territoire (urbain, péri-urbain mais aussi rural).

I Aides aux fédérations sportives nordistes

1.1/ Les ligues et comités sportifs fédéraux

Les comités départementaux, régionaux, ligues régionales et fédérations œuvrent pour le développement de leur sport. Ils sont les interlocuteurs privilégiés du Département.

Toutes ces structures sollicitent une aide départementale pour entreprendre de multiples actions en vue d'engager une multitude de projets pour promouvoir notamment le sport de compétition qui consiste à organiser des championnats départementaux et la préparation des jeunes athlètes à ces épreuves qui représentent la compétence première des associations sportives.

Au-delà de l'aspect purement compétitif, ces associations développent certains programmes tels que le sport santé bien-être, le sport et l'handicap, le sport loisir, le sport nature et les sports en faveur des seniors.

Le Département du Nord s'attache à favoriser les pratiques sportives par une répartition équitable de l'offre sur tout le territoire nordiste.

La politique sportive du Département soutient ces partenaires (section investissement) pour l'acquisition de matériel sportif pédagogique mais aussi en vue de leur permettre d'acheter du matériel de diffusion et de communication pour la promotion de leurs disciplines.

La Commission Permanente du 26 mars dernier (délibération DESC/2018/61) a attribué des aides en faveur de 74 fédérations sportives dont deux scolaires (UNSS et UGSEL) qui avaient présenté leurs dossiers pour l'année en cours.

Depuis, d'autres partenaires (Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord, l'aviron, le football, la force athlétique, le roller et les Offices Municipaux des Sports) ont adressé leur demande de subvention annuelle. Le Base-ball quant à lui sollicite une aide complémentaire pour acheter du matériel spécifique à son sport (cage de protection pour les lancers).

Il est proposé d'attribuer une aide globale de 61 900 € en fonctionnement et 34 500 € pour la section investissement comme repris dans l'annexe n°1.

1.2/ Animations estivales "Village en sport" - Partenariat avec l'Institut Pasteur de Lille

Le Département met en œuvre, durant les vacances scolaires, un dispositif d'animations qui permet aux enfants de pratiquer une activité physique et sportive dans une démarche de sport-santé.

Encadrées par les éducateurs diplômés de 24 fédérations nordistes partenaires, ces initiations sont destinées aux jeunes inscrits au sein des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) des communes rurales ayant réalisé ou rénové un équipement sportif avec le soutien du Département au titre de la politique sportive.

En 2017, les dirigeants de l'institut PASTEUR de Lille ont été sensibilisés à ces animations. Un partenariat avec le Département du Nord a ainsi été initié pour valoriser les bienfaits d'un développement harmonieux de l'enfant par l'activité physique associée à une alimentation saine et équilibrée.

L'été dernier, une affiche reprenant les règles de base en matière de pratique sportive et de nutrition a été édictée et diffusée aux accueils de loisirs partenaires afin de sensibiliser les enfants, leurs parents et les équipes pédagogiques sur cette thématique hygiène-sport-santé et activités physiques.

La Fondation Pasteur de Lille a sollicité le Département pour intégrer le programme d'animations « Village en sport » lors des vacances estivales 2018. Ces dirigeants associatifs proposent des parcours éducatifs qui comprennent trois axes :

- Axe 1 : activité physique du quotidien, sédentarité, addiction aux écrans, sommeil animé par un éducateur médico-sportif,
- Axe 2 : niveau de forme et auto-mesures anthropométriques animé par un éducateur médico-sportif,
- Axe 3 : alimentation au quotidien notamment sur le petit-déjeuner, le goûter, et une animation "Nutrissimo Junior" animé par une diététicienne.

Il est proposé de poursuivre ce partenariat et d'attribuer à la Fondation Pasteur de Lille (association) une aide départementale de 3 500 € en vue de l'associer au dispositif « Village en sport » comme exposé dans l'annexe n°1.

II Aides aux organisateurs de manifestations sportives

2.1/ Les manifestations sportives

Afin de permettre la valorisation et le développement du territoire, le Département apporte son soutien aux porteurs de projets locaux pour la mise en place d'actions en matière sportive.

A ce titre, des subventions sont susceptibles d'être attribuées aux organismes de droit privé ou de droit public qui organisent des manifestations sportives sur l'ensemble du territoire nordiste.

Les demandes de subventions pour l'organisation de ce type de manifestations sont récapitulées dans le tableau repris en annexe n°2. L'ensemble des montants proposés s'élève à 210 950 €.

Les principes et critères de cette intervention sont détaillés dans l'annexe n°3.

III Aides aux sections sportives de collèges

Dans le cadre de ses politiques éducatives volontaristes, le Département du Nord encourage fortement le sport au collège.

Le sport est un outil pédagogique important qui participe grandement à la construction psychologique, mentale et physique des jeunes individus.

En apportant ainsi son soutien aux sections sportives des collèges, il participe pleinement au développement citoyen des collégiens.

L'efficacité de ces structures n'est plus à démontrer. Elles renforcent en effet l'attractivité des collèges implantés en zones rurales ou ceux situés en zones socialement fragiles. Elles permettent, entre autres, aux adolescents de « s'élever » par le sport, par la valorisation de leurs conditions d'entraînement et par l'accès à des performances individuelles mais aussi collectives.

Ainsi, les collégiens motivés par une pratique sportive renforcée ont la possibilité d'intégrer une section sportive scolaire qui ambitionne l'excellence.

Un questionnaire a été communiqué aux établissements, reprenant les modalités définies dans la délibération du 12 avril 2016, cf. annexe n°4.

Une évaluation a été entreprise au vu des éléments et du rapport d'activités retournés par chaque structure.

Cette année (2017-2018), 3 structures ont cessé leur activité :

- Hand-Ball au collège Robespierre de St Pol-sur-Mer,
- Equitation au collège Rouges Barres de Marcq-en-Baroeul,
- Gymnastique acrobatique au collège Carpeaux de Valenciennes.

3 nouvelles sections labellisées par le rectorat à la rentrée 2017 ont été intégrées au dispositif :

- Aviron féminin au collège Jean Jaurès de Bourbourg,
- Equitation féminine au collège Jules Verne de Neuville-en-Ferrain,
- Sport partagé (sport qui intègre des enfants handicapés mentaux) au collège du Triolo de Villeneuve d'Ascq.

Un tableau récapitulatif présente l'ensemble des 122 sections soutenues par le Département du Nord, cf. annexe n° 5.

Il est proposé d'attribuer une somme de 238 300 € pour l'ensemble des 122 structures implantées dans 87 établissements.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer aux ligues, comités et autre organisme une aide globale de 65 400 € (section fonctionnement) et 34 500 € (section investissement) comme indiqué dans l'annexe n°1 ;
- d'attribuer aux organisateurs d'épreuves sportives une somme globale de 210 950 € comme indiqué dans l'annexe n°2 ;

- d'attribuer une somme globale de 238 300 € comme indiqué dans l'annexe n°5 ;
- d'imputer ces dépenses de fonctionnement et d'investissement sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 :

Fonctionnement : Opération 23009OP005 / 23009E15 - 1894 -32 (annexes n°1, n°2 et n°4)

Opération 23009OP005 / 23009E15 - 4479 -32- (annexe 5)

Investissement : Opération 23009OP003 / 23009E07 -1871-32 (annexe n°1)

- d'autoriser la signature de conventions de partenariat à intervenir entre le Département, les associations et la collectivité territoriale dont les modèles sont joints au rapport, cf. annexe 6.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23009OP005 - D - F	23009E15	2 121 000 €	912 515 €	514 650 €
23009OP003 -D -I	23009E07	300 000 €	243 675 €	34 500 €

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 04.

Messieurs DECAGNY (Vice-président de la Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre) et SIEGLER (membre du conseil d'administration de l'Institut Pasteur de Lille) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur DETAVERNIER et à Madame BOISSEAUX. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

37 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient donc porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°3.7 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION INFRASTRUCTURES, MOBILITES, TRANSPORT

• Rapport n° 4/1

En l'absence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Vice-président en charge des Infrastructures et des Transports, Monsieur le Président présente le rapport 4/1.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaients présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle

CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Guy BRICOUT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Jacques HOUSSIN, Karima ZOUGGAGH

Absents : Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 4.1

DV/2018/159

OBJET :

TRAJECTOIRE VOIRIE 2016-2020 - GRAND PROJET DE MAILLAGE TERRITORIAL - CONTOURNEMENT NORD DE VALENCIENNES - SECTION OUEST - CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET SNCF RÉSEAU CONCERNANT LE FINANCEMENT DES SONDAGES HYDROGÉOLOGIQUES RELATIFS À LA CRÉATION DU PONT RAIL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE RAISMES

Le projet de contournement Nord de Valenciennes, porté par le Département du Nord, consiste en la création d'une voie nouvelle en déviation de la RD 375 actuelle reliant les communes de Raismes à Saint-Saulve et desservant Beuvrages et Bruay-sur-l'Escaut. Ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2013, à l'issue de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique qui s'est déroulée du 15 octobre au 16 novembre 2012.

La délibération de l'Exécutif départemental de décembre 2015 a acté la réalisation des travaux en deux temps :

- 2016-2020 : Section Est entre Bruay-sur-l'Escaut et Saint-Saulve : Les travaux sont en cours ;
- 2021-2024 : Section Ouest, entre Raismes et Bruay-sur-l'Escaut, concernée par la présente délibération.

Le budget travaux aujourd'hui prévu pour la section Ouest s'élève à 35,6 M € HT, y compris les travaux concessionnaires et travaux de renaturation du Marais Foucart, au titre des mesures compensatoires, cofinancés à hauteur de 20 % par la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole.

Contexte général

Le tracé du contournement Nord de Valenciennes, arrêté dans le cadre de la déclaration d'utilité publique, nécessite le franchissement de la ligne ferroviaire Douai – Blanc Misseron par un pont rail (le contournement routier passe sous les voies ferrées) ainsi que de la ligne Fives – Hirson par un pont route (le contournement routier passe au dessus des voies ferrées).

Une première convention avec Réseau Ferré de France (RFF), signée en novembre 2010, a permis de mener les études de faisabilité technique de ces 2 aménagements.

A la suite de la présentation des études précitées et des conclusions favorables de l'enquête publique, le Département a engagé en février 2013 la phase ultérieure des études nécessaires à la réalisation du Pont Rail et du Pont Route.

La phase « Avant-Projet » (dite AVP) du Pont Rail a ainsi été engagée sur la base de l'étude de faisabilité et l'AVP a été proposé au Département en novembre 2014 avec différentes solutions techniques. Afin de consolider la solution retenue et de fiabiliser les hypothèses à prendre en compte pour l'étude de Projet (dite PRO), il convient de mener une campagne de sondages complémentaires.

Objet de la convention

La convention, annexée au rapport, à passer avec SNCF Réseau a pour objet le financement de la réalisation de cette campagne de sondages hydrogéologiques complémentaires pour la création du Pont Rail sur la ligne Douai – Blanc Misseron ; **le Pont Rail étant réalisé sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.**

La campagne de sondages hydrogéologiques complémentaires vise à préciser les hypothèses à prendre en compte pour la poursuite des études Projet. Ce programme sera soumis avant sa réalisation pour validation au Département.

Le devis, établi par SNCF Réseau, se décompose de la manière suivante :

- Travaux (sondages, essais, reconnaissances) : 140 000 €
- Frais de maîtrise d'œuvre SNCF : 20 000 €
- Frais de maîtrise d'œuvre externalisée : 30 000 €
- Frais de maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau : 4 000 €

Soit un montant total arrondi à 194 000 € HT

A l'issue de ces études complémentaires, une nouvelle convention qui fixera les modalités de réalisation des études projets et des travaux (PRO - REA), sera passée avec SNCF Réseau. Cette convention permettra notamment d'arrêter le coût d'objectif et le calendrier de réalisation des travaux du Pont Rail.

S'agissant d'études se rapportant à des investissements sur le réseau ferré, la contribution du Département au titre de subvention d'équipement est non assujettie à la TVA.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver le projet de convention (annexé au rapport) entre le Département du Nord et SNCF Réseau, relative au financement de la campagne de sondages complémentaires relative à la construction du Pont Rail, pour la réalisation du contournement Nord de Valenciennes – Section Ouest, pour un montant de 194 000 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et tous les actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
21001OP011	21001E11	3400000	0	194000

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h06.

37 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BEAUCHAMP, porteur du pouvoir de Madame LUCAS.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°4.1 sont adoptées à l'unanimité.
--

• Rapport n° 4/2

En l'absence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Vice-président en charge des Infrastructures et des Transports, Monsieur le Président présente le rapport 4/2.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc

DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Guy BRICOUT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Jacques HOUSSIN, Karima ZOUGGAGH

Absents : Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 4.2

DV/2018/160

OBJET :

**AUTORISATION DE CESSIION DE MATÉRIEL RADIO EMBARQUÉ ET DES PIÈCES DÉTACHÉES
CORRESPONDANTES AU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

Jusqu'en 2017, les Services de la Voirie Départementale utilisaient des combinés de radio embarqués. Ces équipements ne sont plus utilisés aujourd'hui puisqu'ils ont été remplacés par des téléphones GSM en novembre 2017.

Le Département des Hautes-Alpes a émis le souhait d'acquérir une partie de ce matériel radio d'occasion et des pièces détachées correspondantes, à savoir :

- 133 postes ASPHALTE BIIS 2.05 de 2004, 2005 ou 2006, estimés entre 199 et 279 € le poste suivant la vétusté, soit un total de 32 187 € ;
- 1 banc radio estimé à 3000 € suivant la vétusté ;
- 1 wattmètre réflectomètre estimé à 850 € suivant la vétusté ;
- 1 ensemble de pièces détachées pour radio neuves avec un prix d'achat de 20 963 €.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'autoriser la cession de matériel radio comprenant 133 postes ASPHALTE BIIS 2.05, 1 banc radio, 1 wattmètre réflectomètre et 1 ensemble de pièces détachées pour un montant total de 57 000 € au Département des Hautes-Alpes ;
- d'autoriser la sortie du patrimoine de ce matériel ;
- d'imputer la recette correspondante au budget départemental.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
21003OP004	21003E17			57000

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h06.

38 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°4.2 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL, ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L'EAU, LOGEMENT, HABITAT

• **Rapport n° 5/1**

Monsieur Patrick VALOIS, Vice-président en charge de la Ruralité, de l'Environnement, du Développement durable, de l'Eau et de l'Assainissement, présente le rapport 5/1 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Guy BRICOUT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Jacques HOUSSIN, Karima ZOUGGAGH

Absents : Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 5.1

DSTD/2018/142

OBJET :

INTERVENTIONS DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE AGRICOLE

Le présent rapport a pour objet de présenter :

- la modification du périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Socx, Bissezele et Quaëdypre avec extension sur les communes de Crochte et Esquelbecq,
- les modifications de la circonscription territoriale des communes de Floursies, Semousies, Doulers de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Bas-Lieu, Floursies, Semousies, Beugnies et Doulers,
- la prise de possession provisoire des nouvelles parcelles pour l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Wallers-Arenberg, Haveluy et Denain.

1) Modification du périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Socx, Bissezele et Quaëdypre avec extension sur les communes de Crochte et Esquelbecq

En application du paragraphe VI de l'article L.121-14 du Code Rural et de la pêche maritime, les modifications de périmètre d'aménagement foncier représentant moins de 5 % du périmètre fixé dans l'arrêté ordonnant l'opération, sont décidées par le Conseil départemental après avis de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF).

Lors de sa réunion du 13 décembre 2016, la CIAF a défini un périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier portant sur 1 356 ha 84 a 67 ca et a demandé au Président du Conseil départemental, en application de l'article L.121-14 du Code Rural et de la pêche maritime d'ordonner l'opération.

Cette opération a été ordonnée par un arrêté du Président du Conseil départemental en date du 25 janvier 2017, autorisé par délibération du 21 novembre 2016.

Lors de sa réunion du 15 janvier 2018, la CIAF a demandé des modifications correctives du périmètre initial avérées nécessaires. Elles concernent des parcelles à exclure et à inclure dans l'intérêt du futur remaniement parcellaire et des objectifs de l'aménagement foncier.

Ces modifications sont résumées ci-dessous :

Superficie d'origine du périmètre d'aménagement foncier : 1 356 ha 84 a 67 ca.

A déduire : 19 parcelles sur Socx, 13 parcelles sur Bissezele, 7 parcelles sur Quaëdypre, 4 parcelles sur Crochte, pour une surface totale de 33 ha 19 a 21 ca.

A ajouter : 6 parcelles sur Socx, 2 parcelles sur Bissezele, 3 parcelles sur Quaëdypre et 5 parcelles sur Crochte pour une surface totale de 20 ha 09 a 30 ca.

Nouvelle superficie du périmètre d'aménagement foncier : 1 343 ha 74 a 76 ca.

La modification du périmètre porte sur 13 ha 09 a 91 ca et représente 0,96 % du périmètre fixé dans la décision ordonnant l'opération.

2) Modifications de la circonscription territoriale des communes de Floursies, Semousies, Dourlers de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Bas-Lieu, Floursies, Semousies, Beugnies et Dourlers

L'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Bas-Lieu, Floursies, Semousies, Beugnies et Dourlers, engagée en conséquence du projet de mise à 2 X 2 voies de la RN 2 entre Avesnes-sur-Helpe et Maubeuge, entraîne des rectifications de limites territoriales entre les communes de :

- Dourlers et Floursies,
- Dourlers et Semousies.

L'article L.123-5 du Code Rural et de la pêche maritime permet les modifications de la circonscription territoriale des communes à l'occasion d'une opération d'aménagement foncier.

Les communes de Floursies, Semousies et Dourlers appartiennent au canton d'Avesnes-sur Helpe et sont situées dans l'arrondissement du même nom.

Conformément à l'article R.123-18 du Code Rural et de la pêche maritime, la modification de la circonscription territoriale des communes est prononcée par le Préfet après avis des Conseils municipaux et du Conseil départemental.

Par délibération en date du 2 avril 2015, le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour émettre cet avis.

Il est précisé, concernant ces modifications de limites communales que :

- elles ne comportent aucun transfert de population,
- les Conseils municipaux de Dourlers, Floursies et Semousies ont délibéré favorablement aux échanges proposés (respectivement les 12 octobre 2017, 18 octobre 2017 et 13 novembre 2017),
- la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier a, dans sa séance du 4 mai 2017, approuvé les modifications des limites communales proposées au projet.

Les plans faisant apparaître les redressements des limites communales sont annexés au présent rapport.

3) Prise de possession provisoire des nouvelles parcelles pour l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Wallers-Arenberg, Haveluy et Denain.

L'article L.123-10 du Code Rural et de la pêche maritime, stipule que la Commission Départementale d'Aménagement Foncier peut, à la demande de la Commission Communale ou Intercommunale, proposer l'envoi en possession provisoire des nouvelles parcelles avant l'intervention de sa décision sur les réclamations. Cet envoi en possession fait l'objet d'une décision du Conseil départemental qui doit être publiée à la mairie et notifiée aux intéressés.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Wallers-Arenberg, Haveluy et Denain, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Wallers-Arenberg, Haveluy et Denain a, dans sa séance du 10 mars 2017 fixé le calendrier des prises de possession après les récoltes de 2018, soit à partir du mois de juillet pour les cultures de céréales.

L'état d'avancement de la procédure ne permettant pas d'assurer de pouvoir réunir la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) avant le mois de juillet pour statuer sur les réclamations, la CIAF a, lors de cette même séance, demandé à la CDAF de proposer l'envoi en possession provisoire des nouvelles parcelles.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'émettre un avis favorable sur les modifications du périmètre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Socx, Bissezeele et Quaëdypre récapitulées dans le présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté modificatif du périmètre de cette opération d'aménagement foncier agricole et forestier,
- d'émettre un avis favorable relatif aux modifications de la circonscription territoriale des communes de Floursies, Semousies et Dourlers proposées dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Bas-Lieu, Floursies, Semousies, Beugnies et Dourlers,
- de décider de l'envoi en possession provisoire des nouvelles parcelles pour l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Wallers-Arenberg, Haveluy et Denain, après les récoltes 2018.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h07.

38 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°5.1 sont adoptées à l'unanimité.
--

• Rapport n° 5/2

Monsieur Patrick VALOIS, Vice-président en charge de la Ruralité, de l'Environnement, du Développement durable, de l'Eau et de l'Assainissement, présente le rapport 5/2 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise

MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Guy BRICOUT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BRED, Jacques HOUSSIN, Karima ZOUGGAGH

Absents : Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 5.2

DSTD/2018/158

OBJET :

CONVENTIONS D'ENTRETIEN, DE BALISAGE ET DE SURVEILLANCE DES CHEMINS DE RANDONNÉE INSCRITS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

Le Département soutient au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) l'activité des partenaires institutionnels et associatifs impliqués dans l'entretien et la gestion des circuits de randonnée inscrits au PDIPR.

Les partenaires possèdent une expertise et un savoir-faire relatifs à la qualification des sentiers. Ils participent à la sécurisation des cheminements par leur action de balisage et d'entretien.

Le présent rapport a pour objet de renouveler 23 conventions nécessaires à cette mise en œuvre, en permettant l'octroi de subventions de fonctionnement aux différentes associations ou partenaires institutionnels, ayant sollicité le Département pour l'entretien des circuits de randonnée inscrits au PDIPR.

L'annexe n°1 propose la liste des partenaires au titre du PDIPR 2018 pour un total de 142 720 €.

Une convention du partenariat entre le Département du Nord et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Nord est jointe en annexe n°2.

La convention type du Département du Nord est présentée en annexe n°3.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer les participations financières aux partenaires repris dans le tableau annexé au présent rapport pour un montant total de 142 720,00 € (annexe n°1),
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le Département du Nord et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Nord jointe au présent rapport, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au rapport et tous les actes correspondants à la délibération,
- d'approuver les termes de la convention (modèle joint au présent rapport) pour l'année 2018 associant le Département et les structures locales, associatives ou publiques pour la gestion du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au rapport et tous les actes correspondants à la délibération,

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au 937-738 6574-65734-65738-65736-6561 opération 23005OP010 du budget 2018.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23005OP010	23005E15	180 000.00	0	142 720.00

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h08.

Mesdames BECUE et TONNERRE sont Conseillères Communautaires de la Métropole Européenne de Lille. Monsieur CAUCHE est Conseiller Communautaire délégué de la Métropole Européenne de Lille. Messieurs GADAUT, MANIER, PLOUY et VICOT sont Conseillers Communautaires de la Métropole Européenne de Lille.

Monsieur FICHEUX est Président de la Communauté de Communes de Flandre Lys.

Monsieur DETAVERNIER est Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault. Madame CIETERS est Conseillère Communautaire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault. Monsieur MONNET est Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Mesdames BOISSEAUX et CLERC-CUVELIER ainsi que Messieurs DELANNOY et DETAVERNIER sont membres du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de Scarpe-Escaut.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Parmi ceux-ci, les Conseillers départementaux repris dans le tableaux ci-dessous étaient porteurs d'un pouvoir :

Conseillers départementaux porteurs de pouvoirs	Conseillers Départementaux ayant donné procuration
Madame BECUE	Monsieur CABAYE
Madame TONNERRE	Madame CHASSAING
Monsieur FICHEUX	Madame DEPELCHIN
Monsieur DETAVERNIER	Monsieur DECAGNY
Monsieur MONNET	Madame COEVOET
Madame BOISSEAUX	Monsieur SIEGLER

Ceux-ci ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

En outre, Monsieur PICK, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de Lille, ainsi que Messieurs DUSART et VERFAILLIE, membres du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de Scarpe-Escaut avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur HENNO, Madame MANNARINO et Madame FREMAUX. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

A l'appel de l'affaire et compte-tenu de la nécessité de la prévention des conflits d'intérêts, les conseillers départementaux partiellement intéressés par un ou plusieurs dossiers examinés dans la présente affaire, ne peuvent ni être comptés dans le quorum, ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, en ce qui concerne ce ou ces dossiers. Le nombre de

Conseillers départementaux présents pour l'examen des dossiers de cette affaire a toujours été égal au moins à 31 et porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°5.2 sont adoptées à l'unanimité.

• **Rapport n° 5/3**

Monsieur Patrick VALOIS, Vice-président en charge de la Ruralité, de l'Environnement, du Développement durable, de l'Eau et de l'Assainissement, présente le rapport 5/3 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Guy BRICOUT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Jacques HOUSSIN, Karima ZOUGGAGH

Absents : Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 5.3

DSTD/2018/170

OBJET :

RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT POUR L'ANNÉE 2018 EN FAVEUR DES SYNDICATS MIXTES DE GESTION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX (PNR)

FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Le Département s'est fortement engagé, dès leur création, dans les Parcs Naturels Régionaux (PNR).

Il est à l'initiative, dès 1968, de la création du Parc Naturel Régional Saint-Amand - Raismes, premier Parc Naturel Régional français, devenu ensuite Scarpe-Escaut.

Il finançait également, dès 1990, l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, avant d'y adhérer pleinement à sa création en 1997.

Le 7 décembre 2009, le Conseil général a approuvé les nouvelles chartes des Parcs Naturels Régionaux Scarpe-Escaut et Avesnois, renouvelé son adhésion aux syndicats mixtes de gestion des deux PNR et adopté les projets des nouveaux statuts des syndicats mixtes pour la période 2010-2022.

L'entrée des établissements publics de coopération intercommunale aux côtés des communes dans le collège du Territoire permet de rééquilibrer la participation financière locale. Ainsi, chacun des collèges - Région, Département et Territoire - contribue à environ un tiers des budgets de fonctionnement des syndicats mixtes.

Lors du vote du budget primitif, les 18 et 19 décembre 2017, le Conseil départemental a fixé à 578 286 € les moyens financiers mobilisables en faveur du fonctionnement des deux syndicats mixtes des Parcs Naturels Régionaux pour 2018 (sous-fonction 93738, code nature 6561, opération 23004OP007).

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE - ESCAUT

Le budget du syndicat mixte a été adopté par le comité syndical lors de sa réunion du 8 février 2018.

Ce budget s'établit à 2 192 682 €. Les dépenses statutaires de fonctionnement général s'élèvent à 1 405 315 €. Le Département est sollicité à hauteur de 284 250 €.

A noter que d'autres crédits départementaux complètent la participation départementale :

- Au titre du PDIPR, une subvention de 9 200 € sera proposée lors d'une prochaine réunion de la Commission permanente (8 823,35 € avait été attribués lors de la CP du 3/07/2017),
- des crédits ENS pour la gestion du site Amaury via la convention de gestion de ce site seront déterminés lors du prochain comité de pilotage. En 2017, 32 900 € avaient été attribués (CP 9/10/2017).

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS

Le budget du syndicat mixte a été adopté par le comité syndical lors de sa réunion du 8 février 2018.

Ce budget s'établit à 1 727 111,19 €. Il n'y a pas de dépenses d'investissements. Le Département est sollicité à hauteur de 294 036 €.

A noter que d'autres crédits départementaux complètent la participation départementale :

- Au titre du PDIPR, une subvention de 23 918 € sera proposée lors d'une prochaine réunion de la Commission permanente (23 348,50 € avait été attribué lors de la CP du 3/07/2017),
- une subvention de 20 000 € (identique à l'an dernier) au titre de l'aide aux manifestations agricoles pour l'organisation de la fête du lait du 16 septembre 2018 sera proposée lors d'une prochaine Commission permanente.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer une participation d'un montant de 284 250 € au syndicat mixte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut ;
- d'attribuer une participation d'un montant de 294 036 € au syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois ;
- d'imputer les dépenses correspondantes, soit 578 286 €, sur les crédits inscrits pour la sous-fonction 93738 (code nature 6561, opération 23004OP007).

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23004OP007	23004E15 Dep-EPF	578 286	0	578 286

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h09.

Madame BOISSEAUX ainsi que Messieurs DETAVERNIER et DELANNOY sont membres du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de Scarpe-Escaut. Madame CLERC-CUVELIER est membre du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de Scarpe-Escaut ainsi que du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Mesdames DEZITTER, DEVOS, FILLEUL et MARTIN ainsi que Monsieur VANDEWALLE sont membres du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Messieurs DECAGNY et SIEGLER avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur DETAVERNIER et Madame BOISSEAUX. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DUSART et VERFAILLIE (membres du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de Scarpe-Escaut) avaient donné pouvoir respectivement à Madame MANNARINO et Madame FREMAUX. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame DEL PIERO et Monsieur HIRAUX (membres du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de l'Avesnois) avaient donné pouvoir à Madame DEZITTER et à Madame DEVOS elles-mêmes membres du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Ni les procurants, ni les porteurs de pouvoir ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

29 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°5.3 sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 5/5

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur Patrick VALOIS, Vice-président en charge de la Ruralité, de l'Environnement, du Développement durable, de l'Eau et de l'Assainissement, présente le rapport 5/5 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaients présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Guy BRICOUT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à

Christian POIRET, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Karima ZOUGGAGH

Absents : Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 5.5

SEPPT/2018/166

OBJET :

**PARTICIPATION FINANCIÈRE ANNUELLE CLIMAT - AIR - ENERGIE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018
RENOUVELLEMENT (ASSOCIATION ATMO HAUTS-DE-FRANCE ET GIP CERDD HAUTS-DE-FRANCE)**

Afin de contribuer à la transition énergétique Climat-Energie à l'échelle régionale, le Département du Nord soutient :

- depuis 2005, l'association régionale Atmo dans le domaine de la surveillance, de l'information et de l'accompagnement pour une amélioration de la qualité de l'air,
- depuis 2011, le Pôle Climat du GIP Centre de Ressources du Développement Durable.

Ce soutien contribue à la fois :

- à mobiliser les acteurs et à favoriser l'aide à la décision au travers d'outils communs (Observatoires Air et Climat-Energie)
- à mettre en cohérence les politiques publiques.

Atmo Hauts-de-France

Les associations de surveillance de la qualité de l'air de Picardie (Atmo Picardie) et du Nord-Pas-de-Calais (Atmo Nord-Pas-de-Calais) ont fusionné le 1^{er} janvier 2017 à la suite de la réforme territoriale et à la création de la région des Hauts-de-France. Atmo Hauts-de France, agréée par le Ministère en charge de l'Environnement, est membre de la Fédération Atmo France regroupant 19 associations à but non lucratif (statut obligé par décret).

Les principales missions d'Atmo Hauts-de-France consistent à :

- mettre en œuvre la surveillance de la qualité de l'air dans les Hauts-de-France,
- informer au quotidien la population sur l'état de la qualité de l'air et alerter en cas d'épisodes de pollution atmosphérique,
- prévenir et sensibiliser les citoyens à l'influence de leurs comportements et aux enjeux de la qualité de l'air,
- accompagner les partenaires dans leurs projets en lien avec les thématiques Santé, Climat, Energie.

Les instances de l'Atmo sont composées équitablement de 4 collèges :

- les collectivités (43 membres en 2017),
- les services de l'État,
- les activités contribuant aux émissions de polluants atmosphériques
- les associations.

7 comités territoriaux, dont 3 concernent le Nord (Côte d'Opale Flandre, arrondissement de Lille et Hainaut/Douais/Nord Aisne) permettent de proposer des pistes d'actions et d'informer sur les actions menées par l'Atmo sur les territoires et en région.

Les actions s'inscrivent dans un contrat d'objectifs à 5 ans (2017-2022) à travers le Programme régional de surveillance de la qualité de l'air élaboré sur la base d'une démarche préalable d'élaboration participative. Ce programme se décline en 5 axes :

- adapter l'Observatoire Air aux nouveaux enjeux (prévoir la qualité de l'air, impulser une surveillance interactive...),
- accompagner les acteurs dans l'action en faveur de la qualité de l'air,
- communiquer pour agir (faciliter les relais d'information, accompagner les actions, ...),

- se donner les moyens de l'anticipation (innover, développer nos connaissances, ...),
- assurer la réussite du Programme (travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs, garantir l'amélioration continue et la qualité des données et services, ...).

La mise en œuvre et le succès du programme reposent sur la capacité à fédérer autour des actions proposées, à agir en partenariat, à innover pour la santé des populations et la préservation de l'environnement.

Dans ce cadre, le Département du Nord participe aux activités de l'Atmo et est sollicité pour une participation financière au titre de l'année 2018 à hauteur de 20 000 euros, à l'instar de 2017. Cette participation représente 0,32 % du Budget Prévisionnel 2018 de l'association qui s'élève à 6 195 699 euros (annexe 1).

A ce titre, le Département participe au développement de l'Observatoire Air (surveillance, information et sensibilisation des Nordistes), à la gouvernance et aux travaux de l'association. Cette collaboration permet également d'être destinataire d'un bilan annuel de la qualité de l'air à l'échelle départementale (annexe 2 - Bilan 2016) et permet de solliciter l'Atmo pour des études, des formations pour ses agents, des interventions en réunions d'élus ou en Collège dans le cadre des compétences de l'Atmo.

Pôle Climat du Centre Ressource du Développement Durable Hauts-de-France (GIP CERDD)

Le Département du Nord s'est investi dès 2008 aux côtés de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil départemental du Pas-de-Calais et de l'ADEME dans une démarche partenariale pour engager la transition énergétique à l'échelle régionale.

Originale au niveau national, cette démarche territoriale innovante dénommée « Dynamique Climat Nord-Pas-de-Calais » a permis de mobiliser les acteurs régionaux et de mettre en cohérence les politiques publiques dans ce domaine.

Elle a également permis de favoriser une appropriation politique et collective de l'enjeu « Climat » et de reconnaître les Hauts-de-France comme territoire d'excellence, d'innovation et de projets exemplaires. Elle a contribué à l'émergence de la démarche de la « Troisième Révolution Industrielle Rev 3 » portée par le Conseil régional et la CCI Hauts-de-France depuis 2013 et étendue au périmètre des Hauts-de-France.

Afin de concrétiser ce partenariat, une charte de coopération a été signée fin 2008 et renouvelée en 2014 pour la période du contrat de plan 2015-2020.

La mise en œuvre de la charte s'est notamment traduite par la création, au sein du Centre de Ressource du Développement Durable (Groupement d'Intérêt Public CERDD basé à Loos-en-Gohelle), d'un Pôle Climat en 2010 et d'un Observatoire Climat en 2012.

Cette ingénierie permet, d'une part, d'apporter aux acteurs du territoire des outils d'aide à la décision (données territorialisées, indicateurs, tendances) et, d'autre part, de mettre à disposition des outils d'animation, de mobilisation et de visites thématiques ancrées dans les territoires.

La période actuelle est marquée par l'élargissement de la Dynamique Climat à l'échelle des Hauts-de-France et aux Départements de l'ex-Picardie. Des contacts politiques et techniques ont été initiés en ce sens, en lien avec la démarche de Troisième Révolution Industrielle Rev 3.

Le Pôle Climat et l'Observatoire Climat sont cofinancés pour le moment par les cinq partenaires : Etat, Conseil régional, Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais et l'ADEME.

Le projet de budget 2018 Pôle Climat et Observatoire s'établit à 473 753 euros (annexe 3), en augmentation de plus de 7 % tout comme l'année 2017 après une baisse en 2016 en raison de la transition entre les programmes FEDER. Cette évolution confirme le rôle stratégique confié au GIP CERDD dans le domaine de la transition énergétique et de la Dynamique Climat par ses partenaires.

Au titre de l'année 2018, le CERDD sollicite la reconduction de la participation financière du Département du Nord à hauteur de 20 000 euros, soit 4,22 % du projet de budget Climat Energie.

Dans le cadre du programme d'activités 2018 (annexe 4), le CERDD contribue à animer les démarches de transition énergétique, à développer des ressources Climat-énergie et l'Observatoire Climat Hauts-de-France.

A ce titre :

- un programme **Atténuation et transition énergétique** se traduira par l'organisation de visites « Climatour », d'ateliers thématiques, de fiches de bonnes pratiques et diverses ressources aux réseaux d'acteurs. Sous réserve de crédits FEDER, la création d'un support virtuel sur les Hauts-de-France en 2050 est en préparation,

- un programme **Adaptation au changement climatique** se traduira par l'animation d'un groupe de travail régional et d'outils d'aide à la décision dans différents domaines (eau, biodiversité, santé, air) à l'attention des territoires,
- un programme **Appropriation des énergies renouvelables / dialogue environnemental** se traduira par un accompagnement des projets agricoles, des outils d'appropriation territoriale, l'animation d'un groupe de travail sur la méthanisation et une veille sur les autres filières énergies renouvelables,
- un programme **d'activités de l'Observatoire Climat Hauts-de-France** se traduira par la production de nouvelles données et d'indicateurs et leurs diffusions via le site internet <http://www.observatoireclimat-hautsdefrance.org> ou des publications papier. Des feuillets territoriaux notamment à l'échelle départementale seront présentés lors du prochain Comité des Partenaires d'octobre 2018.

Créé en 2012, l'Observatoire Climat Hauts-de-France est reconnu au niveau national et est très régulièrement sollicité par les territoires en région, aussi bien au niveau des stratégies à mettre en œuvre (Plan Climat Air Energie) que des actions concrètes. Il participe également à alimenter les évaluations ou diagnostics de démarches, telles que la Troisième Révolution Industrielle Rev 3 ou les travaux du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Il peut enfin être sollicité sous forme de Questions/Réponses par les acteurs du territoire ou apporter son appui technique, par exemple aux Observatoires ou projets transversaux du Département du Nord (observatoire, Plan de Déplacements de l'Administration, ...).

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer une participation financière de 20 000 euros à l'association Atmo Hauts-de-France et 20 000 euros au Groupement d'Intérêt Public Centre de Ressource du Développement Durable au titre des activités du Pôle Climat et de l'Observatoire Climat Nord-Pas-de-Calais pour l'année 2018,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 930-0202, nature comptable 6574 du budget départemental de l'exercice 2018.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23004 OP 001	23004 E15	20000	0	20000
23005 OP 08	23005 E15	280000	100000	20000

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h10.

Monsieur VALOIS est membre du conseil d'administration de l'Association régionale pour la surveillance de la qualité de l'air. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être compté dans le quorum.

Madame DUHAMEL avait donné pouvoir à Monsieur VALOIS. Celui-ci ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

36 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Madame MARTIN, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°5.5 sont adoptées à l'unanimité.
--

• Rapport n° 5/4

Monsieur Patrick VALOIS, Vice-président en charge de la Ruralité, de l'Environnement, du Développement durable, de l'Eau et de l'Assainissement, présente le rapport 5/4 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Guy BRICOUT, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Karima ZOUGGAGH

Absents : Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 5.4

DSTD/2018/140

OBJET :

LES COMMISSIONS LOCALES D'INFORMATION :

1) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ASN

2) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AGATE CÔTE D'OPALE

3) RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ DE MAINTENANCE NUCLÉAIRE (CLI DE LA SOMANU) À L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMISSIONS ET COMITÉS LOCAUX D'INFORMATION (ANCCLI) AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

La loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la Transparence et à la Sécurité en matière Nucléaire (loi TSN) a conforté l'existence des Commissions Locales d'Information (CLI) et consacré l'implication des Conseils départementaux dans leur fonctionnement.

Les CLIs sont chargées d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement situés à proximité de site de production ou de retraitement.

La loi TSN a créé l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante, chargée, au nom de l'Etat, du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

Deux sites sont concernés dans le Nord :

- Maubeuge avec la **Société de Maintenance Nucléaire (CLI de la SOMANU gérée en direct par le Département)**
- **Gravelines avec le** Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Gravelines (CLI de Gravelines gérée par l'Association Agathe Côte d'Opale)

1) Renouvellement de la convention financière entre le Département du Nord et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) pour le fonctionnement et l'animation de la Commission Locale d'Information de la Société de Maintenance Nucléaire (dite CLI de la SOMANU) située à Maubeuge.

La SOMANU, implantée à Maubeuge, est une entreprise spécialisée dans des activités de réparation, d'entretien et d'expertise sur des matériels provenant de réacteurs nucléaires.

La CLI de la SOMANU dont la gestion et l'animation sont assurées par les services départementaux a été créée par arrêté départemental en date du 2 novembre 2009. Monsieur Joël WILMOTTE assure la Présidence de cette instance.

Le budget prévisionnel de la CLI a été approuvé lors du vote du budget primitif du Département en séances plénières des 18 et 19 décembre 2017.

La loi TSN spécifie que le financement est assuré par l'Etat et les collectivités territoriales intéressées. Une convention définissant les modalités de financement doit, dès lors, être établie entre le Département du Nord et l'ASN.

Ainsi, pour les travaux de secrétariat, de gestion et d'animation de la CLI de la SOMANU, l'ASN pourrait accorder pour l'année 2018 un concours financier d'un montant de 6 320 € au Département. Voir le dossier de demande de subvention en **annexe 1**.

Le projet de convention correspondant, reprenant toutes les dispositions et les engagements de chacun en la matière est proposé en **annexe n°2**.

2) Attribution d'une subvention à l'association AGATE Côte d'Opale pour le fonctionnement de la CLI de Gravelines en 2018 (Annexe 3).

Les missions des Commissions Locales d'Information (CLI) évoluent en fonction des dispositions prises par l'Etat, elles-mêmes éclairées par les préconisations de l'Agence de Sûreté Nucléaire (ASN).

En 2016, les évolutions arrêtées par le Premier Ministre ont confirmé deux mesures existantes et institué 4 nouvelles mesures :

- Mesures anciennes confirmées :
 - Réaffirmer la stratégie d'information sur l'ensemble du territoire national, c'est-à-dire, protéger les populations sur l'ensemble du territoire national en s'assurant qu'elles disposent bien des **informations** nécessaires. Il s'agit là de la **mission principale des CLI**.
 - Confirmer la pertinence de la procédure de déclenchement de la phase « réflexe à 2 km » qui consiste pour l'exploitant à mettre en œuvre l'alerte des populations (sirènes, automate d'appel, ...) en l'invitant à se mettre à l'abri et à l'écoute des médias.
- Mesures nouvelles
 - **Etendre** les rayons des périmètres des **Plans Particuliers d'Intervention (PPI) de 10 à 20 km** et de pré-distribution d'iode stable de 10 à 20 km autour des centres nucléaires de production d'électricité, l'organisation des **campagnes de distribution d'iode stable** étant également **déléguée aux CLI**.
 - Préparer une réponse « évacuation immédiate » sur un périmètre prédéterminé de 5 km autour des centres nucléaires de production d'électricité.
 - Prendre, dès la phase d'urgence, et dans l'attente de l'expertise, une première consigne d'interdiction de consommation de denrées alimentaires.
 - Tenir compte du contexte local pour la décision des mesures de protection des populations et leurs articulations, sous l'autorité des préfets.

L'obligation d'information des populations qui concernait jusqu'à présent les communes situées dans un périmètre de 10 kilomètres autour de la centrale est donc portée à 20 kilomètres en 2018.

La gestion de la CLI de Gravelines est confiée par le Département à l'association « Agathe Côte d'Opale ».

Le budget de l'association était élaboré jusqu'à présent sur les bases d'une action de communication qui concernait 65 000 personnes réparties sur 14 communes (7 dans le Nord et 7 dans le Pas-de-Calais) avec l'édition d'un bulletin

d'information distribué dans chaque foyer et l'organisation d'une réunion publique par an (obligations légales). L'ensemble de ces actions représentait un coût total de 54 000 €(1/2 ETP compris).

L'extension à 20 km du périmètre de sûreté concerne à présent 326 000 personnes réparties sur 52 communes dont 38 nouvellement concernées (23 dans le Nord dont Dunkerque et 15 dans le Pas-de-Calais dont Calais (carte – **annexe 4**).

L'impact de cette mesure se traduit par une augmentation incontournable du budget global de la CLI de Gravelines qui passe de 59 000 € à 89 000 €/an. L'association « Agthe Côte d'Opale » sollicite le Département du Nord à hauteur de 39 000 € pour 2018, soit une augmentation de 14 000 € par rapport à 2017.

L'association a aussi sollicité une augmentation de la subvention de l'ASN et auprès de la CUD. Sous réserve d'acceptation, celle-ci passerait de 19 000 €/an à 30 000 €/an pour l'ASN et de 15 000 € à 20 000 € pour la CUD.

3) Renouvellement de l'adhésion de la Commission Locale d'Information (CLI) de la Société de MAintenance Nucléaire (SOMANU) à l'Association Nationale des Commission et Comités Locaux d'Information (ANCCLI) au titre de l'année 2018 (Annexe 5).

L'Association Nationale des Commissions et Comités Locaux d'Information (ANCCLI) est régie par la loi du 1er juillet 1901, le décret du 16 août 1901, la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la Transparence et à la Sécurité Nucléaire (dite loi TSN) et le décret n° 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux Commissions Locales d'Information (CLI) auprès des installations nucléaires de base.

Avant la création de l'ANCCLI, la conférence des présidents de CLI, organisée par la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection (DGSNR), était l'unique occasion pour les CLI de se rencontrer, de comparer leurs expériences et de faire entendre leurs voix sur les sujets de débat national autour du nucléaire.

Aujourd'hui, l'ANCCLI regroupe 35 CLI. En France, chaque installation nucléaire est pourvue d'une CLI. L'ANCCLI fédère les expériences et les attentes des CLI et porte leurs voix auprès des instances nationales et internationales.

L'ANCCLI a pour principales missions :

- de favoriser l'échange d'expériences et la mise en commun d'informations entre les structures adhérentes ;
- d'assurer les relations avec les organismes de sûreté nucléaire ;
- d'apporter un appui logistique aux différentes CLI ;
- de faire procéder à des études et expertises relatives à la protection de l'environnement et à la sûreté nucléaire.

Cette association se compose :

- de membres adhérents répartis en quatre collèges (les élus, les associations de protection de l'environnement, les personnalités qualifiées et représentants du monde économique, les organisations syndicales) ;
- de membres associés.

Toute CLI peut adhérer à l'ANCCLI et s'engager à verser une cotisation annuelle dont le montant est déterminé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration (soit 1 000 € en 2018). Elle doit alors désigner 4 membres adhérents pour la représenter. La CLI de la SOMANU a élu les membres suivants :

- Madame Carole DEVOS : collègue des élus ;
- Monsieur Alain VAILLANT (sous réserve de son accord): collègue des représentants d'associations de protection de l'environnement ;
- Monsieur Francis HENIN : collègue des personnalités qualifiées et représentants du monde économique ;
- Monsieur Christian BERTAUT : collègue des représentants des organisations syndicales.

Le 17 novembre 2017, la CLI de la SOMANU, réunie en séance plénière, a voté favorablement son adhésion à l'ANCCLI. La CLI n'étant pas dotée de la personnalité juridique, il revient au Département d'y adhérer en son nom propre.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'autoriser le Président à signer la convention financière entre le Département du Nord et l'Autorité de Sûreté Nucléaire pour animer la Commission Locale d'Information de la Société de MAintenance Nucléaire (dite CLI de la SOMANU) annexe n°2 ;

- d'imputer la recette de l'ASN soit 6 320 € au chapitre 93738, code nature 74788 (opération 23004OP003) du budget Départemental ;
- d'approuver le projet de budget de la CLI de Gravelines au titre de l'année 2018 ;
- d'attribuer une subvention de 39 000 € à l'association AGATE Côte d'Opale pour le fonctionnement de la CLI de Gravelines en 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière entre le Département et l'Association AGATE Côte d'Opale ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 39 000 €, sur les crédits inscrits pour la sous-fonction 93738, code nature 6574 du budget départemental (opération 23004OP003) ;
- d'émettre un avis favorable à l'adhésion du Département à l'Association Nationale des Commissions et Comités Locaux d'Information, au titre de l'année 2018 ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 1 000 €, au chapitre 93738, code nature 6281 du budget départemental de l'exercice 2018 – Opération 23004OP003.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23004OP003	23004 E17 Rec - EPF	6 000	0	6 320
23004OP003	23004 E15 Dép - EPF	39 000	0	39 000
23004OP003	23004E01 Dép - EPF	4 000	0	1 000

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h13.

Madame DEZITTER est membre de la CLI de la SOMANU. Monsieur CHRISTOPHE est Président de la CLI de Gravelines, membre titulaire de l'assemblée générale d'AGATE Côte d'Opale et membre du conseil d'administration de l'ANCCLI.

Madame VANPEENE et Monsieur FICHEUX sont membres de la CLI de Gravelines et membre suppléant de l'assemblée générale d'AGATE Côte d'Opale.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame DEPELCHIN avait donné pouvoir à Monsieur FICHEUX. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame DEL PIERO (membre de la CLI de la SOMANU) avait donné pouvoir à Madame DEZITTER. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration.

Madame ARLABOSSE (membre de la CLI de Gravelines et membre titulaire de l'assemblée générale d'AGATE Côte d'Opale) avait donné pouvoir à Monsieur CHRISTOPHE lui-même Président de la CLI de Gravelines et membre titulaire de l'assemblée générale d'AGATE Côte d'Opale. Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir en peut prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

32 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Madame BOISSEAUX (porteuse du pouvoir de Monsieur SIEGLER) ainsi que Monsieur BRICOUT (porteur du pouvoir de Madame LABADENS), présents à l'appel de l'affaire, avaient quittés définitivement la séance préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents pour cette prise de décision et il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°5.4 sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 5/6

En l'absence de Monsieur Max-André PICK, Vice-président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, Monsieur Christian POIRET présente le rapport 5/6.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 5.6

DSTD/2018/141

OBJET :

POLITIQUE DE LA VILLE - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC :
- L'INSTITUT RÉGIONAL DE LA VILLE (IREV)
- L'ASSOCIATION NQT

Le Département du Nord est cosignataire de 13 Contrats de Ville qui concernent 91 quartiers prioritaires pour la période 2015/2020.

Au-delà de ses interventions de droit commun auprès des opérateurs (Villes, EPCI, Associations), le Département du Nord a souhaité être partenaire de :

- l'Institut Régional de la Ville (IREV) pour soutenir les besoins de qualifications et d'informations de l'ensemble des acteurs de la Politique de la Ville œuvrant dans le territoire du département du Nord,

- l'Association Nationale NQT – « Nos Quartiers ont du Talent » dont l'objectif est de faciliter l'accès à l'emploi de jeunes de moins de 30 ans, diplômés à BAC +3 au minimum et résidant dans les quartiers prioritaires.

Le présent rapport a pour objet le renouvellement des conventions avec l'IREV et l'association NQT pour l'année 2018.

1 - Renouvellement de la convention avec l'IREV

L'Institut Régional de la Ville (IREV), Centre de Ressources Politique de la Ville Haut de France est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) fondé en 2000 par l'Etat, la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et la Caisse des Dépôts.

Il vise à apporter aux territoires de projets (collectivités et intercommunalités) des moyens de qualification supplémentaires et un espace de dialogue pour comprendre les phénomènes de ségrégation sociale et spatiale en région, mais aussi pour concevoir et mettre en œuvre la Politique de la Ville et les politiques de développement social en général. Dans cette perspective, il assure quatre grandes fonctions clés à l'échelle régionale :

- Observation, information et veille,
- Echanges d'expérience,
- Professionnalisation des territoires de projets,
- Animation de la réflexion interinstitutionnelle et du débat régional.

Le programme de l'IREV en 2017 avait pour objectif de réussir la traduction opérationnelle des Contrats de Ville au travers de deux actions principales :

- structurer le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville en accompagnant les EPCI par un cycle de formations/actions,
- former les acteurs locaux pour agir autour de l'égalité et la citoyenneté.

Bilan 2017

Le bilan 2017 est annexé au présent rapport (Annexe 2).

Le Projet 2018 est rappelé à l'article 2 de la convention. Il concerne les axes de travail suivants :

- Valoriser le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP) comme outil de convergence des interventions,
- Suivi - évaluation - mobilisation du droit commun : valoriser les initiatives départementales dans le cadre du programme de l'IREV,
- Observation (sous réserve mobilisation Etat- Région).

Afin de poursuivre son action, l'IREV sollicite pour l'exercice 2018 une subvention de 10 000 €.

La convention de partenariat avec l'IREV est annexée au présent rapport (Annexe 1).

2 - Renouvellement de la subvention pour l'association NQT

Depuis 2006, l'association NQT accompagne vers l'emploi les jeunes diplômés Bac+3 et plus, âgés de moins de 30 ans, résidant les quartiers prioritaires ou issus de milieux sociaux défavorisés.

Les modalités de l'action de NQT visent à donner aux jeunes diplômés issus de ces quartiers, les mêmes chances que les autres à diplômés équivalents pour démarrer la course à l'emploi grâce à un dispositif de parrainage unique déployé au niveau national. Chaque jeune diplômé inscrit au dispositif NQT se voit attribuer un parrain ou une marraine qui va l'accompagner dans sa recherche d'emploi.

Pour compléter ce parrainage, l'ensemble des jeunes diplômés inscrits à l'association NQT ont la possibilité d'utiliser les outils Web 2.0 mis à disposition par l'association NQT et ayant pour vocation de dynamiser la recherche d'emploi de ces jeunes et de leur apporter des solutions complémentaires et pertinentes :

- Gymglish : cours d'anglais en ligne ;

- Cut-E : auto-évaluation ;
- NQTraining : e-formation.

Bilan 2017 et perspectives 2018

Depuis 2011, 727 jeunes diplômés du Nord se sont inscrits au dispositif d'accompagnement vers l'emploi proposé par l'association NQT.

Parmi eux, 206 se sont inscrits en 2017. L'objectif conventionné avec le Conseil départemental du Nord (150 nouveaux jeunes diplômés) a donc été dépassé. À titre indicatif, un objectif de 75 jeunes diplômés bénéficiaires du RSA avait été recherché ; sur les 206 jeunes diplômés inscrits en 2017, 47 sont bénéficiaires du RSA.

L'association NQT ira aussi à la rencontre des publics en organisant une série de rencontres au plus près des jeunes dans les quartiers prioritaires en partenariat avec les Centres Sociaux.

Le programme d'action est précisé à l'article 3 de la convention.

Modalités de financement de l'action

Compte tenu des résultats obtenus par NQT en 2017 et du budget départemental, il est proposé de renouveler la subvention départementale à hauteur de 20 000 € en 2018.

En contrepartie, l'association NQT s'engage sur l'année à réaliser les objectifs mentionnés dans la convention ci-jointe, notamment de parrainer 75 jeunes diplômés bénéficiaires du RSA par son action.

La convention de partenariat avec NQT est annexée au présent rapport (Annexe 3).

Il est proposé à la Commission permanente du Conseil départemental :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au titre de l'année 2018, à l'Institut Régional de la Ville (IREV) pour la poursuite de ses actions,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € au titre de l'année 2018, à l'association « Nos Quartiers ont du Talent » (NQT) pour la poursuite de ses actions,
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits aux articles 9390/65737 et 9390/6574 du budget départemental de l'exercice 2018, opération 23006OP003,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions jointes (annexes n° 1 et 3) au rapport et tous les actes correspondant à la délibération,

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP003	23006E15 Dep - EPF	140 000	0	30 000

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h14.

34 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°5.6 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PARTENARIATS INSTITUTIONNELS, RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES

• **Rapport n° 6/1**

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur Christian POIRET, Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, présente le rapport 6/1 relevant de sa délégation. Il évoque un amendement au rapport, suite à la réunion de la Commission thématique et à la proposition de Madame Martine FILLEUL, consistant à apporter des précisions afin de porter une attention particulière aux enjeux de santé sur le bassin minier et modifiant, par conséquent, les termes de la convention.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport amendé suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-LOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDA, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 6.1

SEPPT/2018/173

OBJET :

APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE AVEC LA MISSION BASSIN MINIER NORD - PAS-DE-CALAIS

La Mission Bassin Minier du Nord – Pas de Calais (MBM) a été mise en place dans le cadre du Contrat de Plan Etat - Région (CPER) 2000-2006 par l'Etat, la Région Nord – Pas de Calais, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et l'Association des Communes Minières du Nord – Pas de Calais.

Sa création confirmait la volonté des partenaires d'unir leurs forces au sein d'un outil commun pour la mise en œuvre du programme de « l'après-mine », contenu dans le volet territorial du CPER 2000-2006. Son objectif était d'apporter un soutien aux territoires les plus fortement touchés par la crise industrielle, par la réalisation et le suivi des programmes d'étude et la mise en place des dispositifs de coordination concourant à la conversion, au développement et à l'aménagement des territoires de l'ancien bassin minier.

Initialement créée pour sept ans, les membres fondateurs de la MBM ont reconnu son rôle moteur et fédérateur sur un territoire administrativement et politiquement morcelé. Ils ont voulu prolonger son action au-delà de la date de dissolution

prévue dans ses statuts. Les communautés d'agglomération, dont elle a accompagné le développement, ont également marqué leur souhait de participer au fonctionnement de cette structure.

Le 30 juin 2012, le Comité du Patrimoine Mondial reconnaissait la valeur exceptionnelle et universelle du bassin minier du Nord - Pas de Calais et décidait de l'inscrire sur la liste du patrimoine de l'humanité en tant que « *paysage culturel, évolutif et vivant* ». Suite à la fusion avec l'association de portage de la candidature « Bassin Minier Uni » (BMU) au 1^{er} janvier 2013, la MBM est devenue co-gestionnaire du « Label Patrimoine mondial » en coordination avec l'Etat. Elle a désormais la charge de veiller au respect de ce patrimoine tout en le valorisant, conformément au « plan de gestion » accompagnant la candidature.

Une convention 2018 établie dans un contexte spécifique

La convention jointe au présent rapport s'établit dans un contexte spécifique, marqué par trois faits majeurs aux effets notables sur la Mission Bassin Minier :

- Création de 3 pôles métropolitains (Artois, Artois-Douaisis et Hainaut Cambrésis) qui couvrent aujourd'hui la totalité du territoire du Bassin Minier et complètent la capacité des collectivités territoriales à définir des politiques publiques en matière d'aménagement et de développement territorial et de la fin des travaux de l'association de l'Aire métropolitaine de Lille,
- Elargissement dans le Pas-de-Calais du périmètre d'intervention de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (A.U.L.A) au périmètre du pôle métropolitain de l'Artois et du développement à cette échelle de ses missions d'observation, de planification stratégique et d'appui à la définition de projets de territoire,
- Signature le 7 mars 2017 de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier par le Département du Nord, aux côtés de l'Etat, du Conseil Régional des Hauts de France, du Conseil Départemental du Pas de Calais et des 8 communautés d'agglomération et communautés de communes du Bassin Minier, et mise en place d'une Délégation Interministérielle chargée de suivre et de piloter sa mise en œuvre.

Dans ce nouveau contexte, il est nécessaire d'organiser le partenariat entre le Département du Nord et la Mission Bassin Minier au regard des trois faits majeurs évoqués ci-dessus et des grandes priorités départementales.

Cette convention tient compte par ailleurs de la Convention Multipartite liant la MBM à l'Etat, le Conseil Régional des Hauts-de-France, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais pour la période 2018-2020. Elle contribue à la réalisation des trois grands objectifs suivants :

- Assurer la gestion de l'inscription du Bien Bassin Minier patrimoine mondial de l'UNESCO et la bonne application du plan de gestion, comme vecteur de résilience du bassin minier
- Contribuer à améliorer la lisibilité de l'offre culturelle et touristique du territoire pour peser positivement sur son attractivité
- Appuyer la mise en œuvre des projets d'aménagement et de logement en lien avec les attendus de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.

Je propose à la Commission Permanente :

- de m'autoriser à signer la convention bipartite avec la Mission Bassin Minier jointe au rapport et tous les actes correspondant à la délibération ;
- d'attribuer une subvention à la Mission Bassin Minier pour les actions définies dans la convention jointe au présent rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006 OP 003	23006 E15	140000	0	110000

AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° SEPPT/2018/173**OBJET :****Approbation de la Convention annuelle avec la Mission Bassin Minier Nord - Pas-de-Calais****EXPOSE DES MOTIFS**

La 6^{ème} commission, saisie pour avis sur ce rapport lors de sa réunion du 18 juin 2018, a examiné les modalités de conventionnement entre le Département et la Mission Bassin Minier Nord - Pas-de-Calais.

Des débats, a émergé, avec l'accord du Vice-président délégué à l'Aménagement du territoire, une proposition d'apporter des précisions sur le point suivant :

Porter une attention particulière aux enjeux de santé sur le Bassin Minier

Les débats ont porté sur les axes de travail visant l'amélioration de l'accessibilité aux services publics, notamment aux services de santé, dans le bassin minier. La Mission Bassin Minier sera particulièrement associée dans la mise en œuvre du Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services Publics (SDAAPS), notamment dans le cadre des groupes de travail concernant la santé.

Il convient par conséquent de modifier les termes de la convention.

DISPOSITIF

1) Les propositions de décision sont modifiées comme suit :

« Je propose à la Commission permanente :

- de m'autoriser à signer la convention bipartite avec la Mission Bassin Minier dans les termes du projet joint à l'amendement et tous les actes correspondant à la délibération ;
- d'attribuer à la Mission Bassin Minier une subvention de 110.000 euros au titre de 2018 pour les actions définies dans ladite convention. »

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 15.

Monsieur POIRET est membre du Conseil d'administration de la Mission Bassin Minier. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum.

Madame QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI avait donné pouvoir à Monsieur POIRET. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

33 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame MARTIN.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°6.1 amendé sont adoptées à l'unanimité.

- **Rapport n° 6/2**

Monsieur Christian POIRET, Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, présente le rapport 6/2 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH

Absents : Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 6.2

MGPS/2018/138

OBJET :

COFINANCEMENT D'UN PROJET RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION POUR SMARTPHONES VISANT À INFORMER LES HABITANTS SUR LES PERFORMANCES DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX MOBILES

En France, l'équipement en téléphonie mobile fait figure d'équipement de référence et dépasse aujourd'hui celui en téléphonie fixe : la substitution progressive des accès fixes vers les mobiles est une tendance qui se confirme un peu plus chaque année, le portable prenant peu à peu la place du téléphone fixe.

Si l'utilisation de la téléphonie mobile croît de manière exponentielle, une partie de la population éprouve toujours des difficultés à passer des appels ou envoyer et recevoir des SMS.

Parallèlement à ces usages classiques, l'essor du smartphone renforce les usages d'internet en mobilité. La forte diffusion des smartphones (en 2015, 84 % des téléphones portables vendus en France sont des smartphones) dont disposent deux Français sur trois, s'accompagne d'un essor des pratiques digitales depuis un téléphone mobile.

Compte tenu de ce contexte, l'accès à une couverture en téléphonie et internet mobile devient un enjeu de plus en plus prégnant pour le développement des territoires.

Pour cette raison, le Conseil Régional des Hauts-de-France souhaite améliorer l'information des utilisateurs de téléphones mobiles sur la qualité de service proposée par les différents opérateurs. Pour ce faire, **la Région souhaite créer une application pour smartphones qui permette aux habitants des Hauts-de-France de connaître les débits proposés en tout point du territoire régional par les différents opérateurs de téléphonie mobile.**

En plus des informations qu'elle apporterait aux habitants, cette application permettrait également aux collectivités d'identifier, outre les zones blanches, toutes les « zones d'ombre » où la couverture mobile est défaillante et ainsi confronter les opérateurs à leurs engagements ou leurs promesses.

Le Conseil Régional a donc pris l'initiative de rédiger une consultation visant à retenir une entreprise chargée de développer une application participative.

L'outil développé sera notamment :

- gratuit et développé sur logiciel libre et disponible sur téléphones portables et tablettes (Androïde ou IOs) ;
- collaboratif et participatif, alimentant une base d'informations permettant la fourniture d'une information finement géo-localisée ;
- complet, les tests devant distinguer 2G, 3G et 4G, et cela pour les différents opérateurs, avec à la fois des tests de débit ascendant, du temps de latence, du temps de téléchargement, du temps d'envoi d'un fichier... ;
- enrichi avec la création de publications et de baromètres réguliers sous la forme de cartographies dynamiques en temps réel.

Les utilisateurs devront pouvoir bénéficier d'une interface fluide et d'une maintenance adaptative, le titulaire du marché devant contrôler régulièrement les outils dont il a la charge pour assurer une constante qualité de service.

La mission est prévue sur une durée de 2 ans et pourra éventuellement faire l'objet d'un avenant de prolongation. L'ensemble des données seront propriété de la Région Hauts de France et des co-financeurs.

Le coût maximum prévisionnel est de 60 000 €. **Le Département est sollicité à hauteur de 4 000 €** (idem pour les 4 autres Départements des Hauts-de-France) :

Financiers	Montants (en €)
Région Hauts-de-France	20 000
Caisse des Dépôts	20 000
Département du Nord	4 000
Département du Pas-de-Calais	4 000
Département de l'Oise	4 000
Département de la Somme	4 000
Département de l'Aisne	4 000
TOTAL	60 000

Aussi, je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer un financement maximal de 4 000 € à la Région Hauts-de-France ;
- de m'autoriser à signer tous les actes correspondant à la délibération.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
34001OP006	34001E02	4 000	0	4 000

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 16.

35 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°6.2 sont adoptées à l'unanimité.

- **Rapport n° 6/4**

En l'absence de Madame Sylvie LABADENS, Vice-présidente en charge des Relations internationales et des Relations européennes, Madame Doriane BECUE présente le rapport 6/4.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDAS, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

N° 6.4

DFCG/2018/171

OBJET :

FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) - DÉLIBÉRATION CADRE POUR UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE MOBILISATION DE LA DEUXIÈME TRANCHE DE SUBVENTION GLOBALE 2018-2020

Dans un contexte de crise économique et sociale, l'action du FSE qui vise à corriger les déséquilibres du marché de l'emploi et faire face aux difficultés sociales engendrées par la crise prend tout son sens.

Au regard des compétences d'action sociale dévolues aux Départements, le FSE est le fonds européen le plus mobilisé par ces collectivités. Il constitue à la fois un enjeu pour le territoire et un enjeu pour la population.

Dans le Département du Nord, **le FSE est un outil de la politique de solidarité territoriale.**

Il porte en effet l'ambition d'agir sur les écarts de développement entre territoires et contribue à réduire les zones de pauvreté par le retour à l'emploi qui est au cœur des préoccupations départementales.

Le FSE est également un outil essentiel de la politique départementale de solidarité humaine.

Grâce aux cofinancements qu'il permet de mobiliser (jusqu'à 60 %), il exerce un effet levier dans la mise en œuvre des priorités départementales pour développer et sécuriser des parcours de retour à l'emploi adaptés aux populations les plus en difficulté.

Le Département du Nord gère l'enveloppe FSE la plus importante de France. A ce titre il se doit d'être exemplaire non seulement dans sa gestion mais également dans la mobilisation du FSE qui lui est délégué par l'Etat.

Avec le soutien du FSE le Département agit pour l'emploi des allocataires du RSA et des personnes en situation d'exclusion.

Le présent rapport a vocation à présenter :

- Le bilan de la première tranche de la subvention globale FSE 2014-2017 ;
- Les enjeux stratégiques et financiers de la deuxième tranche de subvention globale FSE 2018-2020 ;
- Les enjeux politiques du FSE,
- Les perspectives dans le cadre du post 2020.

I. LE BILAN DE LA PREMIERE TRANCHE DE LA SUBVENTION GLOBALE FSE 2014-2017.

Le bilan de la programmation de la première tranche de la subvention globale a été présenté à la Commission Permanente du 12 février 2018 (rapport DFCG/2018/36).

L'enveloppe FSE fixée par l'Etat pour les territoires du Nord et du Pas-de-Calais pour la programmation 2014-2020 est de 145,9 millions d'euros.

La répartition infra régionale représente 92,1 millions d'euros pour le territoire du Nord (86,3 millions d'euros après déduction de la réserve de performance de 6,62% qui ne sera débloquée qu'en 2019, sous réserve d'atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs).

La répartition infra départementale attribue une enveloppe de :

- 42,2 millions d'euros pour Département du Nord ;
- 48,1 millions d'euros pour les OI PLIE(s) ;
- 1,8 million d'euros pour la DIRECCTE

Le Département gère une première tranche 2014-2017 d'un montant de 20,3 millions d'euros dont :

- 18,7 millions d'euros (92 %) ont été fléchés sur des dispositifs où le FSE intervient en cofinancement des politiques départementales de retour à l'emploi des personnes en difficultés d'ordre social dont les allocataires du RSA (médiation directe à l'emploi l'Insertion par l'Activité Economique et les Actions d'Utilité Sociale) ;
- 1,6 million d'euros (8 %) sur des dispositifs à maîtrise d'ouvrage départementale (plateformes emploi, clauses sociales et assistance technique).

II. LES ENJEUX STRATEGIQUES ET FINANCIERS DE LA DEUXIEME TRANCHE DE SUBVENTION GLOBALE FSE 2018-2020.

Les enjeux stratégiques et financiers de la deuxième tranche de subvention globale FSE s'articulent autour de quatre axes d'intervention :

- Renforcer le recours aux fonds européens ;
- Augmenter les recettes nettes dans le budget départemental ;
- Améliorer l'équilibre territorial du FSE pour renforcer notre politique de solidarité territoriale ;
- Utiliser le FSE comme vecteur d'innovation.

AXE 1 : Renforcer le recours aux fonds européens pour amplifier la politique de solidarité humaine de la collectivité.

La deuxième tranche de subvention globale FSE a été augmentée de 1,4 million d'euros et s'élève à 20,2 millions d'euros (hors réserve de performance de 2,8 millions d'euros qui sera débloquée en 2019, sous réserve d'atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs).

Ce montant de FSE pour les années 2018 à 2020 permettra au Département d'amplifier son action pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA et des personnes en situation d'exclusion grâce notamment à une meilleure articulation entre le futur appel à projets insertion 2019-2021 et les appels à projets FSE.

Enfin, une mobilisation des crédits européens dédiés à l'Initiative pour l'Emploi des jeunes (IEJ) est envisagée. Les crédits ainsi mobilisés dans le cadre d'un partenariat interinstitutionnel avec l'Etat et la Région pourraient accompagner la politique de retour à l'emploi des jeunes allocataires du RSA et des jeunes de l'aide sociale à l'enfance.

Cette mobilisation passerait par l'identification au sein des services du Département de postes dédiés au repérage des jeunes et/ou la mobilisation des opérateurs associatifs.

Elle permettrait d'optimiser la subvention globale FSE en transférant les jeunes allocataires du RSA vers l'IEJ.

AXE 2 : Augmenter les recettes nettes dans le budget départemental.

Il s'agit de recourir au FSE comme levier des politiques départementales tout en l'optimisant afin d'augmenter les recettes nettes dans le budget départemental.

Le FSE est identifié comme levier des politiques départementales avec 16,6 millions d'euros inscrits pour amplifier les politiques de retour à l'emploi des personnes en difficultés dont les allocataires du RSA au travers des objectifs opérationnels suivants :

- la médiation directe vers l'emploi (8 millions d'euros) ;
- l'insertion par l'activité économique dans le cadre de la remobilisation professionnelle (8,6 millions d'euros).

Il est également un outil d'optimisation des recettes nettes du budget départemental avec 3,6 millions d'euros inscrits sur les dispositifs à maîtrise d'ouvrage suivants :

- les plateformes emploi (2,6 millions d'euros)
- la mission clauses sociales (0,23 million d'euros)
- la Maison Départementale de l'Insertion et de l'Emploi de Lille (0,22 million d'euros)
- l'assistance technique - équipe FSE (0,47 million d'euros).

Ces derniers dispositifs représentent la valorisation d'environ 33 ETP financés à hauteur de 60 % par le FSE.

AXE 3 : Améliorer l'équilibre territorial du FSE pour renforcer la politique de solidarité territoriale du Département.

La subvention globale FSE est un outil de développement local qui permet de donner une nouvelle impulsion aux territoires en difficulté. L'objectif est d'améliorer la répartition du FSE sur le territoire départemental au profit des territoires les plus en difficulté : Bassin Minier, Cambrésis et Avesnois.

La mise en œuvre de cet objectif conduira à :

- Lancer des appels à projets incitatifs pour les territoires les plus en difficulté ;
- Renforcer la complémentarité d'intervention des différents organismes intermédiaires sur le territoire en fonction des besoins du territoire ;
- Communiquer en organisant des réunions territoriales avec les DTPAS, les OI PLIE et les opérateurs des territoires.

AXE 4 : Utiliser le FSE comme vecteur d'innovation sur les territoires.

Cet axe d'intervention vise à utiliser le FSE pour inciter au renouveau des opérateurs et/ou des projets :

Pour l'année 2018, les dispositifs en redistribution seront reconduits, soit :

- 2,8 millions d'euros de FSE pour l'insertion par l'activité économique
- 2,6 millions d'euros de FSE pour la médiation directe à l'emploi.

Dès 2019, les appels à projets FSE pour les années 2019 et 2020 seront adaptés :

- À l'appel à projets Insertion 2019-2021 pour renforcer la convergence avec les nouvelles priorités départementales :
 - Travailler et faciliter la notion de parcours de l'allocataire avec l'emploi comme objectif ;
 - Permettre des passerelles fortes, voire une porosité entre les acteurs de l'insertion sociale et ceux de l'insertion professionnelle ;
 - Prioriser le public de jeunes allocataires de moins de 30 ans ;
 - Permettre des actions de préparation des publics et de suivi dans l'emploi pour appuyer les positionnements d'allocataires par les plateformes emploi insertion.

Le recours au FSE sera ainsi mieux articulé à la politique de retour à l'emploi.

- Aux besoins des territoires en s'appuyant sur les DTPAS.

Enfin, dès 2018, une communication sera engagée sur les territoires à travers l'organisation de « rencontres territoriales du FSE » qui mobiliseront les DTPAS et les opérateurs des territoires.

Le recours au FSE permettra ainsi une meilleure prise en compte des spécificités territoriales tout en restant dans le périmètre d'intervention autorisé par la Commission européenne.

III LES ENJEUX POLITIQUE DU FSE

En tant qu'organisme intermédiaire FSE le plus important de France le Département se doit d'être exemplaire non seulement dans la gestion de son enveloppe FSE mais également dans l'utilisation des autres subventions globales FSE sur son territoire.

C'est pourquoi le Département du Nord :

- Joue pleinement son rôle de chef de file de l'inclusion au niveau départemental ;
- Participe activement aux instances de gouvernance des fonds européens ;
- S'est doté d'un plan de communication Europe permettant de communiquer au plus près des citoyens.

1. Le Département chef de file de l'inclusion au niveau départemental

Afin d'assurer son rôle de chef de file de l'inclusion, le Département s'est doté de deux outils :

- Le comité départemental du FSE inclusion ;
- L'accord cadre Etat - Département – Plie.

1.1- Le Comité Départemental du FSE inclusion

Dans le cadre de l'organisation des instances de gouvernance des programmes européens et en tant que chef de file de l'inclusion, le Département anime le comité départemental du FSE inclusion depuis la programmation européenne 2014-2020.

Cette instance qui rassemble le Département du Nord, les 4 OI PLIE, l'Etat et la Région a officiellement été installée dans sa formation stratégique le 22 septembre 2015. Elle se réunit une fois par an en formation politique et environ tous les deux mois (voire plus si nécessaire) en formation technique.

Outre son rôle dans la préparation des comités de programmation régional elle a vocation à :

- Impulser une dynamique partenariale sur un plan politique ;
- Coordonner et suivre la mise en œuvre de l'accord cadre stratégique et coordonner les actions menées par l'ensemble des OI (bilan/perspectives) ;
- Informer sur l'évolution de projets mobilisant du FSE ou de l'IEJ ;
- Permettre d'interpeller l'Etat et la Région sur des aspects techniques, financiers et plus stratégiques ;
- Assurer le suivi de la programmation des 92,1 millions d'euros de l'enveloppe territoriale FSE ;
- Améliorer la nécessaire complémentarité des approches entre l'insertion et les fonds européens ;
- Dialoguer avec les partenaires PLIE(s).

1.2 – L'accord cadre Etat - Département – Plie

Le Département et les 14 PLIE organisés en 4 organismes intermédiaires ont fait le choix de s'inscrire dans une gouvernance partagée et cohérente des crédits FSE dédiés aux politiques d'insertion sur le territoire départemental.

A travers un accord-cadre signé le 19 octobre 2015, le Département et les PLIE garantissent sur le territoire la bonne utilisation des 92,1 millions d'euros de FSE sur l'ensemble de la programmation, selon des règles de gestion précises édictées par la Commission européenne et des lignes de partage calquées sur leurs politiques et interventions respectives.

Cet accord optimise par ailleurs les interventions du FSE pour accompagner au mieux les publics vers un emploi et contribue à renforcer la coordination des acteurs territoriaux de l'insertion.

2. Le Département partenaire de la gouvernance des fonds européens aux niveaux régional et national.

II.1 Dans les instances régionales

Le Département du Nord s'est toujours fortement impliqué sur les plans technique et politique dans la gouvernance régionale des fonds européens.

Concernant le FSE, cette implication permet de :

- Peser sur les « lignes de partage » des programmes européens
- Préserver les intérêts du territoire départemental
- Garantir les intérêts de la collectivité départementale
- Veiller à une bonne prise en compte des politiques départementales et des publics prioritaires

II.2 Dans les réunions interdépartementales

L'élargissement du territoire régional implique un renforcement de la collaboration entre Départements.

Antérieurement des accords entre le Nord et le Pas-de-Calais ont permis des avancées notables dans la prise en compte des intérêts départementaux au niveau régional.

Sous l'impulsion du Département du Nord, des positionnements à la fois techniques, stratégiques et politiques se déterminent désormais entre les 5 Départements de la région Haut-de-France leur conférant un poids plus important en permettant notamment de parler d'une seule voix.

Ces positionnements permettent de garantir les intérêts financiers et institutionnels des Départements tout en préservant les spécificités de chacune des collectivités à travers des démarches concertées non seulement au niveau régional mais également aux niveaux national et européen (motions, courriers, interpellations...).

II.3 Au sein de l'ADF

Eu égard à la représentativité des 5 Départements, leurs positionnements sont relayés auprès de l'ADF qui peut utilement :

- S'en inspirer dans les consultations et négociations menées actuellement dans le cadre du post 2020.
- Les mettre au débat au sein du groupe de travail Europe et Coopération Transfrontalière.

3. Le Département promoteur du FSE auprès des citoyens

En tant que bénéficiaire de fonds européens et gestionnaire de FSE, le Département est tenu de communiquer sur la plus-value apportée par le FSE dans la politique de retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Il s'est ainsi doté d'un programme de communication FSE « grand public » permettant d'identifier l'apport de l'Europe sur les territoires, la valeur ajoutée du FSE dans la mise en œuvre de sa politique de retour à l'emploi ainsi que le poids financier de l'Europe dans chaque parcours de retour à l'emploi.

Ce type de communication porte l'ambition d'illustrer les retombées financières européennes au plus près des citoyens les plus en difficultés en luttant ainsi contre l'euroscpticisme.

IV LES PERSPECTIVES 2020

L'architecture actuelle de gestion des fonds européens en France se caractérise par une gestion partagée du FSE :

- 35 % du FSE est géré par les Régions. Avec ce FSE et le FEDER, les Régions sont reconnues comme autorité de gestion, elles négocient chacune leur programme opérationnel régional FEDER/FSE
- 65% du FSE est géré par l'Etat dont la moitié au niveau national et l'autre moitié au niveau régional par les DIRECCTE.

C'est sur cette dernière part régionale que les Départements sont invités à déposer une demande de subvention globale au titre de l'axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ».

Dans la programmation 2014-2020, la position institutionnelle des Départements a progressé. Ils ont en effet été reconnus comme chefs de file de l'inclusion. A ce titre l'Etat lui délègue l'organisation de la gouvernance infra départementale.

Les négociations Post 2020 doivent permettre aux Départements de revendiquer leur juste place dans l'architecture de gestion du FSE dans la mesure où ce fonds est une opportunité politique et financière incontournable. L'implication du Département du Nord est d'ores et déjà bien réelle afin notamment de peser sur le futur périmètre d'intervention du FSE (rédaction de motions, interpellations nationales...) ainsi que sur les futures modalités de gestion qui doivent lui permettre d'amplifier l'effet levier du FSE dans la mise en œuvre de sa politique de retour à l'emploi. Les enjeux et les perspectives du post 2020 pour l'ensemble des fonds européens feront l'objet d'un rapport dans le courant du dernier trimestre 2018.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver la délibération-cadre pour une nouvelle stratégie de mobilisation de la deuxième tranche de subvention globale 2018-2020.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 18.

35 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°6.4 sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 6/3

En l'absence de Madame Sylvie LABADENS, Vice-présidente en charge des Relations internationales et des Relations européennes, Monsieur Christian POIRET présente le rapport 6/3.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Frédéric DELANNOY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON

Absents représentés : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, François-Xavier CADART donne pouvoir à Annie LEYS, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Marie TONNERRE, Barbara COEVOET donne pouvoir à Luc MONNET, Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Françoise DEL PIERO donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Catherine DEPELCHIN donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Yves DUSART donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Max-André PICK donne pouvoir à Olivier HENNO, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Christian POIRET, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX

Absents excusés : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Carole BORIE, Marie-Aline BREDI, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Sébastien DUHEM, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Patrick KANNER, Alexandra LECHNER, Elisabeth MASQUELIER, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA

SEPPT/2018/172

OBJET :

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À DIVERS ORGANISMES DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE (GROUPEMENTS EUROPÉENS DE COOPÉRATION TERRITORIAL ; MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE MOT) ET FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR L'EMPLOI TRANSFRONTALIER

Le Département du Nord a redéfini les axes et les enjeux de sa politique de coopération transfrontalière par délibération-cadre du 12 décembre 2016 et par délibération opérationnelle du 13 novembre 2017.

Dans ce nouveau cadre, le Département réaffirme son action au sein des deux GECT, afin de contribuer à leur efficacité et de renforcer les synergies avec ses propres perspectives de développement et d'échanges transfrontaliers. Les GECT sont en effet des outils complémentaires aux collaborations du Département avec d'autres institutions françaises et belges, et aux accords de coopération développés avec les Provinces de Flandre occidentale et celle du Hainaut.

Il adopte également le principe d'adhésion du Département à la Mission opérationnelle Transfrontalière (MOT) pour favoriser la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de coopération transfrontalière.

Le Département participe au financement d'une étude sur l'emploi transfrontalier menée par l'INSEE.

1. Participation du Département du Nord aux 2 Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) du Nord

Le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) constitue un outil de gouvernance de droit européen créé par la Commission Européenne afin de faciliter et de développer la coopération transfrontalière et transnationale (Règlement européen numéro 1082/2006 du 5 juillet 2006). Cette instance doit permettre de fédérer tous les acteurs publics concernés par la coopération sur un territoire donné. Ce lieu de débats, de concertation et d'échanges doit, par ailleurs, faciliter le montage de projets transfrontaliers et contribuer au développement d'une véritable dynamique de développement du territoire. Depuis environ 10 ans, le Département du Nord apporte son soutien financier aux deux GECT existant sur son territoire et participe à leurs travaux via ses diverses instances politiques et techniques.

Deux Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) existent dans le département du Nord :

- le GECT West Vlaanderen/ Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale,
- le GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

a) GECT West-Vlaanderen/ Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale.

Le Conseil départemental du Nord a été associé à la mise en place du GECT West-Vlaanderen/ Flandre -Dunkerque-Côte d'Opale, dont l'installation a eu lieu le 3 avril 2009 à Bruges. Par délibération des 19 et 20 janvier 2009, le Conseil départemental du Nord a approuvé sa participation à la création du GECT ainsi que son adhésion.

Les partenaires concernés par ce GECT sont :

- Côté français : l'Etat, la Région des Hauts de France, Dunkerque Grand Littoral Communauté Urbaine, le Conseil départemental du Nord, le Conseil départemental du Pas-de-Calais, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, le Pays Cœur de Flandre et l'Agence de développement et d'urbanisme de la région Flandre-Dunkerque (AGUR) ;
- Côté belge : l'Etat fédéral, l'autorité flamande (Région et Communauté flamande), la Province de Flandre occidentale, la West Vlaamse intercommunale (WVI), l'asbl ERSV au nom du Resoc Westhoek.

Le Conseil départemental du Nord est représenté par un élu et un suppléant, pour siéger au sein du Bureau et de l'Assemblée. Depuis son installation, le Département a participé activement au fonctionnement du GECT lors des Assemblées et des Bureaux, des comités techniques et des groupes de travail.

Lors de l'Assemblée du GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale du 30 mars 2018, le budget primitif 2018 a été voté. Il s'élève à 290 163.06 €.

La contribution 2018 des partenaires (financière et en nature) est fixée à 260 000 €. Le soutien financier du Conseil départemental du Nord sollicité pour l'année 2018 est de 13 000 €.

b) GECT Eurométropole Lille – Kortrijk – Tournai

Le Conseil départemental du Nord a été associé aux travaux relatifs au développement du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai dont l'installation a eu lieu le 28 janvier 2008 à Courtrai. Par délibération du 21 janvier 2008, le Conseil départemental du Nord a approuvé sa participation à la création du GECT ainsi que son adhésion.

Les partenaires concernés par ce GECT sont :

- Côté français : l'Etat, la Région des Hauts de France, le Conseil départemental du Nord et la Métropole Européenne de Lille ;
- Côté belge : l'Etat fédéral, l'autorité flamande (Région et Communauté flamande), la Province de Flandre occidentale, l'intercommunale LEIEDAL, la West Vlaamse intercommunale (WVI), la Région wallonne, la Communauté française de Belgique, la Province de Hainaut, l'intercommunale IDETA et l'intercommunale IEG.

Le Conseil départemental du Nord est représenté par quatre élus qui siègent au sein de l'Assemblée ; deux élus siègent au Bureau. Depuis son installation, le Département a participé activement au fonctionnement du GECT lors des Assemblées et des Bureaux, des groupes de liaison et des groupes de travail. La Vice-présidente du Conseil départemental copilote le groupe de travail « apprentissage des langues » (notamment pour l'initiation au Néerlandais).

Lors de l'Assemblée du GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai du 16 mars 2018, le budget primitif 2018 a été voté. Il s'élève à 1 365 397 €.

La contribution 2018 des partenaires est fixée à 1 265 396,58 €. Le soutien financier du Conseil départemental du Nord sollicité pour l'année 2018 est de 126 539,66 €.

2. Participation financière à la Mission Opérationnelle Transfrontalière

Par délibération du 13 novembre 2017, le Conseil départemental du Nord a décidé d'adhérer à la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) et autorisé le versement d'une participation financière de 6 500 € au titre de l'année 2017, pour favoriser la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de coopération transfrontalière.

Cette adhésion donne accès à ses conseils, à ses travaux et à ses richesses documentaires. Par ailleurs, le Département bénéficie d'un droit de tirage annuel lui permettant faire appel à son ingénierie et de travailler en réseau avec les autres membres de l'association. Le montant de l'adhésion pour l'année 2018 est de 6 500 €.

3. Financement d'une étude sur l'emploi transfrontalier

Le Département souhaite mener une étude sur l'emploi transfrontalier avec ses partenaires : INSEE, Conseil régional, SGAR et MEL. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie du Département d'aider les *allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à trouver un emploi en Belgique, notamment* dans la province de Flandre Occidentale.

L'objectif de cette étude, menée par l'INSEE, est double :

- Réaliser un état des lieux de l'emploi transfrontalier

Avec près de 30 000 résidents dans la région travaillant en Belgique et 10 000 résidents belges faisant le chemin inverse, la frontière entre les Hauts-de-France et la Belgique est l'une des plus perméables du pays en termes de flux domicile-travail. L'étude est l'occasion de s'interroger sur le rôle moteur que pourrait jouer cet espace transfrontalier pour les populations qui y résident. C'est aussi l'occasion d'identifier et mesurer les facteurs de blocage qui perturbent aujourd'hui les mécanismes d'adéquation entre l'offre et la demande de travail de part et d'autre de la frontière. Cette connaissance à une échelle géographique fine est nécessaire pour aider les acteurs publics à mieux définir les politiques territoriales à mettre en œuvre dans la région au cours des prochaines années.

- Engager un mouvement pérenne d'études et d'échanges transfrontaliers

Le constat est fait d'une absence de continuité des travaux menés sur le champ de l'observation statistique, malgré les instances diverses de coopération existante. L'objectif de cette étude est de constituer une première étape, préalable à d'autres réalisations. L'étude se déroulera jusqu'en juin 2019 et sera ponctuée de différents comités de pilotage et se conclura par une journée d'échanges.

Son coût total est de 157 367 € dont 19 602 € en provenance du Département (17 102 € de valorisation de temps passé et 2 500 € de versement à l'INSEE).

Je propose à la Commission Permanente :

- de valider la participation financière aux budgets de fonctionnement annuels du GECT Eurométropole Lille – Kortrijk - Tournai et du GECT West Vlaanderen Flandre-Dunkerque – Côte d'Opale à hauteur de 139 539,66 € ;
- de valider la participation financière à la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) à hauteur de 6 500 € pour l'année 2018 ;
- de valider la participation financière à l'INSEE à hauteur de 2 500 € ;
- de m'autoriser à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
31004 OP 003	31004E15	201613	0	146040
32004 OP 015	32004 E02	400000	63870	2500

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire.

Concernant les propositions relatives aux Groupements Européens de Coopération territoriale

Madame ARLABOSSE (membre du Bureau du Groupement Européen de Coopération territoriale Flandres Dunkerque Côte d'Opale) avait donné pouvoir à Monsieur CHRISTOPHE. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

35 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Concernant les autres propositions

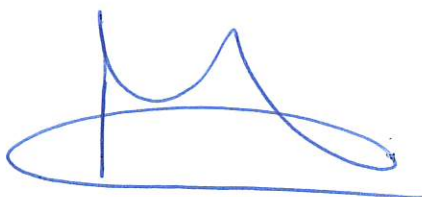
35 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°6.3 sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle que les prochaines Commissions thématiques se réuniront le 2 juillet. Il signale que la Séance plénière et la réunion de la Commission permanente auront lieu le 9 juillet et ajoute que l'Assemblée départementale se réunira dès 11 heures afin d'échanger avec Monsieur Pascal JACOB, un des grands spécialistes des problèmes du handicap.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 heures 20.



Doriane BECUE,
Secrétaire de séance



Jean-René LECERF,
Président du Département du Nord